Bulletin
de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 16 - Numéro 28
18 juillet 2019

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
ISSN 1710-4149

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers **5**
1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

2. Tribunal administratif des marchés financiers **9**
2.1 Rôle des audiences et décisions du TMF
2.2 Avis légaux de l'Autorité

3. Distribution de produits et services financiers **49**
3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

4. Indemnisation **120**
4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Autres décisions

5. Institutions financières **126**
5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
5.5 Sanctions administratives
5.6 Protection des dépôts
5.7 Autres décisions

6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés **134**
6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées **219**
7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

8. Entreprises de services monétaires **225**
8.1 Avis et communiqués
8.2 Réglementation
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
8.4 Autres décisions

9. Régimes volontaires d'épargne-retraite **231**
9.1 Avis et communiqués
9.2 Réglementation
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite
9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LESF
TMF :	Tribunal administratif des marchés financiers
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences et décisions du TMF
2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences

Tribunal administratif des marchés financiers Québec

RÔLE DES AUDIENCES

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
18 juillet 2019 – 14 h 00					
2019-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Groupe Financier Stratège inc. et Myriam Mercier Parties intimées Nadine Boulet Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, s.e.n.c.r.l. BCF s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription et de mesure de redressement	Audience pro forma
2019-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9348-6603 Québec inc. Partie requérante Laboratoire Blockchain inc. Partie intimée Jonathan Forte, Benjamin Forte et Nicolas Barbasch-Bouchard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Alexandre Bergevin, avocat BCF s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande en modification d'une ordonnance rendue	Audience pro forma

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
24 juillet 2019 – 9 h 30					
2017-015 2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, DL Innov inc., Gap Transit et Interaxe inc. Parties intimées Sabrina Paradis Royer Partie intimée Yan Ouellet, Pascal Lacroix Parties intimées Micro-Prêts inc. Partie mise en cause Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause Wells Fargo Canada Corporation Partie mise en cause BMO, Tangerine, CIBC, Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg, Satoshi Portal inc. – Bylls, Lemieux Nolet syndics autorisés inc. et Officier responsable du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec Parties mise en cause Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sarah Desabrais, avocate Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats Sarah Desabrais, avocate Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l. s.r.l. Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Contestation des prolongations de blocage	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
25 juillet 2019 – 14 h 00					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Adam Bakary Diawara et Félix Fini Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Greenspoon Bellemare Me Mawa Fofana	Lise Girard	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
1er août 2019 – 9 h 30					
2019-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9348-6603 Québec inc. Partie requérante Laboratoire Blockchain inc. Partie intimée Jonathan Forte, Benjamin Forte et Nicolas Barbasch-Bouchard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Alexandre Bergevin, avocat BCF s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle de blocage	Audience au fond
14 août 2019 – 9 h 30					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l LCM Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs Requête en arrêt des procédures de Michel Plante	Audience pro forma Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
15 août 2019 – 14 h 00					
2019-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Évolution Québec inc. et Ramy Attara Parties intimées 9317-9687 Québec inc. Partie intimée Youssef Mouloudi Partie intimée Ahmad Tamim, Partie mise en cause Khalid Manaa et Ahmed Moudrika Parties mises en cause Anfossi Tassé D'Avirro inc., Inter-Groupe Assurances inc., Banque Scotia, Banque TD et Banque Tangerine Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Étude Jean Cantin Avocat Kaufman s.e.n.c.r.l./LLP Liebman Légal Inc. Kaufman s.e.n.c.r.l./LLP Liebman Légal Inc.	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte des intimés 9317-9687 Québec inc., Youssef Mouloudi et Khalid Manaa Demande de levée partielle de blocage de Youssef Mouloudi	Audience pro forma
22 août 2019 – 14 h 00					
2019-010	Donald Drouin Partie demanderesse Autorité des marchés financiers Parties intimées	Blouin avocat s.a. Contentieux de l'Autorité des marchés financiers marchés financiers	Lise Girard	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers et demande en sursis des procédures	Audience pro forma

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
26 août 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
27 août 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
28 août 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
29 août 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
4 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
5 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
5 septembre 2019 – 14 h 00					
2019-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Elite Forex inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience pro forma
2019-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse La Corporation Kim Or inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Giuseppe Di Donato	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience pro forma
6 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
11 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
13 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
16 septembre 2019 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
17 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
18 septembre 2019 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
19 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
20 septembre 2019 – 9 h 30					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel Corbo, s.e.n.c. Woods s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
4 octobre 2019 – 9 h 30					
2018-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Gouin Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Étude légale Me Leila Kadri	Elyse Turgeon	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, d'interdiction d'opérations sur dérivés et de pénalité administrative	Audience au fond
7 octobre 2019 – 9 h 30					
2018-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Gouin Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Étude légale Me Leila Kadri	Elyse Turgeon	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, d'interdiction d'opérations sur dérivés et de pénalité administrative	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
9 octobre 2019 – 9 h 30					
2019-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9133-8079 Quebec inc. et Giuseppe Muccari Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers MCG Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de révocation de permis	Audience au fond
10 octobre 2019 – 9 h 30					
2019-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9133-8079 Quebec inc. et Giuseppe Muccari Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers MCG Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de révocation de permis	Audience au fond
23 octobre 2019 – 9 h 30					
2017-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Claudette Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant et de conditions à l'inscription	Audience au fond
24 octobre 2019 – 9 h 30					
2017-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Claudette Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant et de conditions à l'inscription	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
29 octobre 2019 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demandes préliminaires	Audience au fond
30 octobre 2019 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demandes préliminaires	Audience au fond
5 novembre 2019 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande en communication de la preuve et demande en inconstitutionnalité	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
6 novembre 2019 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande en communication de la preuve et demande en inconstitutionnalité	Audience au fond
20 novembre 2019 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande en inconstitutionnalité	Audience au fond
13 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
14 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
15 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
16 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
17 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
27 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
28 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
29 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
30 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
31 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
3 février 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
4 février 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
5 février 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
6 février 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
7 février 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
4 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
5 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
6 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
7 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
8 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
11 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
12 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
13 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
14 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
15 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
18 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
19 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
20 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
21 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
22 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
25 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
26 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
27 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
28 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
29 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
1er juin 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
2 juin 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
3 juin 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
4 juin 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
5 juin 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Jeansonne Avocats inc. Hudon Avocat inc.		Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

17 juillet 2019

2.1.2 Décisions

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2018-001

DÉCISION N° : 2018-001-007

DATE : Le 8 juillet 2019

EN PRÉSENCE DE : Me LISE GIRARD

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
FRÉDÉRIK BLOUIN
et
4XPROTRADER
Parties intimées
et
BANQUE DE MONTRÉAL
et
BANQUE NATIONALE DU CANADA
et
CAISSE DESJARDINS DE LÉVIS
Parties mises en cause

DÉCISION

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[1] Le 18 janvier 2018, des ordonnances de blocage[1] ont été prononcées à l'égard des intimés. Ces ordonnances ont été prolongées à quelques reprises[2], ont fait l'objet d'une levée partielle[3] et viennent à échéance le 9 juillet 2019. L'Autorité demande au Tribunal de les prolonger jusqu'au 5 novembre 2019, soit pour une période additionnelle de 120 jours ce que conteste le procureur de l'intimé Frédérick Blouin. L'intimée 4XProtrader n'est pas représentée.

[2] Ceci fait suite à une enquête menée par l'Autorité des marchés financiers en lien avec la *Loi sur les valeurs mobilières*[4] et à la *Loi sur les instruments dérivés*[5], alléguant que les intimés auraient notamment effectué sans inscription ou autorisation auprès de l'Autorité des activités de conseiller, de courtier et de placements sans prospectus.

ANALYSE

[3] Le Tribunal doit donc déterminer dans un premier temps s'il prolonge ces ordonnances de blocage et, le cas échéant, il doit déterminer la durée de cette prolongation.

[4] Pour que le Tribunal puisse prolonger une ordonnance de blocage :

(1) l'enquête doit toujours être en cours[6];

(2) les motifs initiaux doivent toujours exister[7].

[5] Suivant le témoignage de l'enquêteur, les motifs initiaux sont toujours existants, soit que l'enquête révèlerait qu'un montant de 800 000 $ provenant d'une vingtaine d'investisseurs aurait été investi auprès de 4xProTrader sans prospectus et sans que les intimés détiennent les inscriptions requises.

[6] De ce montant environ 280 000 $ seraient encore dans les comptes bancaires des intimés visés par les présentes ordonnances de blocage.

---

1 *Autorité des marchés financiers* c. *Blouin*, 2018 QCTMF 2.
2 *Autorité des marchés financiers* c. *Blouin*, 2018 QCTMF 48, *Autorité des marchés financiers* c. *Blouin*, 2018 QCTMF 85, *Autorité des marchés financiers* c. *Blouin*, 2018 QCTMF 95 ; *Autorité des marchés financiers* c. *Blouin*, 2019 QCTMF 8.
3 *Autorité des marchés financiers* c. *Blouin*, 2018 QCTMF 25.
4 RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »).
5 RLRQ, c. I-14.01 (« LID »).
6 Art. 249 LVM.
7 Art. 250 (2e al.) LVM.

[7] Malgré que le rapport d'enquête ait été initialement transmis au contentieux de l'Autorité en novembre 2018, des démarches additionnelles d'enquête ont été nécessaires et les nouveaux éléments ont été remis au contentieux à la fin avril 2019.

[8] Le contentieux de l'Autorité analyse présentement tous ces éléments qui sont volumineux et complexes selon l'enquêteur afin de déterminer s'il y a lieu de déposer des procédures à l'encontre des intimés.

[9] L'intimé Frédérik Blouin a invoqué le long délai d'enquête, le fait qu'une personne ne peut pas être sous enquête de manière absolue et également, il se dit faussement suspecté dans cette enquête.

[10] En l'espèce, le Tribunal rappelle que nous sommes en droit administratif dans le cadre d'une demande en prolongation de mesures conservatoires, soit des ordonnances de blocage initialement prononcées le 18 janvier 2018, et prolongées depuis.

[11] Tel que mentionné précédemment, le Tribunal doit dans un premier temps déterminer si l'enquête est toujours en cours dans le présent dossier.

[12] À cet effet, le Tribunal s'est prononcé à quelques reprises dans différentes décisions, et ce, de manière constante sur l'étendue de la notion d' « enquête » dans le cadre d'une demande de prolongation d'ordonnances de blocage[8]:

> « L'enquête à laquelle la Loi réfère s'étend au-delà de la simple cueillette et de l'analyse d'éléments de preuve. Elle inclut les mesures visant l'application de la Loi et du Règlement, en vue de réprimer les infractions prévues par la Loi sur les valeurs mobilières ou les infractions prévues au Règlement et les infractions en matière de valeurs mobilières résultant des dispositions adoptées par une autre autorité législative. La répression inclut l'imposition d'une peine suite à la commission d'un délit prévu soit par la Loi sur les valeurs mobilières ou le Règlement ou par une loi adoptée par une autre autorité législative.
>
> Interpréter le pouvoir de blocage au cours d'une enquête aussi restrictivement que le propose le procureur de M. Mercille entraînerait qu'il faille débloquer les fonds dès que l'enquêteur a pu faire certaines constatations ou au plus tard dès qu'il conclut qu'il y a des motifs de croire qu'une infraction prévue par la Loi sur les valeurs mobilières ou le Règlement a été commise. »[9]

[13] Ainsi, l'enquête s'étend au-delà de la remise du rapport d'enquête au contentieux. L'enquête en son sens large peut se poursuivre jusqu'à la fin des procédures entreprises

---

8 Voir notamment : *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) inc.*, 2010 QCBDRVM 13, par. 42; *Autorité des marchés financiers* c. *Maisonneuve-Strasbourg*, 2017 QCTMF 55.

9 *Mercille (Richard)*, (1990) 21 B.C.V.M.Q. n° 50, 22; *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) inc.*, 2010 QCBDRVM 13, par. 42.

suivant cette enquête[10] et même au-delà, si l'Autorité convint le Tribunal qu'il est dans l'intérêt public de prolonger les ordonnances de blocage alors que d'autres procédures sont nécessaires, telles que demander la restitution des sommes bloquées.

[14] D'ailleurs, il a été reconnu par la Cour suprême du Canada que nous devons avoir une interprétation large de la *Loi sur les valeurs mobilières* étant notamment une loi de nature protectrice[11].

[15] D'ailleurs, il serait contraire à l'esprit de la loi de lever les ordonnances de blocage si les motifs initiaux sont toujours présents avant que l'Autorité n'est pu entreprendre les recours appropriés selon les conclusions de l'enquête. Ceci risquerait d'aller à l'encontre de l'intérêt public.

[16] Rappelons qu'un des buts du blocage est de s'assurer que les actifs pouvant provenir d'activités illégales en matière de valeurs mobilières puissent être préservés afin de permettre notamment aux investisseurs de faire valoir leur réclamation.

[17] Ainsi, dans la présente affaire, l'enquête, au sens large, se poursuit pendant l'analyse des rapports d'enquête et même durant les recours que pourrait entreprendre l'Autorité, le cas échéant.

[18] De plus, le Tribunal constate que les motifs initiaux ayant justifié l'émission des ordonnances de blocage sont toujours présents.

[19] Le Tribunal a entendu les propos de l'intimé Frédérik Blouin. Par ailleurs, aux fins de la présente demande en prolongation de blocage, le Tribunal ne peut aller au-delà du cadre d'en lequel il est appelé à intervenir. Il ne s'agit pas du bon forum pour contester les faits qui ont été établis lors du prononcé initial des ordonnances de blocage. Les éléments soulevés par l'intimé Frédérik Blouin ne permettent pas de démontrer que les motifs initiaux ont cessé d'exister.

[20] Concernant l'intimé 4xProTrader, celle-ci n'étant pas représentée lors de l'audience, elle n'a pu établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister.

[21] Quant à la durée de l'ordonnance de blocage, la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit désormais qu'une ordonnance de blocage demeure tenante pour une durée de 12 mois, à moins que le Tribunal n'en décide autrement[12].

[22] Considérant que l'Autorité demande 120 jours et que ce délai est raisonnable à la lumière notamment de la définition en son sens large de la notion d'enquête ci-haut décrite.

---

10 *Autorité des marchés financiers* c. *Gagné*, 2008 QCBDRVM 24.

11 *Pezim* c. *Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers*), [1994] 2 R.C.S. 557, *Pacific Coast Coin Exchange of Canada Limited* c. *La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*, [1978] 2 RCS 112, p. 126 à 128.

12 Art. 250 LVM.

[23] Par ailleurs, le Tribunal invite fortement l'Autorité à prendre position d'ici la fin de la prochaine échéance quant à savoir si des recours seront ou non entrepris dans la présente affaire.

[24] Par conséquent, le Tribunal estime qu'il est justifié de prolonger les ordonnances de blocage pour une période additionnelle de 120 jours, et ce, dans l'intérêt public.

POUR CES MOTIFS le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*[13] ainsi que des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ACCUEILLE la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité des marchés financiers;

PROLONGE les ordonnances de blocage émises par le Tribunal le 18 janvier 2018[14], telles que renouvelées depuis, pour une période de **120 jours** commençant le **9 juillet 2019** et se terminant le **5 novembre 2019** de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

> **ORDONNE** à l'intimée 4xProTrader inc., faisant également affaire sous le nom « Gestion 4xProTrader », de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;
>
> **ORDONNE** à l'intimée 4xProTrader inc., faisant également affaire sous le nom « Gestion 4xProTrader », de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle, dont notamment auprès de la mise en cause, Banque de Montréal, ayant une succursale située au 1600, Boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2M4, notamment dans les comptes n° **2193-1054915**, n° **2193-8931933**, n° **2759-1994739** et dans le compte de placement portant le n° **60111585**;
>
> **ORDONNE** à la mise en cause, Banque de Montréal, ayant une succursale située au 1600, Boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2M4, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimée 4xProTrader inc., faisant également affaire sous le nom « Gestion 4xProTrader », notamment dans les comptes n° **2193-1054915**, n° **2193-8931933**, n° **2759-1994739** et dans le compte de placement portant le n° **60111585**;
>
> **ORDONNE** à l'intimé Frédérik Blouin de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;
>
> **ORDONNE** à l'intimé Frédérik Blouin, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou

---

13 RLRQ, c. E-6.1.

14 *Autorité des marchés financiers* c. *Blouin*, préc., note 1.

le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Banque de Montréal, ayant une succursale située au 1600, Boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2M4, notamment dans le compte portant le n° **[1]**;

ORDONNE à la mise en cause, Banque de Montréal, ayant une succursale située au 1600, Boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2M4, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé Frédérik Blouin, notamment dans le compte portant le n° **[1]** ;

ORDONNE à l'intimé Frédérik Blouin, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Banque Nationale du Canada, ayant une succursale située au 280, rue Racine, à Québec, Québec, G2B 1E6, notamment dans le compte portant le n° **[2]**;

ORDONNE à la mise en cause, Banque Nationale du Canada, ayant une succursale située au 280, rue Racine, à Québec, Québec, G2B 1E6, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé Frédérik Blouin, notamment dans le compte portant le n° **[2]**;

ORDONNE à l'intimé Frédérik Blouin, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse Desjardins de Lévis, ayant son domicile situé au 995, boulevard Alphonse Desjardins, Lévis, Québec, G6V 0M5, notamment dans le compte portant le n° **[3]**;

ORDONNE à la mise en cause, Caisse Desjardins de Lévis, ayant son domicile situé au 995, boulevard Alphonse Desjardins, Lévis, Québec, G6V 0M, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé Frédérik Blouin, notamment dans le compte portant le n° **[3]**;

RECONDUIT les conditions initiales prononcées à l'occasion de la levée partielle de blocage le 19 mars 2018 et ainsi :

ORDONNE à Frédérik Blouin de transmettre par courriel à l'Autorité des marchés financiers, à l'adresse courriel suivante : jean-pierre.aube@lautorite.qc.ca, le nom de l'institution financière auprès de laquelle un nouveau compte bancaire sera ouvert à son nom, les coordonnées complètes de celle-ci, de même que le numéro de ce compte, et ce, dans les cinq (5) jours de l'ouverture du compte;

ORDONNE à Frédérik Blouin de transmettre par courriel à l'Autorité des marchés financiers, à l'adresse courriel suivante : jean-pierre.aube@lautorite.qc.ca, une copie du relevé du compte bancaire à être ouvert, faisant état des transactions effectuées au courant de la semaine précédente, tous les lundis, au plus tard à 17h00;

ORDONNE à Frédérik Blouin de transmettre par courriel à l'Autorité des marchés financiers, à l'adresse courriel suivante : jean-pierre.aube@lautorite.qc.ca, une copie du relevé mensuel du compte bancaire à être ouvert et de chacune des pièces justificatives (dépôts et retraits) pendant la période visée par ce relevé, et ce, le premier lundi suivant la réception de ce relevé, au plus tard à 17h00;

ORDONNE à Frédérik Blouin, d'aviser par courriel l'Autorité des marchés financiers, à l'adresse courriel suivante : jean-pierre.aube@lautorite.qc.ca, de tout changement quant à ses sources de revenus et entrées de fonds actuelles, dont notamment l'ajout ou le retrait de sources de revenus ou d'entrées de fonds, et ce, le premier lundi suivant la survenance du changement en question, au plus tard à 17h00;

ORDONNE à Frédérik Blouin, de transmettre par courriel à l'Autorité des marchés financiers, à l'adresse courriel suivante : jean-pierre.aube@lautorite.qc.ca, une copie des relevés mensuels des cartes de crédit dont il est, ou pourrait être, le détenteur, et des cartes de crédit qu'il utilise, ou pourrait utiliser, et ce, le premier lundi suivant la réception de ce relevé, au plus tard à 17h00;

ORDONNE à Frédérik Blouin, de transmettre par courriel à l'Autorité des marchés financiers, à l'adresse courriel suivante : jean-pierre.aube@lautorite.qc.ca, toutes les informations concernant les sommes qu'il reçoit, ou pourrait recevoir, en argent comptant, dont notamment les noms des individus ou sociétés ayant versé ces sommes, leurs coordonnées, les motifs de la remise de ces sommes et la manière dont ces sommes ont été utilisées, et toutes les pièces justificatives, le cas échéant, et ce, le premier lundi suivant la réception d'une telle somme, au plus tard à 17h00.

La présente décision ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision de levée partielle des ordonnances de blocage prononcée le 19 mars 2018[15]

Me Lise Girard, juge administratif

Me Valentin Jay
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse

Me Antoine Mailloux

[15] *Autorité des marchés financiers* c. *Blouin*, 2018 QCTMF 25.

(Antoine Mailloux Avocat inc.)
Procureur de Frédérik Blouin, intimé

Date d'audience : 4 juillet 2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-047

DÉCISION N° : 2017-047-005

DATE : Le 11 juillet 2019

EN PRÉSENCE DE : **Me JEAN-PIERRE CRISTEL**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Demanderesse
c.
ÉRIC PICHETTE
et
GROOGR INC.
Intimés
et
BANQUE ROYALE DU CANADA, personne morale ayant une place d'affaires au 215 Boulevard Taschereau dans la ville de La Prairie, province de Québec, J5R 4H9
Mise en cause

DÉCISION

APERÇU

[1] Des ordonnances de blocage visant les fonds, titres ou autres biens des intimés et ceux détenus pour eux par diverses institutions financières ont été prononcées de

manière *ex parte* par le Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») le 18 décembre 2017[1].

[2] Depuis la décision initiale, les ordonnances de blocage ont été prolongées à 3 reprises[2].

[3] Les ordonnances initiales de blocage ont été prononcées dans le cadre d'une enquête menée par l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») en lien avec des manquements allégués des intimés à la *Loi sur les valeurs mobilières*[3], notamment le placement d'un contrat d'investissement sans prospectus visé par l'Autorité ni inscription à titre de courtier auprès de celle-ci.

[4] L'Autorité demandait au Tribunal de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier pour une période additionnelle de 365 jours.

[5] Les parties se sont entendues avant l'audience pour que la demande de prolongation de blocage vaille pour une durée de 7 mois. De ce fait, les intimés ne contestent pas la présente demande de l'Autorité.

[6] Le Tribunal doit donc déterminer s'il prolonge ces ordonnances de blocage et, le cas échéant, il doit déterminer la durée de cette prolongation.

[7] Dans la présente décision, le Tribunal prolonge dans l'intérêt public les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier, et ce, pour une période de 7 mois se terminant le 7 mars 2020.

ANALYSE

[8] Pour que le Tribunal puisse prolonger une ordonnance de blocage :

(1) l'enquête menée par l'Autorité à l'égard des intimés doit toujours être en cours[4];

(2) les intimés ou les mises en cause ne doivent pas avoir manifesté leur intention de se faire entendre, ou ils ne doivent pas avoir réussi à établir que les motifs des ordonnances initiales ont cessé d'exister[5].

[9] Quant à la durée de l'ordonnance de blocage, la loi prévoit qu'elle est de 12 mois, à moins que le Tribunal n'en décide autrement[6].

[10] Le procureur de l'Autorité a informé le Tribunal que les intimés ne contestent pas la présente demande de prolongation de blocage de l'Autorité et que, d'un commun accord, les parties se sont entendues pour recommander au Tribunal de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans la présente affaire pour une

---

1 *Autorité des marchés financiers* c. *Pichette*, 2017 QCTMF 138 (motifs détaillés rendus le 20 mars 2018).

2 *Autorité des marchés financiers* c. *Pichette*, 2018 QCTMF 32; *Autorité des marchés financiers* c. *Pichette*, 2018 QCTMF 76; *Autorité des marchés financiers* c. *Pichette*, 2019 QCTMF 4.

3 RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »).

4 Art. 249 LVM.

5 Art. 250 (2e al.) LVM.

6 Art. 250 (1er al.) LVM.

période de sept mois se terminant 7 mars 2020. Afin d'étayer ses dires, il a remis au Tribunal une copie d'un échange de courriels avec la procureure des intimés.

[11] Le Tribunal prend donc acte du fait que les intimés ne contestent pas la présente demande de l'Autorité

[12] Par ailleurs, le procureur de l'Autorité a confirmé que l'enquête de cet organisme à l'encontre des intimés se poursuit et que les motifs, qui ont justifié le prononcé par le Tribunal des ordonnances de blocage initiales dans le présent dossier, sont toujours présents.

[13] Il a aussi mentionné que l'enquêteur au dossier devrait remettre son rapport au contentieux de l'Autorité d'ici la fin de la présente année et que ce délai, de même que celui qui sera nécessaire pour permettre au contentieux de procéder à l'analyse de ce rapport, justifient la durée de la prolongation demandée.

[14] À la lumière de la preuve et de l'argumentation qui lui ont été présentées par les parties, le Tribunal considère que (i) les motifs qui ont justifié le prononcé, dans l'intérêt public, d'ordonnances de bocage dans la présente affaire sont toujours présents et (ii) que l'enquête de l'Autorité se poursuit.

[15] Par conséquent, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger, à titre de mesures conservatoires, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur, et ce, pour une période additionnelle de 7 mois.

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, conformément à l'article 93 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*[7] de même qu'aux articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ACCUEILLE dans l'intérêt public la demande de prolongation de blocage de l'Autorité des marchés financiers; et

PROLONGE les ordonnances de blocage prononcées le 18 décembre 2017[8], telles que prolongées depuis, pour une période de **7 mois** commençant le **6 août 2019** et se terminant le **7 mars 2020** de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

> **ORDONNE** aux intimés Éric Pichette et Groogr inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, de titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession qui leur ont été confiés en lien avec le financement de l'intimée Groogr inc., dont notamment dans le compte portant le numéro 1000983 détenu à la Banque Royale du Canada;
>
> **ORDONNE** à la mise en cause Banque Royale du Canada, ayant une succursale au 215 boulevard Taschereau, La Prairie (Québec), J5R 4H9 de ne pas se départir

---

7 RLRQ, c. E-6.1.

8 *Autorité des marchés financiers* c. *Pichette,* préc., note 1.

des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Groogr inc., notamment dans le compte portant le numéro 1000983.

Me Jean-Pierre Cristel
Juge administratif

Me Jean-Benoît Hébert
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 11 juillet 2019

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Autorité des marchés financiers c. Xavier Gervais et X Capital Services financier inc.

(Avis en vertu de l'article 262.3 de la Loi sur les valeurs mobilières)

Prenez avis que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») entend présenter, le 22 août 2019, devant le Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal »), une procédure intitulée « Demande de l'Autorité des marchés financiers pour lever des ordonnances de blocage et distribuer des sommes bloquées » (la « Demande ») dans le dossier du Tribunal n° 2017-020 impliquant Xavier Gervais.

La Demande vise à obtenir une décision du Tribunal ordonnant la levée des ordonnances de blocage et la remise à l'Autorité des sommes qui se trouvent dans les comptes bancaires de Xavier Gervais ou d'une société contrôlée par lui, X Capital Services financier inc., à la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés, à la Banque Nationale, à la Banque de la Nouvelle-Écosse et à la Financière Banque Nationale inc. L'Autorité déposera ces sommes dans un compte bancaire dans les 10 jours de la réception de celles-ci. Elle émettra, dans les 45 jours du dépôt des sommes dans ce compte, des chèques en faveur des seuls investisseurs identifiés dans le cadre de son enquête, ou aux personnes subrogées dans les droits de ces derniers, de montants représentant 87,1 %, 4,5 %, 0,7 %, 0,7 % et 0,2 % des sommes disponibles pour distribution. Ces pourcentages représentent le prorata du montant total de la perte en capital subie par ces investisseurs.

Le présent avis est donné conformément au premier alinéa de l'article 262.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1. Selon le deuxième alinéa du même article, toute personne intéressée peut contester la Demande devant le Tribunal, à l'exception de l'auteur du manquement.

Autorité des marchés financiers :

Me Sylvie Boucher
Direction du contentieux, Québec
Téléphone : 418-525-0337, poste 2497
Télécopieur : 418-528-7033
Courriel : sylvie.boucher@lautorite.qc.ca

Me Mathilde Noël-Béliveau
Direction du contentieux, Montréal
Téléphone : 514-395-0337, poste 2694
Télécopieur : 514-864-3316
Courriel : mathilde.noel-beliveau@lautorite.qc.ca

Le 18 juillet 2019

3.

Distribution de produits et services financiers

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Aucune information.

3.5 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES INSCRITS

Aucune information.

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – AOÛT 2019

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Sébastien Verret	2019-03-02(C)	Me Daniel M. Fabien, vice-président M. Serge Meloche Mme Marie-Eve Racine	26-8-2019 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	Avoir fait défaut d'exécuter des mandats que lui avaient confiés plusieurs assurés (articles 26 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*) ; Avoir négligé ses devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités en n'ayant pas une tenue de dossier à laquelle on est en droit de s'attendre de la part d'un représentant en assurance de dommages, en ne notant pas au dossier notamment les communications téléphoniques, les conseils et les explications données, les décisions prises et instructions reçues (articles 85 à 88 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, articles 2, 9 et 37(1) *du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* et articles 12 et 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*) ; Avoir été négligent et/ou avoir fait des déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire un assuré en erreur (articles 15, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*) ; Avoir fait défaut d'avoir une conduite empreinte de modération, d'objectivité et de dignité dans ses	Culpabilité

communications verbales avec un assuré (articles 14 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*) ;

S'être approprié ou pour avoir utilisé à d'autres fins la somme de 2 519,77 $ représentant un virement Interac destiné à […] en paiement d'une prime du renouvellement d'un contrat d'assurance habitation (articles 19, 25, 37(1) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1286

DATE : 5 juillet 2019

LE COMITÉ :	Me George R. Hendy	Président
	M. Armand Éthier, A.V.C.	Membre
	M. Joël Badan	Membre

LYSANE TOUGAS, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

ALAIN RONDEAU, conseiller en sécurité financière, conseiller en assurances et rentes collectives, représentant de courtier en épargne collective et planificateur financier (numéro de certificat 129409, BDNI 1601521)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

> **Ordonnance de non-divulgation, de non-publication et de non-diffusion du nom et du prénom des consommateurs concernés, ainsi que de toute information pouvant les identifier.**

[1] Le 27 mars 2018, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « **Comité** ») s'est réuni aux bureaux de la Chambre, sis au 2000, avenue McGill College, 12e étage, à Montréal, et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

1. Dans la province de Québec, le ou vers le 8 août 2011, l'intimé a fourni de fausses informations sur le formulaire « Demande de prêt investissement », notamment en certifiant avoir rencontré S.V. et avoir été témoin de la signature de ce dernier, contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1);

2. Dans la province de Québec, le ou vers le 21 septembre 2011, l'intimé a fourni de fausses informations sur le formulaire « Demande de prêt investissement », notamment en certifiant avoir rencontré M.L. et I.B., avoir été témoin de la signature de ces derniers et avoir validé leurs informations financières, contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

3. Dans la province de Québec, le ou vers le 15 décembre 2011, l'intimé à falsifié ou permis que soit falsifié le formulaire « Demande de modification des débits préautorisés » postérieurement à sa signature par P-Y.M., contrevenant ainsi aux articles 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1), 10, 14 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[2] L'intimé, représenté par Me Martin Courville, enregistra un plaidoyer de culpabilité à l'égard des trois chefs d'infraction contenus à la plainte.

[3] Le Comité a pris acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimé et l'a déclaré coupable des chefs d'infraction ci-haut énoncés, séance tenante. Considérant le principe interdisant les condamnations multiples, le Comité déclarera l'intimé coupable des trois chefs pour avoir contrevenu à l'article 10 du *Règlement sur la déontologie dans les*

disciplines de valeurs mobilières et ordonnera l'arrêt conditionnel des procédures en vertu des articles 14 et 16 dudit règlement et de l'article 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[4] Après l'enregistrement dudit plaidoyer, les parties présentèrent au Comité leur preuve et firent leurs représentations sur sanction.

PREUVE DES PARTIES

[5] La plaignante, par l'entremise de son procureur, Me Julie Piché, versa alors au dossier une preuve documentaire non contredite qui fut cotée P-1 à P-6. Elle ne fit entendre aucun témoin.

[6] Essentiellement, la preuve a démontré ce qui suit:

a) l'attestation de droit de pratique de l'intimé (pièce P-1) démontre qu'à l'époque de la commission des trois infractions (du 8 août 2011 au 15 décembre 2011), l'intimé détenait (entre autres) un certificat en assurance de personnes et assurance collective de personnes et il était aussi inscrit à titre de courtier en épargne collective pour le compte de plusieurs firmes;

b) l'attestation de droit de pratique de Jean Rondeau (pièce P-2), le frère de l'intimé, démontre qu'à l'époque des infractions ci-haut, celui-ci détenait un certificat en assurance de personnes et qu'il est devenu inscrit comme représentant pour un courtier en épargne collective à partir du 15 juin 2012;

c) à l'époque des infractions, l'intimé avait son bureau et domicile à Québec, alors que son frère et associé, Jean Rondeau, travaillait et vivait à Drummondville;

d) le fil commun des deux premières infractions, survenues en 2011, est que Jean

Rondeau avait des clients qui voulaient investir dans des fonds communs de placement, qu'il n'était pas autorisé à en vendre avant le mois de juin 2012, et que l'intimé a convenu d'agir comme le conseiller des clients de son frère à deux reprises, sans les avoir rencontrés ou sans avoir été témoin de leurs signatures sur les formulaires requis pour ces investissements (pièces P-3 et P-4);

e) quant au chef 1 de la plainte, le 25 juillet 2011, S.V., un ami et client de Jean Rondeau, a signé à Drummondville le formulaire « Demande de Prêt Investissement de B2B Trust » (pièce P-3, page 003308), pour financer un investissement d'environ 99 900 $ dans un fonds commun de placement, ce formulaire ayant été contresigné à Québec par l'intimé en date du 8 août 2011 (pièce P-3, page 003794), l'intimé ayant par ce geste confirmé « avoir personnellement rencontré » S.V. et avoir « été témoin de la signature de ce document par l'emprunteur », ce qui était faux (tel qu'admis par l'intimé lors d'une rencontre avec l'enquêteur de la Chambre de la sécurité financière en date du 10 septembre 2014, pièce P-6, pages 2 et 3);

f) dans le cas du chef 2, la même chose s'est produite, alors que M.L. et I.B., des clients de Jean Rondeau, ont signé à Drummondville en date du 21 septembre 2011 un formulaire « Demande de Prêt Investissement de B2B Trust » en rapport avec un emprunt de 100 000 $ pour investir dans un fonds commun de placement, ce formulaire ayant été contresigné à Québec par l'intimé (pièce P-4, page 003558) avec les mêmes fausses affirmations que dans la pièce P-3 ci-haut, l'intimé ayant admis lors de l'entrevue du 10 septembre 2014 avec l'enquêteur qu'il n'a pas rencontré ces deux clients, qu'il n'a pas été témoin de

leurs signatures et qu'il n'a pas personnellement validé leurs informations financières (pièce P-6, pages 1 et 2);

g) quant au chef 3, l'intimé a permis que soit modifié un formulaire (« Demande de modification des débits préautorisés ») pour son client, P-Y.M., parce que ce dernier a décidé de passer les transactions bancaires concernant un prêt investissement de 150 000 $ par un compte de banque autre que son compte personnel principal, afin de mieux suivre le sort de l'investissement;

h) pour ce faire, et puisque le client n'était pas disponible à l'intérieur des délais serrés pour effectuer ce changement, l'intimé a permis qu'un de ses employés modifie le formulaire déjà signé par le client (en y insérant l'information nécessaire pour donner suite aux changements exigés par le client), le tout avec l'autorisation préalable du client;

i) plus particulièrement, on s'est servi d'une photocopie du formulaire déjà signé par le client (P-Y.M.) et on y a ensuite inséré le numéro du compte, modifié la date d'entrée en vigueur des débits préautorisés (le 19 novembre 2011 pour le 10 décembre 2011), inséré le numéro de transit, le numéro de la banque et le numéro du compte de banque (section 4 du formulaire) et on a finalement modifié la date de signature par le client et l'intimé (le 15 novembre 2011 pour le 15 décembre 2011), tel qu'il appert de la page R-557 de la pièce P-5, qu'on peut comparer avec la page R-567 de la même pièce.

[7] L'intimé a ensuite témoigné pour affirmer ce qui suit:

a) il œuvre dans le domaine de l'assurance depuis 1985, ayant travaillé avec diverses compagnies d'assurance depuis cette date;

b) il connaissait depuis longtemps les clients concernés par les chefs 1 et 2, et a signé les formulaires concernant leurs investissements (pièces P-3 et P-4) pour rendre service à son frère, son coactionnaire dans le cabinet de courtage d'assurance qu'ils opéraient ensemble à l'époque;

c) il admet avoir mal agi en attestant faussement qu'il était témoin des signatures de ces consommateurs et affirme qu'il a depuis pris des mesures de contrôle pour éviter que cela ne se reproduise;

d) quant au chef 3, l'intimé affirme connaître P-Y.M. depuis son enfance, qui fait affaire avec lui depuis 1985 et qui demeure toujours son client;

e) l'intimé reconnaît encore avoir mal agi en modifiant le formulaire (pièce P-6) pour accommoder le client et affirme avoir alors manqué de jugement;

f) il affirme être impliqué dans diverses activités charitables dans sa communauté et prétend qu'une radiation temporaire serait dévastatrice à sa pratique;

g) il affirme être maintenant très conscient de l'importance de la conformité et a exprimé ses remords sincères pour sa conduite;

h) en contre-interrogatoire, il admet avoir transmis le formulaire (pièce P-5, page R-557) a l'assureur, lequel comportait une photocopie de la signature de P-Y.M.;

[8] Finalement, l'intimé a fait entendre P-Y.M. pour confirmer qu'il l'a autorisé à modifier le formulaire ci-haut parce qu'il voyageait beaucoup à l'époque et n'était pas disponible pour signer un nouveau formulaire à l'intérieur des délais requis. P-Y.M. affirme ne pas avoir été préoccupé par cette façon de procéder et fait toujours affaire avec l'intimé, en qui il a toujours entièrement confiance.

[9] Les parties soumirent ensuite au Comité leurs représentations sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[10] Me Piché proposa au Comité l'imposition d'une amende de 5 000 $ pour chacun des deux premiers chefs d'accusation et l'imposition d'une radiation temporaire d'un mois pour le troisième chef.

[11] Elle indiqua, de plus, réclamer la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés, y compris ceux de la publication d'un avis de la décision dans les journaux locaux de la région où l'intimé a son domicile professionnel.

[12] Elle souligna comme facteurs aggravants la gravité objective des infractions y reprochées et le fait qu'il s'agit de conduite prohibée dans l'industrie (fausses déclarations d'avoir rencontré les consommateurs et d'avoir été témoin de leurs signatures pour les chefs 1 et 2 et, quant au chef 3, d'avoir falsifié ou permis que soit falsifié un formulaire après signature par le client), le fait qu'il s'agit d'actes qui vont au cœur de l'exercice de la profession et qui portent atteinte à l'image de celle-ci, ainsi qu'à la probité requise d'un représentant, la préméditation concernant les chefs 1 et 2 (actes commis en toute connaissance de cause pour aider le frère de l'intimé), la vulnérabilité des consommateurs (en ce qui concerne les chefs 1 et 2) qui n'ont pas eu accès à un représentant compétent pour vendre le produit, et la vulnérabilité du client concerné par le chef 3, vu que le formulaire a été modifié après la signature par le client, et l'expérience (26 ans dans l'industrie) de l'intimé.

[13] Comme facteurs atténuants, elle invoqua le fait que les deux premières infractions ont été commises dans un court laps de temps (environs six semaines), l'absence de

mauvaise foi concernant le chef 3, l'absence d'antécédents disciplinaires de l'intimé, l'absence de préjudice financier aux consommateurs concernés et d'enrichissement indu pour l'intimé, le fait qu'il ait plaidé coupable, qu'il ait collaboré à l'enquête, qu'il ait exprimé ses remords sincères et qu'il ait demandé pardon.

[14] La plaignante a ensuite référé le Comité à la jurisprudence suivante concernant les sanctions imposées dans des cas similaires :

Chefs 1 et 2

a) *Chambre de la sécurité financière* c. *Demers*, 2013 CanLII 43433 (QC CDCSF)

L'intimé était accusé de deux infractions, découlant d'un seul et même événement, les parties ont fait une recommandation commune sur sanction, soit une amende de 5 000 $ pour le premier chef et une réprimande pour le deuxième, laquelle a été entérinée par le Comité.

b) *Chambre de la sécurité financière* c. *Mongrain*, 2016 CanLII 30448 (QC CDCSF)

Le Comité a imposé une amende de 5 000 $ pour une infraction semblable aux chefs 1 et 2, en se fiant sur quatre décisions antérieures (*Côté*[1], *Demers*[2], *Paquet*[3] et *Thibeault*[4]) ayant imposé la même amende.

c) *Chambre de la sécurité financière* c. *Nantel*, 2015 QCCDCSF 18

Face à une situation où l'intimé a faussement attesté avoir été témoin de la signature de formulaires par deux consommateurs à sept occasions différentes sur

[1] *Chambre de la sécurité financière* c. *Côté*, 2011 CanLII 99469 (QC CDCSF).
[2] *Chambre de la sécurité financière* c. *Demers*, précitée au par. 14 a) de la présente décision.
[3] *Chambre de la sécurité financière* c. *Paquet*, 2013 CanLII 43419 (QC CDCSF).
[4] *Chambre de la sécurité financière* c. *Thibeault*, 2014 CanLII 39919 (QC CDCSF).

une période de 23 mois, le Comité a imposé deux amendes de 5 000 $ et des réprimandes pour les cinq autres infractions basées sur le principe de la globalité des sanctions, malgré le fait que l'intimé n'ait pas exprimé de remords, ni collaboré à l'enquête ni plaidé coupable.

Chef 3

d) *Brazeau* c. *Chambre de la sécurité financière*, 2006 QCCQ 11715

Siégeant en appel d'une décision ayant condamné un représentant (entre autres) à une radiation d'un an pour avoir contrefait les signatures de deux clients, la Cour du Québec a réduit la période de radiation à deux mois parce qu'elle était d'avis que l'intimé croyait donner suite aux instructions de ses clients en affirmant que bien que « le fait d'imiter des signatures et de les utiliser est en soi un geste grave qui justifie la radiation. Cette période de radiation sera plus ou moins longue toutefois, selon que la personne concernée pose ce geste avec une intention frauduleuse ou non […] »[5].

e) *Chambre de la sécurité financière* c. *Boucher*, 2008 CanLII 22567 (QC CDCSF)

À la suite d'une recommandation conjointe, et en se fiant sur la décision *Brazeau*[6], le Comité a condamné l'intimée (qui avait 13 ans d'expérience) à une radiation de deux mois pour s'être servi d'un formulaire d'assurance déjà signé par des clients pour modifier les dates de proposition et/ou de signature, ainsi que le numéro du contrat, le tout avec l'accord de ces derniers.

[5] Par. 136.
[6] Précitée au par. 14 b) de la présente décision.

f) *Chambre de la sécurité financière* c. *Pitre*, 2012 CanLII 97182 (QC CDCSF)

À la suite d'une recommandation conjointe, l'intimé (ayant plus de 20 ans d'expérience) a été condamné à une radiation temporaire d'un mois pour avoir fait signer cinq formulaires en blanc par trois clients différents sur une période de six ans.

g) *Chambre de la sécurité financière* c. *Nemeth*, 2015 QCCDCSF 24

Citant une jurisprudence constante à l'effet que la sanction en telle matière doit respecter les critères de dissuasion et l'exemplarité, le Comité a condamné l'intimé (ayant 20 ans d'expérience) à une radiation de 30 jours pour avoir fait signer des documents incomplets par ses clients, le Comité ayant refusé d'adopter la suggestion de l'intimé qu'il reçoive plutôt une simple réprimande ou que la décision de radiation ne soit pas publiée, car ceci serait contraire au besoin d'informer et de protéger le public.

h) *Chambre de la sécurité financière* c. *Chaunt*, 2016 QCCDCSF 28

À la suite d'une recommandation commune, l'intimé (ayant quatre ans d'expérience) qui a fait signer partiellement en blanc à ses clients un formulaire relié à l'analyse de besoins financiers, la version finale (complétée par l'intimé) ayant été ultérieurement exhibée aux clients et approuvée par eux, a été condamné à une radiation temporaire d'un mois.

i) *Chambre de la sécurité financière* c. *Belle*, 2016 CanLII 30449 (QC CDCSF)

L'intimé a été condamné *ex parte* à une radiation de deux mois pour avoir modifié un préavis de remplacement et une proposition d'assurance après que ses clients les avaient signés.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[15] Me Courville, le procureur de l'intimé, a soumis qu'il serait plutôt approprié d'imposer une amende de 5 000 $ pour le chef 1, une réprimande pour le chef 2 et une amende de 5 000 $ pour le chef 3, avec un délai de six mois pour payer lesdites amendes.

[16] Il a souligné que les infractions visées par les chefs 1 et 2 ont été commises pendant une période de six semaines, ce qui justifierait une simple réprimande pour le chef 2, et qu'une amende de 5 000 $ suffirait comme sanction pour le chef 3, vu que la falsification du formulaire (pièce P-5, page R-557) a été faite avec l'accord du client et pour faciliter la transaction, le tout sans imitation de sa signature (bien qu'on se soit servi d'une photocopie de sa signature) et que le formulaire en question n'était pas un formulaire de transaction, comme une proposition d'assurance ou une modification de police d'assurance, mais plutôt une demande de modification des débits préautorisés.

[17] Me Courville a aussi souligné l'implication de l'intimé dans des organisations charitables, le fait qu'il a développé des produits d'assurances innovateurs, que les gestes qu'il a commis n'ont pas été motivés par la malice ou la malhonnêteté, l'absence de préjudice aux clients concernés, le caractère ancien des infractions, sa collaboration à l'enquête, son plaidoyer de culpabilité, ses remords sincères et le fait qu'il n'est plus associé avec son frère et qu'il a changé sa façon de faire, de sorte que le risque de récidive est nul.

[18] Me Courville a fait les commentaires suivants à propos de la jurisprudence qu'il a produite et de certaines des décisions citées par la plaignante :

Chefs 1 et 2

a) *Chambre de la sécurité financière* c. *Beauvais*, 2018 QCCDCSF 6

À la suite de la recommandation commune des parties, le Comité a condamné l'intimée qui a commis deux infractions identiques le même jour (avoir signé comme témoin deux propositions d'assurance alors que les assurés n'étaient pas présents) à une amende de 5 000 $ pour la première infraction et une réprimande pour la deuxième infraction. Me Courville plaidé qu'une clémence semblable devrait être accordée à M. Rondeau relativement au chef 2 dans cette cause.

Chef 3

b) *Chambre de la sécurité financière* c. *Boucher* (citée ci-haut)

Me Courville a souligné que l'infraction concernait cinq clients différents qui ont signé des propositions d'assurance dans le passé et la modification des dates de la proposition et/ou de signature, ainsi que le numéro de ladite proposition ou contrat, puis en transmettant par télécopieur ces pages ainsi modifiées au soutien de nouvelles propositions d'assurance, ce qu'il prétend être beaucoup plus sérieux que l'infraction visée par le chef 3 dans le présent dossier, où il s'agit d'un simple formulaire de débits préautorisés.

c) *Chambre de la sécurité financière* c. *Pitre* (citée ci-haut)

Me Courville a plaidé que les cinq formulaires signés en blanc par les trois clients concernés étaient des « documents de transactions » et donc d'importance supérieure au document visé par le chef 3 dans cette cause. En fait, une lecture de la décision démontre qu'il s'agissait de (i) deux formulaires d'instructions de placements Investia, (ii) une demande d'ouverture de compte de TD Fonds mutuels, (iii) un formulaire d'autorisation de transfert et (iv) un formulaire de placements Franklin Templeton. Au paragraphe 32 de cette décision, nous

retrouvons l'énoncé de principe général concernant la signature de documents en blanc : « Même si le degré de faute peut différer d'un cas à l'autre, faire signer en blanc un ou des documents est une pratique malsaine » et le Comité a imposé une radiation temporaire d'un mois pour chacun des cinq chefs d'accusation ci-haut décrits.

d) *Chambre de la sécurité financière* c. *Nemeth* (citée ci-haut)

Cette décision concerne la signature de documents incomplets par les clients, le tout sans mauvaise foi de la part de l'intimé, et le Comité a invoqué une jurisprudence constante imposant la radiation temporaire comme sanction, sans distinction quant à la nature des documents concernés[7]. Me Courville a souligné que le document visé dans cette décision était un « préavis de remplacement » qu'il prétend est d'importance supérieure au formulaire visé par le chef 3 dans cette cause.

e) *Chambre de la sécurité financière* c. *Chaunt* (citée ci-haut)

Me Courville a affirmé qu'il s'agit, dans cette décision, d'une analyse de besoins financiers (signée en blanc), qu'il prétend également être d'importance supérieure au formulaire en cause. Il importe de souligner que le formulaire dans cette décision a ensuite été complété par l'intimé et exhibé par lui à ses clients, qui l'ont approuvé, et que le Comité a imposé une radiation d'un mois parce qu'il s'agissait d'une pratique malsaine (« en ce qu'elle met à risque le client qui se trouve à approuver à l'avance des renseignements qui ne sont pas indiqués au document qu'il signé ») et d'une « conduite clairement prohibée dans l'industrie »[8].

[7] Par. 47.
[8] Par. 15.

f) *Chambre de la sécurité financière* c. *Trudeau*, 2017 QCCDCSF 65

Dans cette cause, il s'agissait d'un intimé avec peu d'expérience (entre six et treize mois au moment de la commission des infractions) et d'encadrement, pratiquant en solo, qui faisait face à six chefs d'accusation d'avoir fourni de fausses informations sur des formulaires de demande de prêt d'investissement ou de placement pour le même client sur une période de neuf mois à cause d'une même erreur de bonne foi de sa part[9]. De plus, le Comité a décidé d'imposer une amende de 4 000 $ pour le septième chef, plutôt qu'une radiation d'un mois (demandée par la plaignante) qui concernait la signature d'un formulaire partiellement en blanc. Tout en reconnaissant « qu'une radiation est la sanction le plus souvent retenue »[10], le Comité a jugé qu'il devait tenir compte « du peu d'expérience de l'intimé au moment des événements reprochés » et « qu'une période de radiation risquerait de compromettre sérieusement la carrière de ce jeune représentant qui désire continuer d'exercer la profession »[11] et lui a imposé une amende de 4 000 $ plutôt qu'une radiation.

g) *Chambre de la sécurité financière* c. *Thibault*, 2014 CanLII 59942 (QC CDCSF)

À la suite d'une recommandation commune des parties, l'intimé a été condamné à une amende de 5 000 $ pour avoir falsifié la date sur un chèque postdaté d'un client et d'avoir fourni des fausses explications au client pour ce geste.

[9] Par. 37.
[10] Par. 75.
[11] Par. 76.

ANALYSE ET MOTIFS

[19] En ce qui concerne les chefs 1 et 2, il importe de souligner qu'il s'agit de deux infractions distinctes, impliquant des clients différents, commises à des dates différentes (sur une période de six semaines). Le seul fil commun entre ces deux infractions est le désir de l'intimé d'aider son frère à vendre un produit d'assurance que ce dernier n'était pas encore autorisé à vendre, le tout afin de procurer un avantage financier à celui-ci.

[20] Le Comité ne voit pas comment il pourrait imposer une amende pour le chef 1 et une simple réprimande pour le chef 2, alors qu'il s'agit d'infractions qui n'ont pas été commises de façon simultanée ou très rapprochée temporellement (comme dans les décisions *Demers* et *Beauvais*, citées ci-haut) surtout lorsqu'il s'agit d'un représentant ayant plus de 20 ans d'expérience au moment des infractions.

[21] En adoptant ce raisonnement, le Comité suit l'approche adoptée par le Comité au paragraphe 37 de la décision *Nantel* (citée ci-haut).

[22] En ce qui concerne le chef 3, il convient de rappeler que la radiation temporaire est généralement imposée au représentant qui fait signer des formulaires en blanc ou les modifie après signature par le client, tel qu'il appert des décisions *Brazeau* et *Trudeau* (citées ci-haut).

[23] Le Comité est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'appliquer la clémence démontrée dans la décision *Trudeau* au cas d'espèce, qui se fondait beaucoup sur l'inexpérience de l'intimé, son manque d'encadrement et l'impact qu'une radiation aurait supposément eu sur sa carrière.

[24] Le cas de l'intimé dans le présent dossier se distingue nettement du cas de celui dans *Trudeau*, puisque M. Rondeau œuvre dans le domaine des assurances depuis

1985, ne souffrait aucunement d'un manque d'encadrement au moment de la commission des infractions et sa pratique professionnelle survivra à l'impact d'une radiation temporaire d'un mois.

[25] Le Comité n'accepte pas l'argument que la sanction normale de radiation ne devra pas être imposée à cause du fait qu'il ne s'agissait pas prétendument d'un « document de transaction ».

[26] Premièrement, la jurisprudence ne fait pas de distinction (quant à la nécessité d'imposer une radiation) fondée sur la nature du document, tel que confirmé par des décisions du Comité[12].

[27] L'obligation déontologique de ne pas modifier ou ajouter à un document après signature par le client ne peut varier en intensité selon la prétendue importance du document. L'importance de protéger le public contre des pratiques prohibées et la nécessité de respecter les principes de dissuasion et exemplarité ne varient pas selon la teneur du document qui est signé en blanc ou modifié par la suite par le représentant.

[28] De toute façon, dans le présent dossier, le formulaire (pièce P-5, page R-567) autorisait des débits préautorisés d'un compte de banque, et la signature d'un tel formulaire (partiellement en blanc) et sa modification subséquente (sans exiger une nouvelle signature du client) laissait le client vulnérable, ce qui est du devoir d'un représentant d'éviter.

[29] Considérant ce qui précède, après révision des éléments, tant objectifs que subjectifs, atténuants qu'aggravants, qui lui ont été présentés, le Comité est donc d'avis qu'une amende de 5 000 $ pour chacun des chefs 1 et 2, ainsi qu'une radiation temporaire

---

[12] *Chambre de la sécurité financière* c. *Aoun*, 2019 QCCDCSF 25, par. 26 et 54 ; *Chambre de la sécurité financière* c. *Gauthier*, 2015 QCCDCSF 49, par. 26 et 47.

d'un mois pour le chef 3 constitueraient des sanctions justes et appropriées, adaptées auxdites infractions, conformes aux précédents jurisprudentiels applicables, ainsi que respectueuses des principes d'exemplarité et de dissuasion dont il ne peut faire abstraction.

[30] En conséquence, le Comité condamnera l'intimé à une amende de 5 000 $ pour chacun des chefs 1 et 2, et à une radiation temporaire d'un mois pour le chef 3.

[31] Quant aux déboursés, aucun motif ne lui ayant été soumis qui lui permettrait de passer outre à la règle habituelle voulant que les déboursés nécessaires à la condamnation du représentant fautif lui soient généralement imputés, le Comité condamnera l'intimé à leur paiement, y compris les frais de publication d'un avis de la décision dans un journal de la région du domicile professionnel de l'intimé.

[32] L'intimé a également demandé un délai de six mois pour payer les amendes qui seraient imposées par le Comité, ce à quoi la plaignante ne s'est pas objecté.

[33] Il a aussi demandé une exemption de la publication de l'avis de radiation prévu à l'article 156 du *Code des professions*. Le Comité ne décerne pas de circonstances exceptionnelles qui justifieraient la non-publication d'un tel avis, dont le but est d'informer et de protéger le public[13].

PAR CES MOTIFS, le Comité de discipline :

RÉITÈRE l'ordonnance de non-divulgation, de non-publication et de non-diffusion du nom et du prénom des consommateurs concernés et de toute information pouvant les

[13] *Chambre de la sécurité financière* c. *Nemeth*, précitée ; *Chambre de la sécurité financière* c. *Simard*, 2015 CanLII 21667 (QC CDCSF) ; *Chambre de la sécurité financière* c. *Berthelet*, 2018 QCCDCSF 5 ; *Chambre de la sécurité financière* c. *Idouche*, 2013 CanLII 65659 (QC CDCSF).

identifier;

PREND ACTE à nouveau du plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimé sous les trois chefs d'infraction contenus à la plainte;

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité de l'intimé prononcée à l'audience relativement aux trois chefs d'infraction contenus à la plainte pour avoir contrevenu à l'article 10 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

ORDONNE l'arrêt conditionnel des procédures en vertu des articles 14 et 16 dudit règlement et de l'article 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1).

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

CONDAMNE l'intimé à une amende de 5 000 $ pour chacun des chefs 1 et 2, lesquelles doivent être payées sur une période de six mois, par versements mensuels, égaux et consécutifs débutant le trentième jour suivant la date de la présente décision, sous peine de déchéance du terme accordé en cas de défaut;

CONDAMNE l'intimé à une radiation temporaire d'un mois concernant le chef 3;

ORDONNE au secrétaire du Comité de faire publier, conformément à ce qui est prévu à l'article 156, al. 7 du *Code des professions* (RLRQ., c. C-26), aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où ce dernier a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession;

CD00-1286 PAGE : 19

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

(S) Me George R. Hendy

Me George R. Hendy
Président du comité de discipline

(S) Armand Éthier

M. Armand Éthier, A.V.C.
Membre du comité de discipline

(S) Joël Badan

M. Joël Badan
Membre du comité de discipline

Me Julie Piché
THERRIEN COUTURE S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la partie plaignante

Me Martin Courville
AD LITEM AVOCATS
Procureurs de l'intimé

Date d'audience: 27 mars 2018

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1239

DATE : 9 juillet 2019

LE COMITÉ : Me Janine Kean — Présidente
M. Marc Binette, Pl. Fin. — Membre
M. Stéphane Prévost, A.V.C. — Membre

MARC-AURÈLE RACICOT, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
SERGE BÉRUBÉ, conseiller en sécurité financière et représentant de courtier en épargne collective (numéro de certificat 103019, BDNI 1794911)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

---

[1] Le comité de discipline (le comité) de la Chambre de la sécurité financière (CSF) s'est réuni à Montréal, pour procéder à l'audition sur l'instruction de la plainte disciplinaire portée le 23 mars 2017 contre l'intimé.

[2] Le plaignant était représenté par Me Alain Galarneau alors que l'intimé était présent et représenté par Me Sophie Dormeau.

LA PLAINTE

1. À Terrebonne, le ou vers le 5 février 2014, l'intimé a fait défaut d'agir de manière responsable en ne fournissant pas de façon complète et objective à sa cliente A.C.-B. l'information requise et pertinente à la compréhension d'une demande de prêt qu'il lui a fait endosser à titre de co-emprunteur, contrevenant ainsi aux articles 160.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1), 7, 10, 14 et 19 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

À l'égard de P.R. et A.C.-B.

2. À Terrebonne, le ou vers le 6 février 2014, l'intimé a fourni des renseignements faux ou incomplets à l'institution financière dans le formulaire « Demande de Prêt RER », contrevenant ainsi aux articles 160, 160.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1), 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

3. À Terrebonne, le ou vers le 8 février 2014, l'intimé a fourni des renseignements faux ou incomplets au courtier sur le formulaire « Demande d'ouverture de compte », contrevenant ainsi aux articles 160, 160.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1), 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

LA PREUVE

[3] Me Galarneau a déposé de consentement une première preuve documentaire complétée au cours des témoignages[1]. De plus, monsieur Sébastien Lévesque, enquêteur pour le plaignant, ainsi que les deux consommateurs impliqués dans la plainte ont témoigné.

[4] Quant à la preuve documentaire de l'intimé, elle est composée de six pièces[2]. Me Dormeau a fait entendre l'intimé et son épouse, madame Annie Gélinas, ainsi que monsieur Richard Dubuc, directeur principal au développement des affaires pour B2B Banque (B2B)[3]. Parmi ses responsabilités, celui-ci veille à la formation et aux informations fournies aux représentants. Il connaît l'intimé pour l'avoir croisé à plusieurs reprises durant les formations.

LES FAITS

[5] Les faits généraux entourant la commission des gestes reprochés sont essentiellement les suivants.

---

[1] P-1 à P-20.
[2] I-1 à I-6, étant donné le maintien de l'objection à l'égard de I-7.
[3] L'intimé a contacté monsieur Dubuc autour du mois de novembre ou décembre 2017, quelques semaines avant les premières dates d'audience fixées dans ce dossier. Celui-ci lui a demandé d'obtenir des copies de la demande de prêt et preuve de revenu et d'actifs qui avaient été fournis. Monsieur Dubuc a pris connaissance du dossier, plus particulièrement de la demande de prêt et du relevé de taxes, et par la suite il a répondu aux questions de l'intimé. Cette conversation a duré environ dix minutes.

[6] Au moment des événements, A.C.-B. et P.R. étaient âgés de 21 ans et 25 ans respectivement.

[7] Depuis leur cohabitation en juin 2013, ils habitaient au 1326 des Seigneurs, appartement 6. Ils ont quitté ce logement en mars 2014 en raison de son insalubrité. Il s'agit d'un immeuble de huit appartements.

[8] Ils ont connu l'intimé par l'entremise de la meilleure amie de P.R. qui voulait devenir conseillère en sécurité financière et était parrainée par l'intimé.

[9] L'intimé est venu les rencontrer à leur appartement le 28 janvier 2014.

[10] Au moment de leur première rencontre avec l'intimé, A.C.-B. travaillait à temps partiel comme vendeuse dans un magasin de vêtements, à raison de 20 heures par semaine. Le revenu annuel de P.R. se situait entre 40 000 $ et 45 000 $.

[11] Ils ont d'abord discuté d'une assurance vie. Ils ont souscrit une police d'assurance vie conjointe de 150 000 $ dont la proposition électronique est datée du 6 février 2014 et a aussi été signée électroniquement.

[12] Par la suite, ils ont discuté de leurs dettes. L'intimé leur a parlé d'un prêt REÉR dont le remboursement d'impôt pourrait notamment servir à payer des dettes. Les dettes de consommation indiquées tant sur l'analyse de besoins financiers (ABF) (P-6), la demande de prêt REÉR (P-2 et P-17) que sur la demande d'ouverture de compte (P-3) s'élèvent à 9 267 $[4].

[13] La date affichée électroniquement sur l'ABF est le 6 février 2014.

[14] Les deux versions de demande de prêt (P-2 et P-17) ainsi que les deux versions de demandes d'ouverture de compte sont signées par P.R. et datées du 5 février 2014 (P-3 A et B). Sur le document d'information relatif aux produits enregistrés, les signatures de P.R. sont tantôt datées du 5 février tantôt du 7 février 2014.

---

[4] Selon A.C.-B., en 2014, elle avait un prêt auto avec un solde d'environ 13 000 $, une carte de crédit avec un solde autour de 500 $ et un prêt accord Desjardins de 3 500 $.

[15] La demande de prêt cotée P-17, qui est la version restée dans le dossier de l'intimé, porte la signature d'A.C.-B. et ses initiales à titre de co-emprunteur. La version cotée P-2 est celle transmise à l'enquêteur par l'institution et porte aux deux endroits la présumée signature d'A.C.-B. La page signature des deux versions a été remplie de façon manuscrite et datée du 5 février 2014.

[16] P.R. a annulé le prêt REÉR par avis du 6 mars (2014)[5] que lui seul a signé.

[17] P.R. et A.C.-B. ont annulé la police d'assurance conjointe par avis signé le 6 mars 2014.

[18] Le 22 août 2014, une plainte a été portée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) contre l'intimé au nom de P.R., mais signée par P.R. et A.C.-B., les deux consommateurs impliqués dans la présente plainte. À la suite de sa réception, le plaignant a entrepris l'enquête à l'automne 2014.

[19] Le 28 août 2014, le couple a porté plainte auprès de Primerica.

[20] Quant à l'emploi du « nous » tant sur la plainte auprès de l'AMF que sur celle de la compagnie, P.R. a expliqué qu'A.C.-B. et lui, formant un couple à cette époque, ont fait front ensemble. Le témoignage d'A.C.-B. est au même effet.

[21] Avant de poursuivre avec l'analyse, il y a lieu de traiter de l'objection soulevée par la partie plaignante prise sous réserve.

OBJECTION PRISE SOUS RÉSERVE

[22] Le 24 janvier 2018, le procureur du plaignant s'est objecté au dépôt de l'enregistrement vidéo (pièce I-7) des rencontres entre l'enquêteur et les consommateurs, demandé par la procureure de l'intimé pour démontrer plusieurs contradictions avec les témoignages qu'ils ont rendus devant le comité, et ce, même si elle ne les a pas contre-interrogés sur ces prétendues contradictions et que les témoins avaient été libérés.

---

[5] P-11. L'année n'est pas inscrite sur le document, mais selon la preuve, il s'agit de 2014.

[23] Souhaitant se prononcer sur ladite objection le 15 mars suivant, le comité leur a accordé, dans un premier temps, jusqu'au 12 février 2018 pour soumettre des notes et autorités appuyant leurs prétentions respectives. À la demande de la procureure de l'intimé, le délai a été prorogé au 8 mars.

[24] Le plaignant a fait parvenir ses notes et autorités le 7 mars 2018. Celles de l'intimé, bien que sa procureure ait prétendu avoir envoyé une première version le 8 mars, n'ont été reçues que le matin même de l'audience du 15 mars 2018 tant par son confrère que par le secrétariat du comité. Après vérifications, la procureure de l'intimé a expliqué que son serveur informatique avait apparemment retenu ses envois, car étant trop lourds[6]. Invité à faire valoir ses représentations à l'égard de ce retard de sa consœur, le procureur du plaignant a indiqué s'en remettre à la décision du comité.

[25] La procureure de l'intimé a réitéré sa demande de dépôt de cette pièce à la fin de cette dernière journée d'audience du 15 mars 2018. Elle a alors précisé que le but de cette production était de révéler la version des consommateurs quant à des faits autres que ceux faisant l'objet de la présente plainte. Sauf respect, cette précision ne justifie pas davantage sa demande.

[26] À tout événement, signalons que tout au long des audiences, la procureure de l'intimé insistait pour que le comité procède à l'écoute de l'entièreté de ces enregistrements, plutôt que d'interroger ou de contre-interroger l'enquêteur et les consommateurs sur les extraits qui révélaient, selon elle, des contradictions.

[27] Par cette demande, elle souhaitait en quelque sorte que le comité refasse l'enquête tenue par le syndic plutôt que d'entendre la preuve des parties faite devant lui. Pourtant, le comité lui a maintes fois rappelé que cette tâche ne lui revenait pas, la preuve pertinente à la plainte devant être faite devant lui.

---

[6] Ainsi, les représentations écrites de l'intimé ont été acheminées le 15 mars 2018. La procureure de l'intimé a transmis les autorités citées à l'appui, mais non discutées dans ses représentations écrites, par télécopieur le 16 mars 2018, ayant été incapable de le faire par voie électronique.

CD00-1239

PAGE : 6

[28] Or, la procureure de l'intimé n'a pas contre-interrogé les consommateurs sur quelques déclarations antérieures apparemment contradictoires, en dépit des nombreuses invitations que le comité lui a faites à cet égard, lui octroyant même des périodes de suspension afin de repérer à cette fin les passages pertinents des enregistrements, le cas échéant.

[29] Afin de circonscrire la nature de la preuve que l'intimé entendait faire avec le dépôt de ces enregistrements et statuer sur l'objection du procureur du plaignant, les parties ont convenu que la question suivante était celle à débattre :

> « *La déclaration antérieure d'un témoin est-elle recevable en preuve pour contredire son témoignage (en tout ou en partie), et ce, même après que ce témoin ait terminé son témoignage et ait été libéré par le tribunal ?* ».

[30] Le comité a pris connaissance des arguments soumis par les deux parties sur cette question.

[31] Dans l'affaire *Construction Cogerex Ltée* c. *Paquette*[7], citée par le procureur du plaignant, « (…) *il s'agissait d'une objection à la production d'une bande vidéo par laquelle on voulait mettre en preuve des déclarations extrajudiciaires du maire d'une municipalité et d'un témoin de la partie adverse.* »[8]

[32] Il cite à propos, les passages suivants de cette décision de la Cour supérieure qui a accueilli l'objection à la preuve soumise:

> « *[162] À la toute fin de l'administration de la preuve, soit au début de l'audience du 1er juin 2009, BNC a voulu produire la bande vidéo d'une réunion du conseil municipal de la Ville qui s'est tenue le 11 décembre 2007 et au cours de laquelle le maire Kandyba et Perrier auraient tenu des propos qui, selon BNC, démontreraient que la Ville a toujours exercé et exerce encore aujourd'hui le plein contrôle sur le projet dont il est ici question.*
>
> *[163] La Ville et les administrateurs du Complexe se sont objectés à sa production aux motifs que non seulement ils n'en ont jamais reçu communication avant ce jour, mais BNC tente ici de mettre en preuve les déclarations extrajudiciaires que le maire Kandyba et Perrier auraient faites, ce qui est contraire à la règle voulant que les témoins doivent déposer à l'audience.*

---

[7] *Construction Cogerex Ltée* c. *Paquette*, 2009 QCCS 5449 (CanLII).
[8] Notes et autorités de le plaignant datées du 5 mars 2018.

CD00-1239

PAGE : 7

> *[164] Sous réserve de cette objection, le Tribunal a permis la production de la bande vidéo (Pèce BNC-59).*
>
> *[165] L'objection est maintenue.*
>
> *[166] D'abord, la bande vidéo dont il est question était accessible depuis fort longtemps à quiconque souhaitait l'utiliser.*
>
> *[167] Par ailleurs, Perrier a été longuement interrogé par le procureur de BNC. Ce dernier a ainsi eu tout le loisir de confronter le témoin de façon précise avec la déclaration antérieure qu'il aurait faite, ce qu'il n'a pas fait.*
>
> *(Souligné du procureur du plaignant en l'espèce)*
>
> *[168] Dans l'affaire S. c. Rodriguez Dasilva, saisi d'une objection de même nature, monsieur le juge Bureau de cette Cour précisait ce qui suit :*
>
> > *« [12] Ce qu'entend plutôt faire le défendeur, en ne questionnant pas de façon précise le témoin sur les contradictions qui pourraient exister entre son témoignage actuel et celui antérieur, c'est de laisser au Tribunal le soin d'apprécier l'existence de contradictions sans toutefois que le témoin puisse s'expliquer ou clarifier l'un ou l'autre de ses témoignages et soulever les distinctions appropriées s'il y a lieu.*
> >
> > *[13] Permettre au défendeur de produire cette transcription, sans offrir la possibilité au défendeur de s'expliquer, peut avoir comme conséquence de rendre difficile, sinon impossible au Tribunal, en présence de versions contradictoires, de déterminer laquelle des deux versions est la plus crédible et à quel moment le témoin a dit la vérité. Le Tribunal ne peut non plus bénéficier d'explications afin de vérifier pour quels motifs les versions sont contradictoires.* »
>
> (Nos soulignés)

[33] Ces énoncés s'appliquent également en l'espèce, plus particulièrement les soulignés.

[34] Enfin, à l'instar de la Cour supérieure dans *S. (J.)* c. *Dasilva*[9], plus avant citée, le présent comité conclut :

> « *[19] Le défendeur a raison de vouloir démontrer que le témoin peut avoir fait des déclarations incompatibles avec son témoignage, mais pour ce faire il est nécessaire que le témoin soit mis en présence de ce témoignage et qu'il puisse, tant par ses réponses aux questions du procureur qui le contre-interroge que par celles qu'il peut donner au procureur de la partie adverse, justifier, expliquer ou nuancer son témoignage.* »
>
> (Nos soulignés)

[9] EYB 2005-87508 (C.S.).

[35] En l'espèce, comme dans ces affaires, la partie intimée a eu tout le loisir de contre-interroger les consommateurs et de les confronter, le cas échéant, à leurs contradictions avec leurs déclarations faites à l'enquêteur, mais ne l'a pas fait.

[36] Par conséquent, l'objection du plaignant est maintenue et les enregistrements déposés sous I-7 sont retirés du dossier.

ANALYSE ET MOTIFS

[37] Rappelons qu'il n'existe qu'un seul fardeau de la preuve en droit disciplinaire, celui de la prépondérance des probabilités.

[38] À ce sujet, le Tribunal des professions dans *Vaillancourt*[10] énonçait :

> « *[62] En matière disciplinaire, il est établi depuis longtemps que le fardeau de la preuve, d'une part, incombe totalement à la plaignante, et d'autre part, que ce fardeau en est un de prépondérance des probabilités, identique à celui qui a cours en droit civil*[41]*, énoncé de la manière suivante par l'article 2804 du Code civil du Québec :*
>
> > *La preuve qui rend l'existence d'un fait plus probable que son inexistence est suffisante, à moins que la loi n'exige une preuve plus convaincante.*
>
> *[63] Il s'agit d'une preuve qui privilégie l'aspect qualitatif dont la capacité de convaincre ne se fonde donc pas, par exemple, sur le nombre de témoins appelés par les parties. Les faits devant être prouvés doivent dépasser le seuil de la possibilité et s'avérer probables*[42]*. Toutefois, au bout du compte, la preuve par prépondérance des probabilités est moins exigeante que la preuve hors de tout doute raisonnable requise en droit criminel. Conséquemment, on peut dire qu'elle requiert un degré de conviction moins élevé que la preuve hors de tout doute raisonnable. Il faut aussi retenir que ce même fardeau s'applique tout autant à la partie défenderesse qui entend faire la preuve d'un fait.*
>
> ---
>
> [41] *Psychologues (Corp. professionnelle des) c. Da Costa, [1993] D.D.C.P., p. 266; plus récemment, Constantine c. Avocats (Ordre professionnel des), 2008 QCTP 16; Bannon c. Optométristes (Ordre professionnel des), 2011 QCTP 24*
>
> [42] *ROYER, J.-C., La preuve civile, éditions Yvon Blais, Cowansville, 4e éd., 2008, paragr. 173-174.*»

---

[10] *Vaillancourt* c. *Avocats (Ordre professionnel des)*, 2012 QCTP 126-A.

CD00-1239

PAGE : 9

[39] En l'espèce, la preuve s'est révélée contradictoire sur plusieurs éléments, le comité doit apprécier la crédibilité des témoignages de l'intimé et des deux consommateurs en lien avec la preuve documentaire.

[40] Aussi, bien que le témoignage des consommateurs puisse comporter certaines imprécisions, le comité estime qu'il est fiable quant aux éléments essentiels des infractions reprochées.

[41] Par ailleurs, peu de crédibilité peut être accordée à celui de l'intimé, sa version des faits comportant de nombreuses contradictions et incongruités, dont certaines sont relevées par le comité au cours de son analyse des chefs d'accusation.

[42] Il en est de même du témoignage de son épouse, madame Gélinas, et de lui-même portant sur une liste des choses / notes que l'intimé lui laisse lorsqu'il part en vacances (I-4). Elle a livré un témoignage vague et imprécis, ne pouvant notamment pas expliquer ce que veut dire la mention « aurait payé 11 mars » ni à quoi correspondent les 1 299,80 $. Elle a aussi été incapable d'expliquer la rature ou la reprise de l'inscription de la date pour le «1» du chiffre «11».

[43] Qui plus est, étant donné l'absence de notes à son dossier pouvant appuyer ses dires, l'intimé se fie seulement à sa mémoire laquelle, comme le comité a été à même de constater, lui a manifestement fait défaut.

- **Premier chef d'accusation**

[44] Ce chef d'accusation reproche à l'intimé d'avoir, le ou vers le 5 février 2014, fait défaut d'agir de manière responsable en ne fournissant pas à sa cliente A.C.-B. de façon complète et objective l'information requise et pertinente à la compréhension d'une demande de prêt qu'il lui a fait endosser à titre de co-emprunteur.

[45] Les dispositions invoquées à son soutien sont les suivantes :

> *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1)
>
> 160.1. Dans ses relations avec ses clients et dans l'exécution du mandat reçu d'eux, la personne inscrite à titre de courtier, de conseiller ou de représentant est tenue d'apporter le soin que l'on peut attendre d'un professionnel avisé, placé dans les mêmes circonstances.

> *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1) (Règlement)
>
> 7. Le représentant doit prendre les mesures raisonnables afin d'assurer l'exactitude et l'intégralité des renseignements transmis au client sur ses placements.
>
> 10. Les méthodes de sollicitation et de conduite des affaires du représentant doivent inspirer au public le respect et la confiance.
>
> 14. Les activités professionnelles du représentant doivent être menées de manière responsable avec respect, intégrité et compétence.
>
> 19. Le représentant doit fournir de façon objective et complète l'information requise par un client ainsi que celle pertinente à la compréhension et à l'appréciation d'une opération et à l'état de ses placements.

[46] A.C.-B. apparaît comme co-emprunteur à cette demande de prêt REÉR pour P.R., son conjoint de fait de l'époque.

[47] Selon A.C.-B., au printemps 2014, elle a reçu de B2B une copie de la demande de prêt, l'intimé ne leur en ayant pas remis. Bien qu'y apparaissant comme co-emprunteur, elle n'avait pas saisi l'être. C'est seulement lorsqu'elle a voulu acheter une nouvelle voiture en juillet 2016 qu'elle l'a compris, sa demande de prêt pour cet achat ayant été refusée en raison du prêt REÉR de 25 000 $. Après avoir vérifié son dossier auprès d'Equifax, le tout lui a été confirmé.

[48] Selon P.R., sa conjointe ne devait pas être responsable du prêt, les deux étant convaincus qu'il était le seul emprunteur.

[49] Dans un premier temps, l'intimé a corroboré cette version des consommateurs.

[50] Dans sa lettre adressée à Me Brigitte Poirier[11], directrice des enquêtes du syndic de la CSF, en mars 2015, près d'un an après les événements, il indique qu'A.C.-B. n'est même pas sa cliente. Il le répète lors de sa première conversation téléphonique avec monsieur Lévesque en septembre 2015, et par la suite, il affirme que P.R. était le seul responsable du prêt, ajoutant qu'il lui arrivait de mettre un deuxième emprunteur au cas

[11] P-16.

où la demande au nom d'un seul serait refusée, mais que dans le cas en l'espèce, il ne l'avait pas fait[12].

[51] Devant le comité, l'intimé a, cette fois, corroboré en partie le témoignage d'A.C.-B. quant au contexte entourant la signature de cette demande de prêt.

[52] Selon celle-ci, elle avait expliqué qu'elle ne voulait pas contracter de dette supplémentaire, car elle désirait retourner aux études, mais travaillant peu, elle n'en avait pas les moyens. Aussi, au sujet de ce prêt, elle a dit à son conjoint : « *Si t'en veux un, fais-le, mais moi je n'en veux pas* ».

[53] Pour sa part, l'intimé a rapporté qu'A.C.-B. ne voulait pas de ce prêt, qu'elle s'est levée et dirigée vers le réfrigérateur. Il l'a alors invitée à se rassoir et lui a expliqué les avantages dont le programme REEP permettant un retour aux études et, par la suite, elle aurait signé.

[54] Tant à l'enquêteur que devant le comité, l'intimé s'est limité à dire qu'A.C.-B. avait compris qu'elle était co-emprunteur, sans toutefois faire part des explications qu'il lui aurait données à propos des conséquences de sa signature, notamment sa responsabilité envers la banque.

[55] Comme soutenu par le procureur du plaignant, citant l'affaire *Marcoux*[13], le représentant doit non seulement fournir des explications, mais s'assurer que le consommateur les a comprises.

[56] Notons que le 6 mars 2014, la demande d'annulation du prêt a été signée seulement par P.R. (P-11), alors qu'à la même date la demande l'annulation de la police

---

[12] L'écoute des échanges contenus à P-14 à ce sujet révèle notamment que le 4 décembre suivant, l'intimé a déclaré à l'enquêteur qu'A.C.-B n'était pas co-emprunteur. Par ailleurs, le même jour, quand l'enquêteur lui a indiqué qu'A.C.-B. y était pourtant inscrite comme co-emprunteur, l'intimé a déclaré : « *Elle est co-emprunteur, bon OK, donc j'ai bien fait de faire ça* ». Et, après que l'enquêteur lui ait fait parvenir des copies numérisées de la demande de prêt du 5 février 2014 et que l'intimé y a constaté qu'A.C.-B. y apparaissait bien comme co-emprunteur, il a répondu par exemple : « *ça se peut que le prêt REÉR était fait aux deux noms* ». Et plus loin « *j'ai sa slip de paie à elle. Si j'ai sa slip, c'est par ce qu'ils ont demandé que le co-emprunteur soit là* ». Aussi « *J'ai assumé que le prêt REÉR était juste à un nom, mais non, vous avez tout à fait raison, le prêt REÉR était aux deux noms. Je m'excuse, j'avais assumé quelque chose et je m'étais trompé* ». Et enfin « *j'aurais dû allumer plus vite* (…) *c'est moi qui est parti sur la dérape, j'avais assumé* » (P-14, enregistrement du 4 décembre 2015, entre la 54e minute et 1:01:30).

[13] *CSF* c. *Marcoux* et *Bourdeau*, 2009 CanLII 38036 (QC CDCSF), par. 33.

d'assurance-vie (P-12), a été signée tant par P.R. qu'A.C.-B. Aussi, une lettre adressée à madame Babra, au sujet du prêt REÉR, a été télécopiée le 8 mai 2014 (P-13), laquelle est signée seulement par P.R.

[57] Ainsi, le comportement des consommateurs est cohérent avec le fait qu'ils n'ont pas compris qu'A.C.-B. était liée par ce prêt REÉR, mais que l'assurance vie souscrite avec Primerica était conjointe et qu'ils en étaient tous deux responsables.

[58] Qui plus est, l'intimé a expliqué que, le 5 février 2014, il a rempli la demande de façon manuscrite et a fait signer la page signature. Une fois rendu chez lui, il a complété le tout à l'ordinateur et a envoyé la demande à B2B[14]. Par la suite, sous prétexte qu'A.C.-B. avait apposé seulement ses initiales au lieu de sa signature à un des endroits de la page signature, il a imprimé un autre exemplaire de celle-ci et l'a de nouveau fait signer par les clients le 9 février[15], mais en la datant du 5 février 2014. Ainsi, l'intimé reconnaît non seulement avoir inscrit une fausse information en toute connaissance de cause quant à la date de signature, mais également l'avoir fournie à l'institution.

[59] Cette façon de faire de l'intimé révèle beaucoup sur sa façon de pratiquer.

[60] Ceci dit, les consommateurs ont reconnu leurs signatures et initiales apposées sur la copie de la demande de prêt restée au dossier de l'intimé (P-17), contrairement à celles sur la copie transmise par l'institution (P-2). Bien qu'aucun chef d'accusation ne porte sur les signatures des consommateurs, celles apparaissant sur la copie transmise par l'institution comportent, même pour des néophytes, des différences notables avec celles reconnues par eux sur P-17. D'ailleurs, ces dernières ressemblent à celles apposées par eux sur différents documents n'impliquant pas l'intimé, dont P-11 et P-12 datés du 6 mars 2014. En outre, mentionnons que la marque ou le « x » indiquant l'endroit où signer est absent sur P-2, sans compter que l'écriture des dates est aussi différente.

[61] Ainsi, ces quelques observations laissent le comité pour le moins perplexe quant à l'authenticité des signatures apposées sur P-2.

[62] Enfin, la preuve a démontré de façon claire et convaincante que l'intimé a contrevenu à chacune des dispositions alléguées au soutien de ce premier chef

---

[14] Il a déclaré avoir envoyé, le 5 ou 6 février 2014, les pages 1/8 et 2/8 du formulaire de prêt qui correspondent à P-2, p. 00144 et p. 00145 respectivement.

d'accusation. Toutefois, afin de respecter l'interdiction de condamnations multiples[16], le comité déclarera l'intimé coupable d'avoir contrevenu à l'article 19 du *Règlement* en ne fournissant pas à A.C.-B. de façon objective et complète l'information requise ainsi que celle pertinente à sa compréhension et appréciation de sa signature sur la demande de prêt.

[63] Par conséquent, le comité ordonnera l'arrêt conditionnel des procédures à l'égard des autres dispositions alléguées au soutien de ce chef d'accusation.

- **Deuxième et troisième chefs d'accusation**

[64] Ces deux chefs d'accusation reprochent à l'intimé d'avoir fourni de fausses informations respectivement à B2B pour la demande de prêt (P-2) et à Primerica en ce qui concerne l'ouverture de compte (P-3).

[65] Les dispositions invoquées à leur soutien sont les suivantes :

> *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1)
>
> 160. La personne inscrite à titre de courtier, de conseiller ou de représentant est tenue d'agir de bonne foi et avec honnêteté, équité et loyauté dans ses relations avec ses clients.
>
> 160.1. Dans ses relations avec ses clients et dans l'exécution du mandat reçu d'eux, la personne inscrite à titre de courtier, de conseiller ou de représentant est tenue d'apporter le soin que l'on peut attendre d'un professionnel avisé, placé dans les mêmes circonstances.
>
> *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1) (Règlement)
>
> 10. Les méthodes de sollicitation et de conduite des affaires du représentant doivent inspirer au public le respect et la confiance.
>
> 14. Les activités professionnelles du représentant doivent être menées de manière responsable avec respect, intégrité et compétence.

[66] L'intimé n'a pas inscrit le numéro de l'appartement du couple sur la demande de prêt, alors qu'il l'a fait sur la demande d'ouverture de compte, de même que sur l'ABF[17]

---

[15] P-2, copie transmise par B2B.
[16] *Kienapple* c. *R.*, [1975] 1 R.C.S. 729.
[17] P-6.

et la proposition d'assurance vie[18], pourtant tous des documents remplis entre les 5 et 8 février 2014. Cet élément appuie la preuve voulant que les consommateurs ne fussent pas propriétaires de l'immeuble, n'aient pas d'hypothèque et que l'intimé le savait, d'où l'omission du numéro d'appartement pour l'adresse indiquée comme étant leur domicile. Les informations comme indiquées dans la demande de prêt prêtaient ainsi à confusion, de sorte à faire croire non seulement à B2B, mais à Primerica, que le couple était propriétaire de l'immeuble à l'adresse indiquée comme domicile.

[67] L'intimé a maintes fois répété que, pour sa part, il n'avait qu'à prendre en note les informations que les clients lui donnaient sans questionner, que c'était la responsabilité du tarificateur de faire les vérifications nécessaires. L'intimé les a pourtant rencontrés à leur domicile, sachant ainsi qu'il s'agissait d'un immeuble multiappartement. En outre, il a témoigné que le couple lui avait dit dès cette première rencontre du 28 janvier 2014 qu'il était en processus d'achat d'une maison avec l'aide de la mère d'A.C–B. et en attente de l'approbation de la banque. Aussi, il a témoigné avoir complété la demande de prêt à l'ordinateur avec les informations fournies le 28 janvier et l'avoir fait signer par les clients le 5 février 2014. Comment pouvait-il alors conclure que le couple était devenu propriétaire dans ce court délai ?

[68] Les informations concernant les données financières, les valeurs de l'immeuble et de l'hypothèque inscrites à la section 5 de la demande de prêt sont, de toute évidence, fausses. Il en est de même de celles se trouvant aux sections 2 et 3 pour P.R. et A.C.-B. respectivement, qui indiquent que ces derniers sont propriétaires et y habitent depuis 2010. Aussi, si les valeurs de l'immeuble et de l'hypothèque sont retranchées, la valeur nette (les actifs moins les passifs) s'avère déficitaire.

[69] Selon monsieur Dubuc, directeur principal Développement des affaires chez B2B, pour l'approbation du prêt, B2B se fie sur la valeur nette du client apparaissant au bilan. Ainsi, selon ce témoin, la demande dans le présent dossier aurait probablement été refusée.

[70] L'absence du numéro d'appartement sur ce formulaire de demande de prêt à l'intention de l'institution prêteuse paraît plutôt planifiée par l'intimé. Comment expliquer autrement qu'il l'ait indiqué sur tous les autres documents concernant ces

[18] P-10.

consommateurs, dont la proposition d'assurance vie, l'ABF et la demande d'ouverture de compte ? Cette omission du numéro d'appartement et notamment les éléments ci-haut mentionnés laissaient croire à l'institution financière que P.R. et A.C.-B. étaient propriétaires de leur domicile.

[71] L'intimé se compromet également lorsqu'on prend connaissance des informations contenues dans l'ABF, pourtant complétée au cours des mêmes jours. Selon ses propres dires, il a conservé cette version de l'ABF, car reflétant la situation actuelle des consommateurs, ce qui contredit dès lors les données financières qu'il a inscrites tant sur la demande de prêt que sur celle d'ouverture de compte. Aussi, les dettes de consommation indiquées tant sur l'ABF (P-6) que sur la demande de prêt REÉR (P-2 et P-17) et la demande d'ouverture de compte (P-3) s'élèvent à 9 267 $. Or, selon A.C.-B., elle avait également des dettes totalisant d'environ 17 000 $[19], pourtant elles ne semblent pas y être incluses, ce qui appuierait aussi le fait que le prêt envisagé n'était que pour P.R., les dettes d'A.C.-B. n'apparaissant nulle part dans les documents au dossier de l'intimé.

[72] La version de l'intimé au sujet du rôle de taxation/évaluation[20] de l'immeuble émis à 11 h 57 le 25 février 2014, et sa prétendue remise par P.R. s'est avérée aussi incohérente. Dans un premier temps, il a indiqué que P.R. lui avait remis à son bureau en fin de journée le 25 février 2014 et, qu'après y avoir inscrit le numéro EASE associé au prêt, il l'a tout de suite télécopié à B2B et remis à P.R.

[73] Par la suite, confronté à la date du 26 février 2014 à 10 h 12 indiquée pour la réception de la télécopie par B2B, il a déclaré pour le justifier que les télécopieurs sont parfois « programmés ». Notons que dans sa réponse du 2 septembre 2014[21] aux questions de Primerica[22], il ne fait aucunement mention de la remise de ce rôle de taxation/évaluation ni d'une rencontre avec P.R. à cette fin.

---

[19] Comme mentionné à la note 4, selon A.C.-B., en 2014, elle avait des dettes totalisant environ 17 000 $. Or, ni l'ABF préparée par l'intimé pour les deux consommateurs ni la demande de prêt sur laquelle A.C.-B. apparaît comme co-emprunteur, n'en font état.
[20] I-3 (copie au dossier de B2B Banque) et P-20 (version plus lisible).
[21] P-7.
[22] P-15.

[74] À propos du rôle de taxation/évaluation (I-3), monsieur Dubuc a remarqué que la valeur de la résidence inscrite sur la demande de prêt (P-2 p. 2) est de 225 000 $, alors que sur le rôle de taxation/évaluation, elle est de 450 000 $. Bien qu'il ait témoigné ne pas être qualifié pour se prononcer sur l'authenticité de ce rôle de taxation/évaluation, d'après son expérience, ce compte lui a paru toutefois douteux. Il a fait part de cette observation à ses supérieurs qui lui ont répondu ne rien pouvoir faire.

[75] Monsieur Dubuc a aussi indiqué qu'en raison du volume de demandes qu'elle reçoit, B2B ne vérifie pas les informations des rôles d'évaluation fournis.

[76] Quant aux talons de paie des clients, l'intimé a témoigné[23] que ceux-ci sont allés les lui porter après la signature du prêt et de l'assurance vie le 5 février 2014 et après qu'il a appelé P.R. pour faire un suivi de la proposition d'assurance. Or, dans sa réponse à Primerica, il a plutôt indiqué qu'après la signature le 5 février 2014, il est retourné rencontrer les clients pour leur remettre le contrat de B2B et obtenir leurs talons de paie.

[77] Au surplus, son dossier client contient peu de documents appuyant ses dires. Il a jeté ses notes manuscrites qu'il prétend avoir prises le 28 janvier 2014. Il a fait de même avec la version manuscrite du formulaire de la demande de prêt, pour ne conserver à son dossier que la première page complétée à l'ordinateur et sur laquelle A.C.-B. est inscrite comme co-emprunteur, ainsi que la page signature sur laquelle n'apparaissent que les initiales d'A.C.-B. Il n'a pas non plus conservé les deux autres ABF auxquelles il dit avoir procédé, gardant toutefois le schéma manuscrit de certaines informations dont il s'est servi pour expliquer à P.R. l'avantage d'un prêt REÉR et la projection du placement pouvant en découler pour lui (I-1).

[78] Selon l'intimé, il priorise la classe moyenne qui ne peut souscrire au maximum de cotisation REÉR et ainsi l'aide à éliminer ses dettes. À titre d'investissements de prêts REÉR, l'intimé dit conclure, aux fins de la souscription de REÉR, un volume annuel de 400 000 $ à 500 000 $.

[79] En l'espèce, la police d'assurance vie de 150 000 $ pour P.R. s'avérait superflue, même en présence d'une hypothèque servant à justifier le besoin. P.R.

[23] Notes sténographiques (N.S.), audition du 24 janvier 2018.

détenait déjà 1 000 000 $ en assurance vie, dans les circonstances, cette souscription d'assurance pour lui se justifiait difficilement.

[80] Il ressort du témoignage de l'intimé qu'il opère selon un *modus operandi* pour vendre des prêts REÉR et des assurances vie. Or, le conseiller en sécurité financière a des obligations d'informations et de conseils envers ses clients. En l'espèce, l'intimé paraît s'être plutôt limité à remplir des formulaires.

[81] Cette façon de pratiquer de l'intimé est de nature à inquiéter le comité. Chaque cas comporte ses particularités. Comme énoncé par une autre formation du comité dans l'affaire *Poulin*[24] :

> « (…). *Est-il nécessaire de rappeler que le représentant est " plus qu'un simple vendeur ", il a des obligations légales et déontologiques?* (…). »
>
> (Référence omise.)

[82] Selon le témoignage de l'intimé, le prêt REÉR en l'espèce était à usage multiple, dont notamment retirer des fonds pour l'achat d'une maison en procédant à un RAP (Régime d'accès à la propriété), ou pour les études d'A.C.-B. au moyen d'un REEP (Régime d'encouragement à l'éducation permanente), ou encore payer des dettes via le remboursement d'impôt escompté, lequel se révèle avoir plusieurs facettes.

[83] Pour ce qui est de la tentative de l'intimé pour prétendument aider les consommateurs en septembre 2014, il ressort de cet appel fait et enregistré par l'intimé (I-6) que lorsqu'ils se sont parlés en avril 2014 alors que P.R. voulait annuler le prêt REÉR, l'intimé insistait pour qu'il le maintienne, même si P.R. l'avait contacté spécifiquement pour lui demander de l'annuler. Au surplus, cette tentative d'aide de l'intimé arrivait un peu tardivement, soit après que les consommateurs aient porté plainte à Primerica ainsi qu'à l'AMF au mois d'août précédent.

[84] Quant au document manuscrit de l'intimé (I-4), ni lui ni son épouse, lui servant de secrétaire pendant ses vacances annuelles de ski à Banff, n'ont pu expliquer les 1299.80 $ inscrits au sujet de P.R. Toutefois, l'intimé a indiqué que sa commission sur l'investissement était d'environ 800 $. Étant donné que celle sur l'assurance vie

---

[24] *CSF* c. *Poulin*, 2007 CanLII 45215 (QC CDCSF), par. 231.

souscrite pourrait, selon les pratiques du marché lié au coût des primes, être d'environ 400 $, il est permis de penser que les 1299.80 $ représentaient l'ensemble des commissions perçues ou à percevoir par l'intimé pour ce dossier.

[85] Sans contredit en l'espèce, la preuve prépondérante a démontré que l'intimé a fourni de fausses informations, tant à B2B qu'à Primerica.

[86] Par conséquent, il sera déclaré coupable sous chacun des chefs d'accusation 2 et 3, pour avoir contrevenu à l'article 14 du *Règlement.*

[87] Toutefois, en raison du principe interdisant les condamnations multiples, le comité ordonnera la suspension conditionnelle des procédures quant aux autres dispositions alléguées au soutien de ces chefs d'accusation.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

DÉCLARE l'intimé coupable sous le premier chef d'accusation, pour avoir contrevenu à l'article 19 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*;

DÉCLARE l'intimé coupable sous chacun des chefs d'accusation 2 et 3, pour avoir contrevenu à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*;

ORDONNE l'arrêt conditionnel des procédures à l'égard des autres dispositions invoquées sous chacun des chefs d'accusation de la plainte;

CONVOQUE les parties avec l'assistance du secrétaire du comité de discipline à une audition sur sanction.

CD00-1239

PAGE : 19

(s) Janine Kean
Me Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Marc Binette
M. Marc Binette, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) Stéphane Prévost
M. Stéphane Prévost, A.V.C.
Membre du comité de discipline

Me Alain Galarneau
POULIOT CARON PRÉVOST BÉLISLE GALARNEAU
Procureurs de la partie plaignante

Me Sophie Dormeau
SOPHIE DORMEAU AVOCATE
Procureure de la partie intimée

Dates d'audience : Les 10, 11 et 24 janvier 2018, ainsi que le 15 mars 2018

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2018-10-01(A)
2018-10-02(A)

DATE : 4 juin 2019

LE COMITÉ :	Me Daniel M. Fabien, avocat	Vice-président
	Mme Mireille Gauthier, PAA, agent en assurance de dommages	Membre
	Mme Marjolaine Beaulieu, agent en assurance de dommages	Membre

---

ME MARIE-JOSÉE BELHUMEUR, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

DARIO FORGUES, agent en assurance de dommages (3A)
-et-
FRANÇOIS PAQUET, agent en assurance de dommages (3C)

Parties intimées

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] Le 20 mars 2019, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages (le « Comité ») se réunit en la ville de Québec afin de procéder à l'instruction des plaintes contre les intimés dans les présents dossiers.

[2] La partie plaignante est présente et représentée par Me Sylvie Poirier.

[3] Les intimés sont présents et représentés par Me Luc Jobin.

2018-10-01(A)
2018-10-02(A)

[4] Est également présent M. Carl Benjamin, courtier en assurance de dommages, qui fait l'objet de la plainte 2018-10-03 (A), laquelle sera entendue par le Comité immédiatement après l'instruction des deux présentes plaintes.

I. Le plaidoyer de culpabilité de l'intimé François Paquet

[5] Le 13 mars 2019, les parties ont convenu qu'une plainte modifiée serait déposée dans le cas de l'intimé François Paquet et que suite au dépôt de celle-ci un plaidoyer de culpabilité serait enregistré.

[6] Séance tenante, le Comité autorise le retrait du premier chef écarté par les parties et la fusion des chefs 3 et 4. Par la suite, M. Paquet a reconnu les faits décrits à la plainte modifiée et nous a confirmé qu'il plaidait coupable.

[7] La plainte modifiée du 13 mars 2019 lui reproche ce qui suit, à savoir :

> *1.* (…)
>
> *2. À Québec, le ou vers le 25 septembre 2015, a contrefait la signature du tiers G.T.-B. sur une « Demande de modification de police » visant le retrait de l'assurée désignée C.G.J. inc. du contrat d'assurance des entreprises no 0129082.7 émis par La Federated, Compagnie d'assurance du Canada, en contravention avec les articles 9, 15 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D-9.2, r.5);*
>
> *3. (FUSION DES CHEFS 3 ET 4) À Québec, le ou vers le 25 septembre 2015, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux <u>en ajoutant C.G.J. (2015) inc. comme assurée désignée au contrat d'assurance des entreprises no 0129082.7 émis par La Federated, Compagnie d'assurance du Canada, et en y en</u> supprimant l'assurée C.G.J. inc. du contrat d'assurance des entreprises no 0129082.7 émis par La Federated, Compagnie d'assurance du Canada, laissant ainsi l'assurée sans protection d'assurance, notamment en responsabilité civile, en contravention avec les articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D 9.2, r.5);*
>
> *4. (…)*
>
> *5. À Québec, le ou vers le 9 décembre 2015, à l'occasion du renouvellement du contrat d'assurance des entreprises no 0129082.7 émis par La Federated, Compagnie d'assurance du Canada, pour le terme 2015-2016, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux, en omettant d'ajouter C.G.J. inc. comme assurée désignée audit contrat et de souscrire un nouveau contrat d'assurance des entreprises distinct au nom de C.G.J. (2015) inc., en contravention avec les articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D-9.2, r.5);*

2018-10-01(A)
2018-10-02(A)

[8] Séance tenante, le Comité a pris acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimé et a déclaré celui-ci coupable.

[9] Sur le chef nº 2, l'intimé est déclaré coupable d'avoir contrevenu à l'article 15 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* qui stipule :

> *« Art. 15. Nul représentant ne peut faire, par quelque moyen que ce soit, des représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur. »*

[10] Sur les chefs nºs 3 et 5, l'intimé est déclaré coupable d'avoir enfreint l'article 37(6º) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, lequel se lit comme suit :

> *« Art. 37. Constitue un manquement à la déontologie, le fait pour le représentant en assurance de dommages d'agir à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession, notamment:*
>
> *(…)*
>
> *6° de faire défaut d'agir en conseiller consciencieux en omettant d'éclairer les clients sur leurs droits et obligations et en ne leur donnant pas tous les renseignements nécessaires ou utiles; »*

II. Le plaidoyer de culpabilité de l'intimé Dario Forgues

[11] Quant à l'intimé Dario Forgues, il plaide coupable aux deux chefs de la plainte logée contre lui, soit :

> 1. *À Québec, entre les ou vers les mois de janvier et novembre 2017, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux, en omettant d'ajouter C.G.J. inc. comme assurée désignée au contrat d'assurance des entreprises no 0129082.7 émis par La Federated, Compagnie d'assurance du Canada, et de souscrire un nouveau contrat d'assurance des entreprises distinct au nom de l'assurée C.G.J. (2015) inc., en contravention avec les articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D-9.2, r.5);*
>
> 2. *À Québec, entre les ou vers les mois de mai et octobre 2017, a exercé ses activités de manière négligente, en faisant défaut de se rendre disponible et/ou de répondre aux demandes du représentant des assurées C.G.J. inc. et C.G.J. (2015) inc. concernant l'état de leur dossier d'assurance, en contravention avec les articles 8 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ c. D-9.2, r.5);*

2018-10-01(A)
2018-10-02(A)

PAGE : 4

[12] Quant au chef nº 1, l'intimé est déclaré coupable d'avoir contrevenu à l'article 37(6º) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages.*

[13] Sur le chef nº 2, l'intimé est déclaré coupable d'avoir contrevenu à l'article 37(1º) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* qui prévoit :

> *« Art. 37. Constitue un manquement à la déontologie, le fait pour le représentant en assurance de dommages d'agir à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession, notamment:*
>
> *1° d'exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente; »*

[14] Considérant le libellé du paragraphe 1º de l'article 37 susdit qui stipule que les activités peuvent avoir été exercées de façon malhonnête ou négligente, à la demande du vice-président, les parties ont déclaré au Comité que l'intimé n'avait pas agi de façon malhonnête mais uniquement avec négligence.

III. Les conséquences d'un plaidoyer de culpabilité

[15] Suivant la jurisprudence, un plaidoyer de culpabilité équivaut à une reconnaissance que les faits reprochés constituent une faute déontologique[1].

[16] Dans l'affaire *Castiglia* c. *Frégeau*[2], la Cour du Québec exprime l'avis suivant sur les effets d'un plaidoyer de culpabilité :

> *« [28] Le Syndic a raison de soutenir que Frégeau, ayant plaidé coupable à l'audition sur culpabilité, il ne peut remettre en question ce plaidoyer qui constitue une admission des principaux faits allégués dans la plainte. À cet égard, le Syndic réfère le Tribunal à l'arrêt de principe de la Cour d'appel de Lefebvre c. La Reine, où la Cour d'appel conclut qu'un plaidoyer de culpabilité consiste à admettre l'ensemble des éléments de l'infraction et que sa peine doit être évaluée à partir de ce fondement.*
>
> *[29] Ce même principe a été reconnu par le Tribunal des professions dans Pivin c. Inhalothérapeutes, où le Tribunal confirme qu'un plaidoyer en droit disciplinaire,*

---

[1] *Pivin* c. *Inhalothérapeutes*, 2002 QCTP 32 (CanLII), *Lemire* c. *Médecins*, 2004 QCTP 59 (CanLII) et *Mercier* c. *Médecins*, 2014 QCTP 12 (CanLII);

[2] 2014 QCCQ 849 (CanLII);

2018-10-01(A)
2018-10-02(A)

est la reconnaissance par le professionnel des faits qui lui sont reprochés et du fait qu'ils constituent une faute déontologique. »

IV. Le contexte

[17] Me Poirier nous brosse un tableau de la trame factuelle. Ce récit, avec l'accord de Me Jobin, équivaut à la preuve du syndic.

[18] Sans en refaire l'exposé exhaustif, le Comité souhaite souligner ci-après les faits les plus pertinents.

[19] M. Gaston Jacques est principal actionnaire et dirigeant de Construction Gaston Jacques inc.(ci-après « C.G.J. inc. ») Cette société par actions opère une entreprise de construction et détient également des immeubles.

[20] C.G.J. inc. est assurée par l'entremise de la Federated, Compagnie d'assurance du Canada, notamment en vertu d'une police d'assurance responsabilité civile des entreprises[3].

[21] À son décès, M. Jacques lègue l'entreprise de construction de C.G.J. inc. à son fils Stéphane et les immeubles de celle-ci à ses autres enfants.

[22] Afin d'isoler l'entreprise de construction des autres biens immeubles appartenant à C.G.J. inc., au mois de mai 2015, Stéphane constitue une nouvelle société par actions, dénommée Construction Gaston Jacques (2015) inc. (ci-après « 2015 inc. »).

[23] Suite à la constitution de 2015 inc., une représentante de celle-ci communique avec la Federated afin d'obtenir de l'assurance pour cette nouvelle entité.

[24] Or, dès ce moment, le Comité retient qu'il y a eu un imbroglio. En effet, au lieu de considérer 2015 inc. comme un nouvel assuré complètement distinct de C.G.J. inc. et lui émettre une nouvelle police, la preuve révèle que l'on considère alors que C.G.J. inc. a changé sa dénomination sociale, ou autrement dit son nom, pour 2015 inc.

[25] Il résulte de cette confusion que C.G.J. inc. est retirée à titre d'assurée désignée sur la police en vigueur alors que celle-ci ne devait pas l'être.

[26] Au mois de novembre 2016, C.G.J. inc. reçoit une réclamation alors qu'elle ne figure plus à titre d'assurée désignée sur sa police d'assurance.

[27] Au mois de décembre 2016, suite à la réception d'une autre réclamation, M. Carl Benjamin, agent en assurance de dommages des entreprises pour le compte de la Federated, intervient afin que C.G.J. inc. soit rétablie comme assurée sur sa police.

---

[3] Pièce C-13;

[28] À partir de ce moment, la police d'assurance comporte deux assurées désignées, soit 2015 inc. et C.G.J. inc.

[29] La problématique liée à l'existence de ces deux assurées sur une même police d'assurance sera traitée dans le cadre d'une autre décision du Comité, soit dans le cadre de la plainte portée contre M. Carl Benjamin.

[30] En décembre 2017, Frédéric Papillon de la Federated, procède à l'émission d'une police d'assurance distincte pour 2015 inc. et C.G.J. inc. demeure assurée en vertu de sa police originale.

V. La preuve en défense

[31] L'intimé François Paquet témoigne afin de nous faire part de ce qui suit :

- Il a reconnu immédiatement qu'il avait signé le formulaire permettant le retrait de C.G.J. inc. de la police d'assurance;
- Depuis 2016, sa pratique a énormément changé;
- Il travaille avec beaucoup plus de rigueur;
- Il a un souci particulier pour les détails;
- Il regrette définitivement le geste qu'il a posé.

VI. Recommandation commune sur sanction

[32] Me Poirier nous fait part des critères applicables de même que des facteurs objectifs et subjectifs qui doivent guider le Comité pour imposer une sanction juste et équitable.

[33] Dans le cas de l'intimé François Paquet, l'avocate du syndic souligne à titre de facteurs atténuants :

- Le plaidoyer de culpabilité logé à la première occasion;
- L'absence d'antécédent disciplinaire;
- Le peu d'expérience de l'intimé au moment des faits;
- Le repentir et le désir de s'amender de l'intimé;

- Un faible risque de récidive.

[34] À titre de facteurs aggravants, Me Poirier attire notre attention à :

- La grande gravité objective de l'infraction;
- Le fait qu'une contrefaçon est une violation qui va à l'encontre du devoir de probité de l'agent en assurance de dommages.

[35] Quant à M. Forgues, à titre de facteur atténuant, il a plaidé coupable et n'a pas d'antécédent disciplinaire.

[36] Toutefois, l'avocate du syndic est d'avis que sa grande expérience (22 ans) constitue un facteur aggravant. Dans de telles circonstances, l'intimé aurait dû savoir quoi faire et intervenir considérant que le devoir de conseil se situe au cœur de la profession.

[37] Me Poirier explique au Comité que les parties se sont entendues sur les sanctions suivantes, à savoir :

Quant à François Paquet :

- Chef nº 2 : une radiation temporaire de 30 jours;
- Chef nº 3 : une amende de 3 000 $;
- Chef nº 5 : une amende de 2 500 $;
- Un avis de notre décision ordonnant la radiation temporaire de l'intimé devra être publié dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel, et ce aux frais de l'intimé.

Quant à Dario Forgues :

- Chef nº 1 : une amende de 2 500 $;
- Chef nº 2 : une amende de 2 500 $.

2018-10-01(A)
2018-10-02(A)

[38] Quant aux déboursés, Me Poirier a transmis, en date du 25 mars 2019, un courriel à l'attention du vice-président du Comité qui discute des déboursés des dossiers et celui de M. Benjamin dans les termes suivants :

> *« (…) Bien que les dossiers de M. Forgues et M. Paquet avait initialement été joints à celui de M. Benjamin aux fins de l'audition sur culpabilité, nous soumettons respectueusement que, considérant leur décision d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité et d'éviter ainsi la tenue d'un procès et les frais qui en résultent, les déboursés auxquels ces deux intimés seront condamnés devraient être limités à ceux de l'audition sur culpabilité et sanction qui les concernent, tenue en début de matinée le 20 mars 2019, à l'exclusion de ceux encourus par le Comité pour tenir une audition sur culpabilité à Québec dans le dossier de M. Benjamin.*
>
> *Il est à noter que le procureur des intimés Forgues et Paquet avait indiqué dès le début des procédures consentir à ce que l'audition soit tenue à Montréal advenant qu'une entente intervienne entre les parties. »*

[39] Vu ce qui précède, la partie plaignante demande au Comité que les déboursés auxquels les intimés sont condamnés dans les présents dossiers soient limités aux frais de signification.

[40] Quant à Me Jobin, il requiert que ses clients puissent disposer d'un délai de 2 mois pour payer les amendes, ce à quoi la partie plaignante n'a pas d'objection.

[41] À l'appui de leur suggestion de sanction, les procureurs nous réfèrent notamment aux affaires *Gingras*, *Chapleau*, *Laberge* et *Coursol*[4].

VII. Analyse et décision

A) La recommandation commune

[42] Comme le soulignait la Cour du Québec dans l'affaire *Royer* c. *Rioux*[5], l'objectif de la sanction disciplinaire n'est pas de punir le professionnel, mais de corriger un comportement fautif.

[43] Dans l'arrêt *R*. c. *Anthony-Cook*[6], la Cour suprême a clairement énoncé qu'en la présence d'une recommandation commune présentée par des avocats, ce n'est pas le

---

[4] *ChAD* c. *Gingras*, 2018 CanLII 110961 (QC CDCHAD), *ChAD* c. *Chapleau*, 2018 CanLII 103157 (QC CDCHAD), *ChAD* c. *Laberge*, 2015 CanLII 92806 (QC CDCHAD) et *ChAD* c. *Coursol*, 2017 CanLII 55116 (QC CDCHAD);
[5] 2004 CanLII 76507 (QC CQ);
[6] *R*. c. *Anthony-Cook*, 2016 CSC 43 (CanLII);

test de la *justesse de la peine* qui s'applique, mais celui plus rigoureux de déterminer si la peine serait susceptible de déconsidérer l'administration de la justice ou serait, par ailleurs, contraire à l'intérêt public.

[44] Ainsi, depuis l'affaire *Anthony-Cook*, la discrétion du Comité est excessivement limitée.

[45] Enfin, le Tribunal des professions rappelait l'importance et l'utilité de celles-ci dans l'affaire *Ungureanu*[7] :

> *[21] Les ententes entre les parties constituent en effet un rouage utile et parfois nécessaire à une saine administration de la justice. Lors de toute négociation, chaque partie fait des concessions dans le but d'en arriver à un règlement qui convienne aux deux. Elles se justifient par la réalisation d'un objectif final. Lorsque deux parties formulent une suggestion commune, elles doivent avoir une expectative raisonnable que cette dernière sera respectée. Pour cette raison, une suggestion commune formulée par deux avocats d'expérience devrait être respectée à moins qu'elle ne soit déraisonnable, inadéquate ou contraire à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice.*
>
> (notre emphase)

[46] Cela dit, le Comité considère que dans leur ensemble, les sanctions suggérées sont justes, raisonnables et appropriées au cas de chacun des intimés.

[47] D'une part, elles tiennent compte de la gravité objective des infractions et, d'autre part, elles assurent la protection du public sans punir outre mesure.

[48] Au surplus, les sanctions suggérées sont semblables à celles imposées par le Comité pour des infractions similaires[8].

[49] La recommandation commune formulée par les parties est donc entérinée sans réserve par le Comité.

[50] Quant aux déboursés de l'instance, vu le courriel du 25 mars 2019 de Me Poirier, les déboursés auxquels les intimés sont condamnés dans les présents dossiers seront limités aux frais de signification. Toutefois, dans le cas de l'intimé François Paquet, il devra évidemment assumer les frais de publication d'un avis de la présente décision.

[51] Les intimés auront 2 mois pour payer les amendes et déboursés.

---

[7] *Infirmières et infirmiers auxiliaires (Ordre professionnel de)* c. *Ungureanu*, 2014 QCTP 20 (CanLII);
[8] À titre d'exemple voir : *ChAD* c. *Chapleau,* précitée, note 4;

2018-10-01(A)
2018-10-02(A)

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

QUANT À L'INTIMÉ FRANÇOIS PAQUET :

AUTORISE le retrait des chefs nos 1 et 4 de la plainte originale 2018-10-02 (A) et le dépôt de la plainte modifiée datée du 13 mars 2019;

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur les chefs nos 2, 3 et 5 de la plainte modifiée;

DÉCLARE l'intimé coupable du chef nº 2 pour avoir contrevenu à l'article 15 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

DÉCLARE l'intimé coupable du chef nº 3 pour avoir contrevenu à l'article 37(6º) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;*

DÉCLARE l'intimé coupable du chef nº 5 pour avoir contrevenu à l'article 37(6º) du *Code de déontologie des représentants en assurance* de dommages;

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien des chefs susdits;

IMPOSE à l'intimé François Paquet les sanctions suivantes :

Chef nº 2 : une radiation temporaire de 30 jours

Chef nº 3 : une amende de 3 000 $

Chef nº 5 : une amende de 2 500 $

ORDONNE à la secrétaire du Comité de discipline de faire publier dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel un avis de la présente décision et ce, aux frais de l'intimé;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés limités aux frais de signification, plus les frais de publication de l'avis de radiation temporaire;

ACCORDE à l'intimé un délai de 2 mois pour acquitter les amendes et déboursés, délai qui sera calculé uniquement à compter du 31ième jour suivant la signification de la présente décision;

2018-10-01(A)
2018-10-02(A)

QUANT À L'INTIMÉ DARIO FORGUES :

DÉCLARE l'intimé coupable du chef nº 1 pour avoir contrevenu à l'article 37(6º) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;*

DÉCLARE l'intimé coupable du chef nº 2 pour avoir contrevenu à l'article 37(1º) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;*

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien des chefs susdits;

IMPOSE à l'intimé Dario Forgues les sanctions suivantes :

Chef nº 1 : une amende de 2 500 $

Chef nº 2 : une amende de 2 000 $

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés limités aux frais de signification;

ACCORDE à l'intimé un délai de 2 mois pour acquitter les amendes et déboursés, délai qui sera calculé uniquement à compter du 31ième jour suivant la signification de la présente décision.

2018-10-01(A)
2018-10-02(A)

Me Daniel M. Fabien, avocat
Vice-président du Comité de discipline

Mme Mireille Gauthier, PAA, agent en assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

Mme Marjolaine Beaulieu, agent en assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

Me Sylvie Poirier
Procureur de la partie plaignante

Me Luc Jobin
Procureur des intimés

Date d'audience : Le 20 mars 2019

3.7.3.3 OCRCVM

Re Costa

AFFAIRE INTÉRESSANT :

Les Règles universelles d'intégrité du marché de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

et

Remo Costa

2019 OCRCVM 15

Formation d'instruction
de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
(section du Québec)

Audience tenue le 8 avril 2019, à Montréal (Québec)
Décision rendue le 14 mai 2019

Formation d'instruction :
Me Stéphane Rousseau, président, M. Gilles Archambault et M. Daniel Houle
Comparutions :
Me Fanie Dubuc, avocate de la mise en application
M. Remo Costa, pour lui-même

DÉCISION SUR LES SANCTIONS

I. INSTANCE

1 Par la voie d'un avis d'audience daté du 5 décembre 2017, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a porté les allégations suivantes contre l'intimé Remo Costa :

> Pendant cinq (5) jours au cours de la période du 28 juillet 2015 au 28 septembre 2015, l'intimé, client et administrateur chez JitneyTrade inc., a saisi des ordres ou a exécuté des transactions sur le marché du Toronto Stock Exchange (TSX) en sachant, ou devant raisonnablement savoir que la saisie de ces ordres ou l'exécution des transactions avait ou serait raisonnablement susceptible d'avoir pour effet de créer une apparence fausse ou trompeuse d'activité de négociation sur ces titres, ou un prix de vente factice à l'égard des titres, en contravention de la Règle 2.2 (2), à la Politique 2.2, ce pour quoi il est passible des sanctions en vertu de la Règle 10.4 (1) des Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM).

2 Le 5 et 6 septembre 2018, la formation d'instruction a tenu l'audience au mérite dans le dossier à la Salle Carmen Crépin située au siège de Montréal du conseil de section du Québec de l'OCRCVM. À la suite des observations orales, la formation d'instruction a pris la décision en délibéré.

3 Le 15 janvier 2019, la formation d'instruction a publié ses décisions et motifs. À l'unanimité, la formation d'instruction a trouvé et déclaré l'intimé coupable du chef d'accusation porté contre lui.

4 Le 8 avril 2019, la formation d'instruction a tenu l'audience sur les sanctions. En vue de cette audience, le personnel a préparé un cahier de réglementation et d'autorités qui a été communiqué à la formation d'instruction. À l'audience, les parties ont chacune formulé des observations orales relativement aux sanctions. Par la suite, la formation d'instruction a pris la décision en délibéré.

II. POSITION DES PARTIES

A. Personnel de l'OCRCVM

5 Le personnel de l'OCRCVM a fait valoir que les sanctions suivantes étaient appropriées dans la présente instance :

a) une amende de 25 000$, qui inclut la remise des profits nets tirés par l'intimé du fait des activités de négociation visées par la décision sur culpabilité;

b) un paiement de 15 000$ au titre des frais;

c) une suspension de la capacité à conclure une entente d'interfaçage (ou entente d'acheminement) permettant un accès direct au marché, et ce, pour une période de six (6) mois;

d) une interdiction d'inscription pendant six (6) mois à tout titre, assortie de l'obligation de suivre le cours du Manuel sur les normes de conduite avant toute réinscription et, le cas échéant, d'une supervision stricte de douze (12) mois.

B. Intimé

6 L'intimé a fait valoir qu'une amende de 2 500$ constitue la sanction appropriée dans les circonstances.

III. PRINCIPES

7 Les Lignes directrices sur les sanctions [ci-après les « Lignes directrices »] de l'OCRCVM sont en vigueur depuis le 2 février 2015. Elles ont pour objectif général de « promouvoir l'uniformité de traitement, l'équité et la transparence en établissant un cadre pour l'exercice du pouvoir discrétionnaire dans la détermination de sanctions qui correspondent aux objectifs généraux des sanctions ».[1] Les Lignes directrices visent notamment à aider la formation d'instruction à déterminer de manière juste et efficiente les sanctions appropriées.

8 Comme l'ont souligné de nombreuses décisions,[2] les Lignes directrices ne lient pas la formation d'instruction.

> *La publication de lignes directrices sur les sanctions est une méthode qui a été adoptée par d'autres organismes de réglementation. Ce que visent les lignes directrices, c'est que les formations d'instruction les traitent comme une indication des attentes de la profession et comme un élément pertinent pour la détermination des sanctions, même si elles ne sont ni exhaustives ni déterminantes. Les lignes directrices ne prescrivent pas de résultat précis, elles exposent les facteurs que les formations d'instruction doivent prendre en compte pour déterminer les sanctions. Les lignes directrices prennent soin de préserver l'individualisation des sanctions et ne préconisent pas une approche uniforme.*[3]

Ainsi, les Lignes directrices n'ont pas un caractère obligatoire. La formation d'instruction dispose du pouvoir discrétionnaire pour déterminer les sanctions qu'il convient d'imposer à l'intimé. C'est d'ailleurs ce que mentionnent les Lignes directrices : « La détermination des sanctions dans un cas donné est discrétionnaire et constitue un processus dépendant des faits. Les sanctions appropriées dépendent des faits de l'espèce et des

---

1 *Lignes directrices sur les sanctions*, 2 février 2015, p. 2.

2 Voir notamment *Re Sadeghi*, 2018 OCRCVM 31; *Re Suppal*, 2014 OCRCVM 45.

3 *Re Gareau*, 2011 OCRCVM 72.

circonstances de la conduite. La formation d'instruction conserve le pouvoir discrétionnaire d'imposer les sanctions qu'elle considère appropriées. »[4]

9 Les Lignes directrices comportent deux parties. La première énonce les principes de détermination des sanctions. La seconde identifie les facteurs clés dans la détermination des sanctions. La formation d'instruction entend référer à ces principes, aux facteurs clés et à la jurisprudence dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire.

10 Trois principes énoncés par les Lignes directrices sont particulièrement pertinents en l'espèce. Le premier est le principe général selon lequel les sanctions disciplinaires sont de nature préventive. Elles ont pour finalité de protéger les investisseurs, à renforcer l'intégrité du marché et à améliorer les normes et pratiques professionnelles générales. Dans cette perspective, les sanctions doivent viser tant la dissuasion spécifique que la dissuasion générale comme l'a expliqué la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Cartaway Resources Corp.* :

> *Une pénalité qui se veut généralement dissuasive est celle qui vise à empêcher une chose de survenir; elle décourage les autres de se livrer à des actes fautifs semblables. En un mot, une mesure de dissuasion générale constitue une mesure préventive. On peut donc raisonnablement reconnaître la dissuasion générale comme un facteur pertinent, parmi d'autres, dans l'infliction d'une peine […] L'importance respective du facteur de la dissuasion générale variera selon l'infraction à la Loi et la situation de la personne accusée de l'avoir commise.*[5]

En somme, les sanctions doivent empêcher et décourager l'intimé d'avoir une conduite fautive dans le futur et dissuader les autres d'avoir une conduite fautive similaire.

11 Le second principe concerne plus spécifiquement la suspension. Selon les Lignes directrices, il faut envisager la suspension dans les cas suivants :[6]

- il y a eu une ou plusieurs contraventions graves;
- il y a eu un schéma de conduite fautive;
- l'intimé a des antécédents disciplinaires;
- les contraventions supposent une conduite fautive frauduleuse, délibérée et/ou téméraire;
- la conduite fautive en cause a causé un certain préjudice aux investisseurs ou une certaine atteinte à l'intégrité du marché ou au secteur des valeurs mobilières dans son ensemble.

12 Le troisième principe est que les sanctions doivent être adaptées à la conduite fautive en cause. Comme le notent les Lignes directrices, « [c]ela suppose un examen de la nature de la conduite fautive, des facteurs aggravants et atténuants ainsi que du degré de responsabilité de l'intimé ».[7]

IV. OBSERVATIONS

A. Personnel de l'OCRCVM

13 Après avoir référé la formation d'instruction aux principes des lignes directrices, le Personnel de l'OCRCVM a insisté sur dix (10) facteurs clés dans la détermination des sanctions énoncés par les Lignes directrices. Selon le Personnel, ces dix facteurs clés, qui sont présents en l'espèce, doivent être pris en compte dans la détermination de la sanction. Nous les reprenons succinctement, tels que présenté par le Personnel :

---

4 *Lignes directrices sur les sanctions*, 2 février 2015, p. 2-3.

5 *Cartaway Resources Corp. (Re)*, 2004 CSC 26, par. 61.

6 *Lignes directrices sur les sanctions*, 2 février 2015, p. 5.

7 *Lignes directrices sur les sanctions*, 2 février 2015, p. 6.

1. Nombre, taille et caractère des opérations en cause

L'intimé a réalisé vingt (20) transactions jugées manipulatrices sur cinq (5) titres cotés à la Bourse de Toronto sur une période de deux (2) mois.

2. Schéma de conduite fautive

Les transactions réalisées par l'intimé font ressortir un schéma de conduite fautive, de par leur caractère répétitif sur cinq (5) titres différents à cinq (5) dates particulières.

3. Période de la conduite fautive

La conduite fautive s'étale sur une période de deux (2) mois. Bien que la période ne soit pas excessivement longue, la conduite fautive n'est pas un événement isolé.

4. La conduite fautive était-elle intentionnelle? Témoignait-elle d'ignorance volontaire ou d'insouciance à l'égard de la réglementation?

La conduite de l'intimé était intentionnelle en ce qu'il cherchait sciemment à tirer profit du marché, à obtenir le meilleur prix, avec ses activités de négociation d'empilement.

5. Étendu du préjudice subi par les clients ou les autres participants au marché

L'intimé a influencé le marché et a fait réagir d'autres participants avec les ordres qu'il plaçait.

6. Portée de l'atteinte à l'intégrité du marché ou à la réputation du marché

Tout en admettant la difficulté à identifier les victimes, il faut reconnaître que les transactions manipulatrices portent atteinte à « la crédibilité même de l'ensemble du système financier qui voit la confiance des investisseurs dans son intégrité affectée ».[8]

7. Quel est le degré de vulnérabilité des clients touchés

L'intimé n'avait pas de client. Cependant, les participants au marché qui ont transigé avec l'intimé n'avaient pas la bonne information et n'ont pas pu prendre des décisions éclairées.

8. Antécédents disciplinaires

L'intimé n'a pas d'antécédent disciplinaire puisqu'avant de devenir administrateurs de Jitneytrade inc. il n'était pas membre de l'OCRCVM.

9. Dans quelle mesure l'intimé a-t-il obtenu ou tenté d'obtenir un avantage financier de la conduite fautive?

L'intimé a reconnu avoir cherché à obtenir le meilleur prix. Il a retiré un avantage financier des activités de négociation manipulatrices.

10. L'intimé a-t-il accepté la responsabilité de sa conduite fautive et reconnu celle-ci auprès de son employeur ou de l'autorité de réglementation avant la détection de celle-ci?

L'intimé a mis en œuvre son schéma de conduite fautive jusqu'à ce que la stratégie de manipulation soit portée à l'attention de l'OCRCVM.

14 Du reste, en référant à la décision *Gévry*[9] rendue par le Tribunal administratif des marchés financiers, le Personnel de l'OCRCVM a invité la formation d'instruction à considérer comme facteur aggravant le statut d'administrateur de l'intimé auprès d'un courtier exécutant, à savoir Jitneytrade inc., relevant de la compétence de l'OCRCVM.

---

8 *Autorité des marchés financiers* c. *Gévry*, 2017 QCTMF 110, par. 103; conf. 2018 QCCQ 8204.

9 *Autorité des marchés financiers* c. *Gévry*, 2017 QCTMF 110, par. 162; 2018 QCCQ 8204.

15 Enfin, le Personnel a produit un tableau sommaire de la jurisprudence pertinente des formations d'instruction de l'OCRCVM qui fait ressortir les facteurs atténuants, les facteurs aggravants et la peine imposée dans des décisions impliquant la manipulation de marché.

B. Intimé

16 L'intimé a essentiellement formulé trois observations relativement aux sanctions, sans référer aux Lignes directrices.

17 Premièrement, l'intimé a repris la thèse mise de l'avant durant l'audience au mérite et rapportée dans la décision de la formation d'instruction.[10] Selon cette thèse, il n'a pas commis de manipulation de marché en plaçant les ordres en cause dans le dossier. Ses pratiques de négociation visent à faire face à la négociation algorithmique, ainsi qu'à des stratégies de négociation qu'il qualifie de manipulatrices et de monopolistiques. La formation d'instruction note qu'aucune preuve ne fut soumise relativement à ces allégations. La formation d'instruction ajoute que si l'intimé entretient des doutes quant à la légalité d'activités de négociation il lui revient de déposer une plainte auprès de l'OCRCVM.

18 Deuxièmement, l'intimé a souligné qu'il n'avait jamais fait l'objet de sanctions disciplinaires après 38 ans de métier comme négociateur indépendant. Par ailleurs, il a admis ne pas avoir su qu'il était soumis aux règles et à la compétence de l'OCRCVM à titre d'administrateur de Jitneytrade inc.

19 Enfin, l'intimé a remis en cause de manière irrévérencieuse l'intégrité du processus disciplinaire, incluant l'impartialité de la formation d'instruction et la compétence du Personnel de l'OCRCVM.

V. DÉCISION

20 Afin de statuer sur les sanctions appropriées, la formation d'instruction a considéré l'ensemble des faits et des circonstances du dossier, au regard des principes et des facteurs clés des Lignes directrices. La formation a également tenu compte des observations du Personnel de l'OCRCVM et la jurisprudence invoquée, ainsi que des observations de l'intimé.

21 Comme point de départ, la formation d'instruction note que l'infraction d'activités de négociation manipulatrices ou trompeuses édictée par la Règle 2.2 des RUIM dont l'intimé a été déclaré coupable est une infraction grave, comme l'a souligné le Bureau de décision et révision (devenu le Tribunal administratif des marchés financiers): « La manipulation est un cancer pour les marchés boursiers, pour les investisseurs et pour la société en général. Ses effets sont néfastes et le Bureau doit agir pour faire cesser de genre d'activités. Elle s'attaque aux fondements et à la crédibilité des marchés. Elle nuit au mécanisme de fixation des prix des différents instruments financiers. »[11]

22 En second lieu, l'absence d'antécédents disciplinaires de l'intimé peut constituer un facteur atténuant. Son effet atténuant est toutefois neutralisé en l'espèce par d'autres facteurs. En particulier, l'intimé n'a pas reconnu qu'il s'était livré à des activités de négociation manipulatrices au sens de la Règle 2.2 des RUIM. De plus, il a contesté la décision au mérite rendue par la formation d'instruction, ce faisant niant avoir effectué des activités de négociation manipulatrices et trompeuses consistant en une pratique d'empilement.

23 En somme, dans le contexte d'une infraction grave causant préjudice à l'intégrité des marchés financiers, le refus de l'intimé d'accepter sa responsabilité, jointe à sa position consistant à nier avoir mené des activités de négociation manipulatrices, constitue un facteur aggravant important.

24 À la lumière de ces remarques, nous discutons maintenant des sanctions à imposer à l'intimé en vertu des pouvoirs conférés à la formation d'instruction par les RUIM.

---

10 *Re Costa*, 2019 OCSCVM 02.

11 *Autorité des marchés financiers* c. *Lemire*, 2015 QCBDR 63 ¶87, citant *Autorité des marchés financiers* c. *Normand Bouchard et al*., 2009 QCBDRVM 78); conf. 2016 QCCQ 8932.

A. Amende

25 Le Personnel de l'OCRCVM réclame une amende de 25 000$ à l'intimé, incluant la remise de profits réalisés. L'intimé de son côté a plaidé qu'une amende de 2 500$ constitue la sanction appropriée dans les circonstances.

26 La formation d'instruction réitère que ce dossier implique une infraction grave. L'amende doit donc refléter la gravité de l'infraction d'activités de négociation manipulatrices ou trompeuses. Elle doit aussi être suffisamment élevée pour atteindre les objectifs de dissuasion spécifique et de dissuasion générale.

27 Au regard de la jurisprudence concernant des contraventions à l'article 2.2 des RUIM où des amendes allant de 10 000$ à 75 000$ ont été imposées, la formation d'instruction estime que l'amende de 25 000$ constitue la sanction appropriée en l'espèce.

B. Frais

28 Selon l'article 10.7 des RUIM, la formation d'instruction peut condamner l'intimé à rembourser les frais d'enquête et de procédure engagés par l'OCRCVM. À cet égard, la formation d'instruction remarque que la condamnation aux frais ne doit pas constituer une sanction supplémentaire imposée à l'intimé. La condamnation doit refléter les coûts associés au travail du Personnel de l'OCRCVM dans le cadre du dossier. Du reste, sont pertinents dans la décision des facteurs tels que la complexité du dossier, le degré de coopération de l'intimé et le degré de succès de l'intimé.[12]

29 En l'espèce, le Personnel a déposé à l'audience (sous la cote R-5) une déclaration sous serment de Linda Vachet, adjointe à la mise en application dans le Service de mise en application de l'OCRCVM, qui atteste que le coût total des frais pour le dossier s'élève à 113 469,43$ tel que détaillé au mémoire de frais joint en annexe de la déclaration.

30 Du montant de 113 469,43$ indiqué au mémoire de frais, le Personnel de l'OCRCVM en réclame 15 000$.

31 Considérant la durée de l'enquête et des procédures, la gravité de l'infraction et le fait que l'OCRCVM a eu gain de cause, la formation d'instruction considère que la somme de 15 000$ pour les frais est juste et raisonnable en l'espèce. La formation d'instruction attribue donc à l'OCRCVM des frais de 15 000$.

C. Suspension

32 L'intimé est partie à une convention d'interfaçage (« accord d'acheminement ») avec Jitneytrade inc. qui lui permet d'acheminer ses ordres directement sur les places boursières au Canada ou toutes les places de marchés au Canada. Une telle convention, qui est habituellement conclue avec un négociateur expérimenté, est régie par la Règle 7.13 des RUIM relative à l'accès électronique direct et aux accords d'acheminement.

33 Le Personnel de l'OCRCVM a souligné que l'accès direct au marché résultant d'un accord d'acheminement est un privilège. Or, selon le Personnel, cet accès direct au marché a permis à l'intimé de se livrer aux activités de négociations manipulatrices en l'espèce. Dans ce contexte, le Personnel réclame une suspension de l'accès direct au marché pendant une durée de six (6) mois.

34 La formation d'instruction est d'avis que les agissements de l'intimé appellent une ordonnance de suspension au regard du principe 5 des Lignes directrices et de la jurisprudence. En effet, les activités de négociation manipulatrices de l'intimé constituent une contravention grave aux règles des RUIM. De plus, l'intimé a eu un schéma de conduite fautive. Enfin, les activités manipulatrices ont porté atteinte à l'intégrité du marché dans son ensemble.

35 Plus particulièrement, la formation d'instruction considère qu'il est juste et raisonnable d'imposer une

---

[12] *Re Suppal*, 2014 OCRCVM 45, par. 59.

suspension de l'accès direct au marché pour une durée de six (6) mois dans les circonstances. D'une durée relativement courte, la suspension assure néanmoins un degré adéquat de dissuasion spécifique et de dissuasion générale à la lumière des autres sanctions imposées. Du reste, durant cette période, l'intimé pourra néanmoins continuer à transiger par l'entremise d'un courtier.

D. Interdiction d'inscription

36 L'intimé n'est présentement pas inscrit auprès de l'OCRCVM. Le Personnel demande une sanction d'interdiction d'inscription pendant une période de six (6) mois à tout titre. Par la suite, avant toute demande d'inscription, l'intimé devrait suivre le cours du Manuel sur les normes de conduite. En outre, en cas d'inscription, l'intimé devrait faire l'objet d'une supervision stricte pendant douze (12) mois.

37 La formation d'instruction remarque que l'intimé a admis ne pas avoir su qu'il était inscrit auprès de l'OCRCVM et, dès lors, sujet à ses règles. Une telle admission est certainement préoccupante. Dans ce contexte, il paraît adéquat d'assujettir toute demande d'inscription à un moratoire de six (6) mois et de l'assujettir, le cas échéant, à l'obligation de suivre le cours du Manuel sur les normes de conduite qui porte sur le volet déontologique de la pratique. De plus, dans les circonstances, une supervision stricte pendant une période de douze (12) mois est tout à fait justifiée à la suite d'une inscription.

VI. DISPOSITIF

38 Pour tous ces motifs, la formation d'instruction:

a) Impose une amende de 25 000$ à l'intimé, qui inclut la remise des profits nets tirés par l'intimé du fait des activités de négociation visées par la décision sur culpabilité;

b) Ordonne à l'intimé le paiement de 15 000$ à l'OCRCVM au titre des frais;

c) Impose à l'intimé une suspension de la capacité à conclure une entente d'interfaçage (ou entente d'acheminement) permettant un accès direct au marché, et ce, pour une période de six (6) mois;

d) Décrète une interdiction d'inscription pendant six (6) mois à tout titre, assortie de l'obligation de suivre le cours du Manuel sur les normes de conduite avant toute réinscription et, le cas échéant, d'une supervision stricte de douze (12) mois.

Fait à Montréal, (Québec), le 14 mai 2019.

Stéphane Rousseau

Gilles Archambault

Daniel Houle

Tous droits réservés © 2019 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Autres décisions

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
5.5 Sanctions administratives
5.6 Protection des dépôts
5.7 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc.	10 juillet 2019	Ontario
Brookfield Renewable Partners L.P.	10 juillet 2019	Ontario
Brookfield Renewable Partners ULC	10 juillet 2019	Ontario
FNB neutre au marché Anti-bêta É.-U. – couv. $CAN AGFiQ FNB Revenu de dividendes É.-U. – pos. longues/courtes – couv. $CAN AGFiQ	16 juillet 2019	Ontario
Fonds Canadien à revenu fixe Lorica	12 juillet 2019	Ontario
Fonds de revenu de dividendes É.-U. – pos. longues/courtes – couv. $CAN AGFiQ	16 juillet 2019	Ontario
TELUS Corporation	11 juillet 2019	Colombie-Britannique
Toronto Hydro Corporation	11 juillet 2019	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Valeo Pharma Inc.	12 juillet 2019	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie (*auparavant Catégorie Marché monétaire canadien Investors*) Catégorie Dividendes IG Mackenzie (*auparavant Catégorie Dividendes Investors*) Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie (*auparavant Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation Investors*) Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie II (*auparavant Catégorie canadienne petite et moyenne capitalisation Investors II*) Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité IG Mackenzie (*auparavant Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité Investors*) Catégorie Entreprises québécoises IG Mackenzie (*auparavant Catégorie Entreprises québécoises Investors*) Catégorie ISR Summa IG Mackenzie (*auparavant Catégorie ISR Summa Investors*[MC]) Catégorie Actions canadiennes IG Beutel Goodman Catégorie Actions canadiennes IG FI	12 juillet 2019	Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Catégorie canadienne petite capitalisation IG Fiera		
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett		
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett II		
Catégorie Actions américaines de base IG Mackenzie (*auparavant Catégorie Actions américaines de base Investors*)		
Catégorie Actions américaines de base IG Mackenzie II (*auparavant Catégorie Actions américaines de base Investors II*)		
Catégorie Actions américaines de base IG Mackenzie III (*auparavant Catégorie Actions américaines de base Investors III*)		
Catégorie Découvertes É.-U. IG Mackenzie (*auparavant Catégorie Découvertes É.-U. Investors*)		
Catégorie petite capitalisation É.-U. IG Aristotle (*auparavant Catégorie petite capitalisation É.-U. Investors*)		
Catégorie Croissance É.-U. IG AGF		
Catégorie Actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price		
Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam		
Catégorie Actions européennes IG Mackenzie (*auparavant Catégorie Actions européennes Investors*)		
Catégorie Actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie (*auparavant Catégorie Actions européennes moyenne capitalisation Investors*)		
Catégorie mondiale IG Mackenzie (*auparavant Catégorie globale Investors*)		
Catégorie mondiale IG Mackenzie II (*auparavant Catégorie globale Investors II*)		
Catégorie petite capitalisation internationale IG Mackenzie (*auparavant Catégorie petite capitalisation internationale Investors*)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Catégorie Actions mondiales à faible volatilité IG Irish Life (*auparavant Catégorie Actions mondiales à faible volatilité Investors*)		
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie (*auparavant Catégorie Actions nord-américaines Investors*)		
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie II (*auparavant Catégorie Actions nord-américaines Investors II*)		
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie III (*auparavant Catégorie Actions nord-américaines Investors III*)		
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie IV (*auparavant Catégorie Actions nord-américaines Investors IV*)		
Catégorie Actions nord-américaines IG Mackenzie V (*auparavant Catégorie Actions nord-américaines Investors V*)		
Catégorie internationale Pacifique IG Mackenzie (*auparavant Catégorie internationale Pacifique Investors*)		
Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie (*auparavant Catégorie Actions panasiatiques Investors*)		
Catégorie Actions panasiatiques IG Mackenzie II (*auparavant Catégorie Actions panasiatiques Investors II*)		
Catégorie Actions mondiales IG AGF		
Catégorie Marchés émergents IG JPMorgan		
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy		
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy II		
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy III		
Catégorie Actions étrangères IG Mackenzie Ivy		
Catégorie mondiale Produits de consommation IG Mackenzie (*auparavant Catégorie mondiale Produits de consommation Investors*)		
Catégorie mondiale Services financiers IG		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Mackenzie (*auparavant Catégorie globale Services financiers Investors*)		
Catégorie mondiale Soins de santé IG Mackenzie (*auparavant Catégorie globale Soins de santé Investors*)		
Catégorie mondiale Infrastructure IG Mackenzie (*auparavant Catégorie mondiale Infrastructure Investors*)		
Catégorie mondiale Ressources naturelles IG Mackenzie (*auparavant Catégorie mondiale Ressources naturelles Investors*)		
Catégorie mondiale Science et Technologie IG Mackenzie (*auparavant Catégorie globale Science et Technologie Investors*)		
Catégorie mondiale Métaux précieux IG Mackenzie		
Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu (*auparavant Catégorie Portefeuille de base IG – Équilibré Revenu*)		
Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré (*auparavant Catégorie Portefeuille de base IG – Équilibré*)		
Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance (*auparavant Catégorie Portefeuille de base IG – Équilibré Croissance*)		
Catégorie Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance II (*auparavant Catégorie Portefeuille de base IG – Équilibré Croissance II*)		
Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance (*auparavant Catégorie Portefeuille de base IG – Croissance*)		
Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance II (*auparavant Catégorie Portefeuille de base IG – Croissance II*)		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG (*auparavant Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Maestro*)		
Catégorie Portefeuille équilibré à risque géré IG (*auparavant Catégorie Portefeuille*		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
équilibré Maestro) Catégorie Portefeuille accent croissance à risque géré IG (*auparavant Catégorie Portefeuille accent croissance Maestro*)		
Converge Technology Solutions Corp.	12 juillet 2019	Ontario
Enbridge Gas Inc.	12 juillet 2019	Ontario
Fonds d'obligations mondiales IG PIMCO	12 juillet 2019	Manitoba
Fonds de biens immobiliers Investors	12 juillet 2019	Manitoba
Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie (*auparavant Fonds de marché monétaire canadien Investors*) Fonds de marché monétaire É.-U. IG Mackenzie (*auparavant Fonds de marché monétaire É.-U. Investors*) Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie (*auparavant Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors*) Fonds d'obligations de sociétés canadiennes IG Mackenzie (*auparavant Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Investors*) Fonds mondial d'obligations IG Mackenzie (*auparavant Fonds global d'obligations Investors*) Fonds canadien à revenu élevé IG Mackenzie (*auparavant Fonds canadien à revenu élevé Investors*) Fonds de revenu IG Mackenzie Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie Fonds américain à revenu élevé IG Putnam Fonds mutuel IG Mackenzie du Canada (*auparavant Fonds mutuel Investors du Canada*) Fonds de dividendes IG Mackenzie (*auparavant Fonds de dividendes Investors*)	12 juillet 2019	Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds enregistré de dividendes américains IG Mackenzie (*auparavant Fonds enregistré de dividendes américains Investors*)		
Fonds mondial de dividendes IG Mackenzie (*auparavant Fonds mondial de dividendes Investors*)		
Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman		
Fonds canadien équilibré IG CI		
Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie		
Portefeuille de croissance Investors		
Portefeuille de revenu plus Investors		
Portefeuille de croissance plus Investors		
Portefeuille de croissance retraite Investors		
Portefeuille de retraite plus Investors		
Portefeuille Pilier Investors		
Fonds de revenu d'actions canadiennes IG Mackenzie (*auparavant Fonds de revenu d'actions canadiennes Investors*)		
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité IG Mackenzie (*auparavant Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité Investors*)		
Fonds canadien petite et moyenne capitalisation IG Mackenzie (*auparavant Fonds canadien petite et moyenne capitalisation Investors*)		
Fonds d'entreprises québécoises IG Mackenzie (*auparavant Fonds d'entreprises québécoises Investors*)		
Fonds canadien petite capitalisation IG Fiera		
Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman		
Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman		
Fonds ISR Summa IG Mackenzie (*auparavant Fonds ISR Summa*		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Investors[MC])		
Fonds d'actions canadiennes IG FI		
Fonds de dividendes et de croissance IG Mackenzie		
Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett		
Fonds d'actions américaines de base IG Mackenzie (*auparavant Fonds d'actions américaines de base Investors*)		
Fonds Découvertes É.-U. IG Mackenzie (*auparavant Fonds Découvertes É.-U. Investors*)		
Fonds de croissance É.-U. IG AGF		
Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG T. Rowe Price		
Fonds de croissance É.-U. IG Putnam		
Portefeuille à versements gérés IG (*auparavant Portefeuille de versements gérés IG*)		
Portefeuille à versements gérés et de croissance IG (*auparavant Portefeuille de versements gérés et de croissance IG*)		
Portefeuille à versements gérés et de croissance bonifiée IG (*auparavant Portefeuille de versements gérés et de croissance bonifiée IG*)		
Fonds mondial IG Mackenzie (*auparavant Fonds global Investors*)		
Fonds d'actions nord-américaines IG Mackenzie (*auparavant Fonds d'actions nord-américaines Investors*)		
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie (*auparavant Fonds d'actions européennes Investors*)		
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie (*auparavant Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation Investors*)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie (*auparavant Fonds international petite capitalisation Investors*)		
Fonds international Pacifique IG Mackenzie (*auparavant Fonds international Pacifique Investors*)		
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie (*auparavant Fonds d'actions panasiatiques Investors*)		
Fonds européen IG Mackenzie Ivy		
Fonds d'actions mondiales IG AGF		
Fonds de marchés émergents IG JPMorgan		
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité IG Irish Life (*auparavant Fonds d'actions mondiales à faible volatilité Investors*)		
Fonds mondial Science et Technologie IG Mackenzie (*auparavant Fonds global Science et Technologie Investors*)		
Fonds mondial Services financiers IG Mackenzie (*auparavant Fonds global Services financiers Investors*)		
Fonds mondial de ressources naturelles IG Mackenzie (*auparavant Fonds canadien de ressources naturelles Investors*)		
Portefeuille fondamental IG – Revenu (*auparavant Portefeuille de base IG – Revenu*)		
Portefeuille fondamental IG – Mondial Revenu (*auparavant Portefeuille de base IG – Mondial Revenu*)		
Portefeuille fondamental IG – Accent revenu (*auparavant Portefeuille de base IG – Accent revenu*)		
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Revenu (*auparavant Portefeuille de base IG – Équilibré Revenu*)		
Portefeuille fondamental IG – Équilibré (*auparavant Portefeuille de base IG – Équilibré*)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Portefeuille fondamental IG – Équilibré Croissance (*auparavant Portefeuille de base IG – Équilibré Croissance*) Portefeuille fondamental IG – Croissance (*auparavant Portefeuille de base IG – Croissance*) Portefeuille de revenu équilibré à risque géré IG (*auparavant Portefeuille de revenu équilibré Maestro*) Portefeuille équilibré à risque géré IG (*auparavant Portefeuille équilibré Maestro*) Portefeuille accent croissance à risque géré IG (*auparavant Portefeuille accent croissance Maestro*) Portefeuille accent revenu à risque géré IG		
Fonds de revenu à taux variable Purpose (*anciennement, Fonds de revenu à taux variable Redwood*) Fonds de base MLD	16 juillet 2019	Ontario
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Fidelity - IG	12 juillet 2019	Manitoba
Fonds privé d'actions canadiennes Profil[MC] (*auparavant Fonds d'actions canadiennes Profil[MC]*) Fonds privé d'actions américaines Profil[MC] (*auparavant Fonds d'actions américaines Profil[MC]*) Fonds privé d'actions internationales Profil[MC] (*auparavant Fonds d'actions internationales Profil[MC]*) Fonds privé de marchés émergents Profil[MC] (*auparavant Fonds de marchés émergents Profil[MC]*) Fonds privé de titres à revenu fixe Profil[MC] (*auparavant Fonds de titres à revenu fixe Profil[MC]*) Catégorie privée Actions canadiennes Profil[MC] (*auparavant Catégorie Actions canadiennes Profil[MC]*)	12 juillet 2019	Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Catégorie privée Actions américaines Profil[MC] (*auparavant Catégorie Actions américaines Profil[MC]*) Catégorie privée Actions internationales Profil[MC] (*auparavant Catégorie Actions internationales Profil[MC]*) Catégorie privée Marchés émergents Profil[MC] (*auparavant Catégorie Marchés émergents Profil[MC]*) Catégorie Marché monétaire canadien IG Mackenzie[3] (*auparavant Catégorie Marché monétaire canadien Investors*)		

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global (*auparavant Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation*) (parts de catégories A, I, C, F, et D) Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (parts de catégories A, T4, T6, I, C, R4, R6, F, S4, S6, O, P4 et P6) Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (parts de catégories A, T4, T6, I, C, R4, R6, F, S4, S6, O, P4 et P6) Portefeuille Chorus II Équilibré à faible	10 juillet 2019	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
volatilité (parts de catégories A, T5, T7, I, C, R5, R7, F, S5, S7, O, P5 et P7)		
FNB Indice États-Unis Repartition Sectorielle Tactique CI First Asset	11 juillet 2019	Ontario
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North	11 juillet 2019	Ontario
Portefeuille BMO privé d'actions américaines	10 juillet 2019	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1er octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
aMoon 2 Fund, Limited Partnership	2018-09-28	1 434 950 $
Anahit International Corp.	2018-10-12	1 712 899 $
Antrim Balanced Mortgage Fund Ltd.	2018-10-10 au 2018-10-17	5 624 038 $
Argex Titane Inc.	2018-11-29 au 2018-12-07	749 800 $
Argex Titane Inc.	2019-02-06	480 000 $
Argex Titane Inc.	2019-02-20	348 595 $
Argex Titane Inc.	2019-03-05	110 000 $
Barclays Bank PLC	2018-10-15	200 000 $
Blacklist Holdings, Inc.	2018-10-10 au 2018-10-18	1 974 480 $
Comcast Corporation	2018-10-05	344 556 336 $
Cultivator Catalyst Corp.	2018-09-25 au 2018-10-01	2 405 021 $
Equinox Gold Corp.	2018-10-11	97 500 023 $
EVI Global Group Developments Corp.	2018-10-10	4 000 000 $
Fiducie de revenu Hôpitel II	2018-10-15	119 200 $
Financial & Risk US Holdings, Inc.	2018-10-01	110 233 830 $
Financial & Risk US Holdings, Inc.	2018-10-01	14 211 330 $
Franchise Cannabis Corp.	2018-10-12	3 543 000 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Franklin Global Real Assets Fund	2018-10-12	115 508 $
Green Sky Labs Inc.	2018-10-10 au 2018-10-18	814 649 $
Guardant Health, Inc.	2018-10-09	1 477 800 $
Habitations Meridiem Beloeil inc.	2018-10-09	120 000 $
Invico Diversified Income Limited Partnership	2018-10-04	1 345 000 $
Jaguar Health, Inc.	2018-10-04	1 161 160 $
Kensington Private Equity Fund	2018-10-03	10 550 118 $
Kimberley Mining Limited	2018-09-28	695 090 $
Les Entreprises Bold Capital ltée	2018-09-17	170 000 $
Les productions TV BWS inc.	2018-09-19	172 000 $
Les productions TV BWS inc.	2018-10-15 au 2018-10-22	169 000 $
Lloyds Banking Group PLC	2018-10-10	20 787 200 $
Lone Star Fund XI, L.P.	2018-10-01	608 142 500 $
Lone Star Fund XI, L.P.	2018-10-10	487 200 000 $
Lucky Minerals Inc.	2018-10-12	1 106 342 $
Medgold Resources Corp.	2018-10-17	1 470 840 $
Old Kent Road Income Fund I	2018-10-15 au 2018-10-22	186 333 $
Pediapharm inc.	2018-10-11	61 949 979 $
Ressources Algold ltée	2018-10-09	883 747 $
Ressources Sirios Inc.	2018-10-22	175 000 $
Swift River Farmland 2017 Trust	2018-10-16	104 711 $
Tempbridge Inc.	2018-10-19	450 000 $
The Wonderfilm Media Corporation	2018-10-05	1 396 629 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
UBS AG, Jersey Branch	2018-10-11 au 2018-10-16	3 567 588 $
UEX Corporation	2018-10-10	6 972 525 $
Val-d'Or Mining Corporation	2018-10-18	255 000 $
Weekend Unlimited Inc.	2018-10-15	5 409 154 $

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Aberdeen Canada - Emerging Markets Equity Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	44 620 000 $
Aberdeen Canada - Global Equity Fund (Commingled)	2018-01-01 au 2018-12-31	20 624 976 $
Aberdeen Canada Funds - Emerging Markets Debt Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	22 871 152 $
Aberdeen Canada Funds- Eafe Plus Equity Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	2 460 705 $
Broadview Dark Horse Long/Short fund	2018-01-01 au 2018-12-31	8 579 650 $
Curvature Market Neutral Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	24 792 197 $
Curvature Multi-Strategy Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	6 643 348 $
Deans Knight Equity Growth Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	3 454 006 $
Deans Knight Income Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	20 588 472 $
East Coast Investment Grade II Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	44 818 410 $
Fidelity Canadian Bond Institutional Trust	2018-01-01 au 2018-12-31	135 002 386 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fidelity Canadian Focused Equity Institutional Trust	2018-01-01 au 2018-12-31	115 643 507 $
Fidelity Canadian Systematic Equity Institutional Trust	2018-01-01 au 2018-12-31	168 556 892 $
Fidelity Global Concentrated Equity Institutional Trust	2018-01-01 au 2018-12-31	8 109 553 $
Fidelity International Low Volatility Equity Institutional Trust	2018-01-01 au 2018-12-31	20 381 495 $
Fidelity Select Global Equity Institutional Trust	2018-01-01 au 2018-12-31	18 924 917 $
Fidelity U.S. Low Volatility Equity Institutional Trust	2018-01-01 au 2018-12-31	19 650 143 $
Fonds d'action mondiales sans combustibles fossiles Montrusco Bolton	2018-01-01 au 2018-12-31	35 932 818 $
Fonds d'actions américaines Core MFS	2018-01-01 au 2018-12-31	100 016 432 $
Fonds d'actions américaines Montrusco Bolton	2018-01-01 au 2018-12-31	2 458 445 $
Fonds d'actions canadiennes de petite capitalisation Montrusco Bolton	2018-01-01 au 2018-12-31	33 955 448 $
Fonds d'actions canadiennes MFS	2018-01-01 au 2018-12-31	237 661 742 $
Fonds d'actions canadiennes Montrusco Bolton	2018-01-01 au 2018-12-31	2 792 462 $
Fonds d'actions internationales MFS	2018-01-01 au 2018-12-31	68 926 676 $
Fonds d'actions mondiales Montrusco Bolton	2018-01-01 au 2018-12-31	38 377 862 $
Fonds de revenu d'actions Montrusco Bolton	2018-01-01 au 2018-12-31	24 512 864 $
Fonds de stratégies alternatives diversifiées Mackenzie	2018-01-01 au 2018-12-31	20 565 366 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds de titres à revenu fixe canadiens MFS	2018-01-01 au 2018-12-31	259 229 153 $
Fonds de titres à revenu fixe Montrusco Molton	2018-01-01 au 2018-12-31	25 599 397 $
Fonds de valeur toute capitalisations canadiennes Mackenzie	2018-01-01 au 2018-12-31	30 696 027 $
Fonds des marchés émergents NEI	2018-01-04 au 2018-12-10	9 193 000 $
Fonds équilibre de croissance MFS	2018-01-01 au 2018-12-31	100 255 605 $
Fonds équilibre Montrusco Bolton	2018-01-01 au 2018-12-31	2 814 342 $
Fonds marche monétaire Montrusco Bolton	2018-01-01 au 2018-12-31	499 994 742 $
Fonds mondial de dividendes Mackenzie	2018-01-01 au 2018-12-31	42 173 454 $
Fonds mondial de recherche MFS	2018-01-01 au 2018-12-31	70 439 875 $
Fonds obligataire à rendement total Montrusco Bolton	2018-01-01 au 2018-12-31	10 233 452 $
Fonds quantitatif d'actions canadiennes Montrusco Bolton	2018-12-15 au 2018-12-15	1 140 463 $
Fonds responsable d'actions canadiennes de recherche MFS	2018-01-01 au 2018-12-31	4 178 074 $
Guardian Managed Vield Portfolio	2018-01-01 au 2018-12-31	4 270 000 $
Guardian Strategic Income Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	10 351 500 $
Leith Wheeler Core Active Bond Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	207 337 207 $
Leith Wheeler International Pooled Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	63 145 798 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Leith Wheeler U.S. Small/Mid-Cap Equity Pooled Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	13 026 318 $
LMP Systematic Macro Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	109 972 $
LMP Systematic Macro Fund LP	2018-01-01 au 2018-12-31	62 222 548 $
Ninepoint Canadian Senior Debt Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	36 879 033 $
Ninepoint Credit Income Opportunities Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	8 802 559 $
Ninepoint TEC Private Credit Fund	2018-01-01 au 2018-12-31	243 027 768 $
Pimco Canada Canadian Coreplus Bond Trust	2018-01-01 au 2018-12-31	445 711 888 $
Pimco Canada Canadian Coreplus Long Bond Trust	2018-01-01 au 2018-12-31	187 378 608 $
Purpose Credit Opportunities Fund	2018-01-15 au 2018-12-31	7 183 878 $
Templeton International Stock Trust	2018-01-02 au 2018-12-31	33 711 648 $
Templeton Master Trust, Series I	2018-01-02 au 2018-12-31	61 948 387 $
Vertex Arbitrage Fund Plus	2018-01-01 au 2018-12-31	4 490 793 $
Vertex Managed Value Portfolio	2018-01-01 au 2018-12-31	2 503 823 $

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Cresco Labs Inc.

Vu la demande présentée par Cresco Labs Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 juin 2019 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17;

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire et le prospectus préalable de base;

« prospectus préalable de base » : le prospectus préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus préalable de base provisoire » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 20 juin 2019, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« SEDAR » : le système électronique de données, d'analyse et de recherche;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément au prospectus préalable de base qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par le surintendant des marchés de valeurs par intérim;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujetti dans les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta;

2. l'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;

3. dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;

4. un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;

5. dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;

6. la version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché seront déposés sur SEDAR;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient traduits en français si l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 20 juin 2019.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n° : 2019-SMV-0035

Gestion FÉRIQUE

Le 15 juillet 2019

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Gestion FÉRIQUE
(le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu du déposant au nom des fonds (définis ci-après) une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant conformément à l'article 19.1 du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, RLRQ, c. V-1.1, r.39 (le « Règlement 81-102 »), une dispense de l'application des exigences prévues au sous-paragraphe 15.3(4)(c) (dans les cas des Trophées FundGrade A+ et des notes FundGrade) et au sous-paragraphe 15.3(4)(f) (uniquement dans le cas des Trophées FundGrade A+) du Règlement 81-102, qui prévoient qu'une communication publicitaire ne peut mentionner une note ou un classement d'un organisme de placement collectif (« OPC ») ou d'un service de répartition d'actifs que si les conditions suivantes sont réunies :

A) la note ou le classement est fourni pour chaque période pour laquelle les données standards sur le rendement doivent être présentées, sauf la période depuis la création de l'OPC;

B) la note ou le classement est arrêté au dernier jour d'un mois civil qui ne tombe pas plus tôt que les délais suivants :

i. 45 jours avant la date de publication ou d'utilisation de l'annonce les contenant;

ii. 3 mois avant la date de première publication de toute autre communication publicitaire les contenant;

(ensemble, la « dispense souhaitée »), afin que les Trophées FundGrade A+ et les notes FundGrade puissent être mentionnés dans les communications publicitaires relatives aux fonds.

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;

b) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r.3 et le Règlement 81-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

« fonds » : individuellement ou collectivement, les OPC existants pour lesquels le déposant, ou un membre de son groupe dûment inscrit, agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement ainsi que tout autre OPC constitué subséquemment pour lequel le déposant, ou un membre de son groupe dûment inscrit, agira à titre de gestionnaire de fonds d'investissement.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

Le déposant et les fonds

1. Le déposant est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement au Québec et en Ontario. Le siège du déposant est situé au Québec.

2. Le déposant, ou un membre de son groupe dûment inscrit, agit ou agira à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des fonds.

3. Chacun des fonds est, ou sera, un émetteur assujetti dans chacun des territoires. Chacun des fonds est, ou sera, assujetti au Règlement 81-102, y compris la Partie 15 qui traite des communications publicitaires.

4. Ni le déposant ni les fonds ne contreviennent à la législation en valeurs mobilières des territoires.

Trophées FundGrade A+ et notes FundGrade de Fundata

5. Les Trophées FundGrade A+ et les notes FundGrade sont attribués par Fundata Canada Inc. (« Fundata »), une société qui n'est pas un membre de l'organisation des fonds. Fundata est un « organisme de notation d'OPC » au sens du Règlement 81-102. Fundata est un fournisseur d'information et d'outils analytiques sur les OPC destinés aux conseillers, aux médias et aux investisseurs à l'échelle mondiale.

6. Les Trophées FundGrade A+ sont attribués à des fonds dans la plupart des classements de fonds individuels pour l'année civile précédente, et les lauréats sont annoncés en janvier de chaque année.

Les catégories de fonds utilisées par Fundata sont celles définies par le Canadian Investment Funds Standards Committee (« CIFSC ») (ou un successeur du CIFSC), un organisme canadien qui est indépendant de Fundata.

7. Les Trophées FundGrade A+ sont attribués selon une méthode de notation, le système de notation FundGrade, qui évalue les fonds en fonction de leur performance ajustée au risque. Les indicateurs utilisés pour évaluer le rendement des fonds sont calculés pour les périodes de deux à dix ans pour chaque fonds. Les notes FundGrade sont données sous forme alphabétique et déterminées chaque mois, et elles sont annoncées le septième jour ouvrable du mois suivant. Puisque le pointage global d'un fonds est calculé en pondérant de façon égale les classements périodiques, pour recevoir une note A, un fonds doit systématiquement obtenir des pointages élevés dans tous les ratios au cours de toutes les périodes.

8. À la fin de chaque année civile, Fundata calcule une « moyenne pondérée cumulative » pour chaque fonds en fonction de son rendement pour l'année complète. La moyenne pondérée cumulative d'un fonds est calculée en convertissant la note alphabétique FundGrade de chaque mois en un pointage numérique. Tout fonds dont la moyenne pondérée cumulative est d'au moins 3.5 points remporte un Trophée FundGrade A+.

9. Lorsqu'un fonds obtient un Trophée FundGrade A+, Fundata permet à ce fonds de mentionner ce trophée dans ses communications publicitaires.

Raisons de la dispense souhaitée

10. La notation FundGrade correspond à la définition du terme « information sur le rendement » au sens du Règlement 81-102, puisqu'elle constitue « une note, un rang, un classement, une étude ou une analyse concernant un aspect du rendement d'un fonds d'investissement ». Par conséquent, les mentions des Trophées FundGrade A+ et des notes FundGrade dans les communications publicitaires des fonds doivent respecter les exigences applicables de la Partie 15 du Règlement 81-102.

11. Le sous-paragraphe 15.3(4)(c) du Règlement 81-102 impose une exigence de « correspondance des périodes ». Toute note ou tout classement de rendement qui est mentionné dans une communication publicitaire d'un OPC doit être fourni pour chaque période correspondante pour laquelle les données standards sur le rendement doivent être présentées, sauf la période depuis la création de l'OPC (c.-à-d., pour les périodes de un, trois, cinq et dix ans, selon le cas).

12. Bien que les notes FundGrade s'appuient sur des calculs visant des périodes minimales de deux ans, jusqu'à des périodes maximales de dix ans, et que les Trophées FundGrade A+ sont fondés sur la moyenne annuelle des notes FundGrade mensuelles, aucune note spécifique pour les périodes de trois, cinq et dix ans à l'intérieur des périodes de calcul de deux à dix ans n'est donnée. Ceci signifie qu'une communication publicitaire qui renvoie aux Trophées FundGrade A+ et aux notes FundGrade ne peut respecter les exigences de « correspondance des périodes » du sous-paragraphe 15.3(4)(c) du Règlement 81-102. Par conséquent, une dispense des exigences de ce sous-paragraphe est requise pour qu'un fonds puisse mentionner les notes FundGrade dans les communications publicitaires.

13. Le sous-paragraphe 15.3(4)(f) du Règlement 81-102 prévoit que pour qu'une note ou un classement comme le Trophée FundGrade A+ puisse être mentionné dans une annonce, l'annonce doit être publiée dans les 45 jours suivant le dernier jour du mois civil auquel la note ou le classement s'applique. En outre, pour que la note ou le classement puisse être mentionné dans toute autre communication publicitaire, cette note ou ce classement doit être publié dans les trois mois suivant le dernier jour du mois civil auquel cette note ou ce classement s'applique.

14. Comme l'évaluation des fonds pour les Trophées FundGrade A+ est fondée sur des données cumulatives arrêtées à la fin de décembre d'une année donnée et que les résultats seront publiés en

janvier de l'année suivante, lorsqu'un fonds reçoit un Trophée FundGrade A+ en janvier, le sous-paragraphe 15.3(4)(f) du Règlement 81-102 fait en sorte que le fonds ne peut mentionner le Trophée FundGrade A+ dans une annonce que jusqu'à la mi-février et, dans toute autre communication publicitaire, que jusqu'à la fin mars.

15. Le déposant souhaite pouvoir mentionner dans les communications publicitaires se rapportant aux fonds, les Trophées FundGrade A+ et les notes FundGrade, lorsque qu'un Trophée FundGrade A+ est décerné à ces fonds.

16. Le déposant soumet que la dispense souhaitée ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation lui permettant de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée afin de permettre la mention des Trophées FundGrade A+ et des notes FundGrade dans les communications publicitaires relatives aux fonds, aux conditions suivantes :

1. la communication publicitaire qui mentionne le Trophée FundGrade A+ et les notes FundGrade respectent la Partie 15 du Règlement 81-102, sauf tel que décrit aux présentes, et contient l'information suivante en caractères d'au moins 10 points typographiques :

   a) la désignation de la catégorie dans laquelle le fonds a remporté le trophée ou obtenu la note;

   b) le nombre d'OPC dans cette catégorie pour la période applicable;

   c) le nom de l'entité attribuant le classement, c'est-à-dire Fundata;

   d) la durée et la date de fin de la période ou le premier jour et la date de fin de la période de référence sur laquelle se fonde le Trophée FundGrade A+ ou la note FundGrade;

   e) une déclaration indiquant que les notes FundGrade sont susceptibles de changer chaque mois;

   f) dans le cas d'un Trophée FundGrade A+, une brève description de celui-ci;

   g) dans le cas d'une note FundGrade (autre que les notes FundGrade associées à un Trophée FundGrade A+), une brève description de celle-ci;

   h) la signification des notes A à E de FundGrade (p. ex., une note de A indique que le fonds est parmi les premiers 10 % de sa catégorie);

   i) un renvoi au site web de Fundata (www.fundata.com) pour plus de détails relativement aux Trophées FundGrade A+ et aux notes FundGrade;

2. Les Trophées FundGrade A+ mentionnés dans toute communication publicitaire ne doivent pas avoir été attribués plus de 365 jours avant la date de ladite communication;

3. Le calcul des Trophées FundGrade A+ et les notes FundGrade mentionnés est fondé sur les comparaisons de rendement d'OPC dans une catégorie spécifique établie par le CIFSC (ou un successeur du CIFSC).

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs par intérim

Projet SEDAR n° 2923352

Décision n° : 2019-FI-0056

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Green Growth Brands Inc. (« GGB »)

(Aphria Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 22 janvier 2019 concernant l'offre publique d'échange de Green Growth Brands Inc. (« GGB ») sur la totalité des actions ordinaires d'Aphria Inc. en contrepartie de 1,5714 action ordinaire de GGB pour chaque action ordinaire de Aphria Inc.

L'offre a expiré le 25 avril 2019.

Projet SEDAR n° 2866048

Décision n°: 2019-FS-0067

Greencore Group plc

Dépôt des documents en date du 20 décembre 2018 concernant l'offre publique de rachat de Greencore Group plc faite en vertu de la Partie 4 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, RLRQ, c. V-1.1, r. 35.

Décision n°: 2019-FS-0066

Hong Fok Land International Limited

(S.A)

Dépôt des documents en date du 26 avril 2019 concernant l'offre publique de rachat de Hong Fok Land International Limited en vertu de la Partie 4 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, RLRQ, c. V-1.1, r. 35.

Décision n°: 2019-FS-0064

Titan Cement International S.A.

(Titan Cement Company S.A.)

Dépôt des documents en date du 4 décembre 2018 concernant l'offre publique d'échange de Titan Cement International S.A. sur Titan Cement Company S.A. faite en vertu de la Partie 4 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, RLRQ, c. V-1.1, r. 35.

Décision n°: 2019-FS-0065

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ARITZIA INC.	2019-06-02
ASHANTI SANKOFA INC.	2019-05-31
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LIMITEE	2019-06-30
CLEGHORN MINERALS LTD.	2019-06-30
CORPORATION LITHIUM ELEMENTS CRITIQUES	2019-05-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER PROPRIETES DE CHOIX	2019-06-30
GOODFOOD MARKET CORP.	2019-05-31
GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.	2019-05-31
ICONIC MINERALS LTD.	2019-05-31
MADISON PACIFIC PROPERTIES INC.	2019-05-31
METRO VANCOUVER PROPERTIES CORP.	2019-05-31
NAV CANADA	2019-05-31
OPSENS INC.	2019-05-31
ORGANIGRAM HOLDINGS INC.	2019-05-31
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2019-05-31
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	2019-05-31
SMTC CORPORATION	2019-03-31
THERATECHNOLOGIES INC.	2019-05-31
VELAN INC.	2019-05-31
407 INTERNATIONAL INC.	2019-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
AIRIQ INC.	2019-03-31
FONDACTION, LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DE LA CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAU	2019-05-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
AIRIQ INC.	2019-03-31
FONDACTION, LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DE LA CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAU	2019-05-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ECHELON FINANCIAL HOLDINGS INC.	
EXPLORATION MINIERE MACDONALD LTEE	
GROUPE STINGRAY INC.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION	
	Date du document
NEPTUNE SOLUTIONS BIEN-ETRE INC.	
PERSPECTA INC.	
AVIS SUR L'EMPLOI DU PRODUIT	
FIDUCIE DE REVENU EGGSPRESS	2018-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI

1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 : Filiale de l'émetteur assujetti
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (*Loi sur les valeurs mobilières* du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié

NATURE DE L'OPÉRATION

Généralités

00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 : Dividende en actions
36 : Conversion ou échange
37 : Division ou regroupement d'actions
38 : Rachat – annulation
40 : Vente à découvert
45 : Contrepartie d'un bien
46 : Contrepartie de services
47 : Acquisition ou aliénation par don
48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs

Dérivés émis par l'émetteur

50 : Attribution d'options
51 : Levée d'options
52 : Expiration d'options
53 : Attribution de bons de souscription
54 : Exercice de bons de souscription
55 : Expiration de bons de souscription
56 : Attribution de droits de souscription
57 : Exercice de droits de souscription
58 : Expiration de droits de souscription
59 : Exercice au comptant

Dérivés émis par un tiers

70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers

Divers

90 : Changements relatifs à la propriété
97 : Autres
99 : Correction d'information

NATURE DE L'EMPRISE

D : Propriété directe
I : Propriété indirecte
C : Contrôle

AUTRES MENTIONS

O : Opération originale
M : Première modification
M' : Deuxième modification
M" : Troisième modification, etc.
R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
37 Capital Inc.								
Actions ordinaires								
Jackpot Digital	3	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400 000)	0.0500	BC
Kalpakian, Jacob H	4	O	2019-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 865 000	0.0500	BC
30 Rock Management Inc.	PI	M	2019-07-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 865 000	0.0500	BC
		O	2019-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700 000	0.0500	BC
A.I.S. Resources Limited								
Actions ordinaires								
Element, Martyn	4	O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0500	BC
Smith, Kiriaki	5	O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0700	BC
Absolute Software Corporation								
Actions ordinaires								
Olsen, Errol	5	O	2019-07-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	798	6.5800	BC
Advantex Marketing International Inc.								
Actions ordinaires								
Ambrose, Kelly Edmond	5	O	2019-07-10	D	46 - Contrepartie de services	6 745 818		ON
Polley, William	4	O	2019-07-10	D	46 - Contrepartie de services	674 582		ON
Sabharwal, Mukesh	5	O	2019-07-10	D	46 - Contrepartie de services	1 551 538		ON
AgJunction Inc. (formerly Hemisphere GPS Inc.)								
Actions ordinaires								
Morris, Jeffrey	5	O	2019-06-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000	0.5294	AB
Restricted Shares								
Morris, Jeffrey	5	O	2019-06-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	(50 000)	0.5294	AB
Aimia Inc.								
Actions ordinaires								
Mifflin, Frederick James	4	O	2019-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2019-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Mittleman Investment Management, LLC	3							
Mittleman Investment Management, LLC	PI	O	2019-07-12	C	97 - Autre	(23 500)		QC
		O	2019-07-16	C	97 - Autre	(37 500)		QC
Air Canada								
Class B Voting Shares								
Air Canada	1	O	2019-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	41.7230	QC
		O	2019-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		QC
		O	2019-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	42.2985	QC
		O	2019-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		QC
		O	2019-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	42.4424	QC
		O	2019-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		QC
		O	2019-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	43.0416	QC
		O	2019-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		QC
		O	2019-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	43.2708	QC
		O	2019-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		QC
Akita Drilling Ltd.								
Actions sans droit de vote								
Charlton, Loraine	4	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	446	2.4700	AB
Coleman, Raymond	5	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	427	2.4700	AB
Dafoe, Douglas Allan	4	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	2.4700	AB
Dease, Colin	5	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	360	2.4700	AB
Hensel, Fred	5	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	589	2.4700	AB
Kushner, Craig	5	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	594	2.4700	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					d'actionnariat			
Mohan, Harish	4	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	255	2.4700	AB
Reynolds, Darcy	5	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	178	2.4700	AB
RICHARDSON, DALE	4	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	451	2.4700	AB
Ruud, Karl	4	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	594	2.4700	AB
Southern, Nancy C.	4, 6	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	451	2.4700	AB
Southern-Heathcott, Linda A.	4, 6	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	451	2.4700	AB
Spitznagel, Curt Perry	4	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	451	2.4700	AB
Wilmot, Harry	4	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174	2.4700	AB
WILSON, Charles W.	4	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	372	2.4700	AB
Alamos Gold Inc.								
Actions ordinaires Class A								
Barwell, Christine	5	O	2019-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	442	8.0700	ON
Bostwick, Christopher John	5	O	2019-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	573	8.0600	ON
		M	2019-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	573	8.0700	ON
Chavez - Martinez, Mario Luis	5	O	2019-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	618	6.1300USD	ON
Cormier, John Andrew	5	O	2019-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	519	8.0700	ON
Engelstad, Nils Frederik Jonas	8	O	2019-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	558	8.0700	ON
Fisher, Gregory S.	5	O	2019-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	293	8.0700	ON
MacPhail, Peter	5	O	2019-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	813	8.0700	ON
McCluskey, John	4, 5	O	2019-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 317	8.0700	ON
Parsons, Scott Kyle	5	O	2019-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	426	8.0700	ON
Porter, James	5	O	2019-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	813	8.0700	ON
Webster, Colin	5	O	2019-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	328	8.0700	ON
Droits Deferred Share Units								
Prichard, John Robert Stobo	4	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	437		ON
Alimentation Couche-Tard Inc.								
Actions à droit de vote subalterne Catégorie B								
Élie, Jean André	4	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	84.1450	QC
Johnson, Richard David	7							
Administrateur du régime	PI	O	2019-07-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-15	I	97 - Autre	343		QC
Options								
Johnson, Richard David	7	O	2019-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-07-17	D	50 - Attribution d'options	53	84.3600	QC
Unité d'action différée								
Bourque, Nathalie	4	O	2019-07-17	D	46 - Contrepartie de services	95	84.3600	QC
Boyko, Éric	4	O	2019-07-17	D	46 - Contrepartie de services	71	84.3600	QC
D'Amours, Jacques	4	O	2019-07-17	D	46 - Contrepartie de services	47	84.3600	QC
Fortin, Richard	4, 7, 6, 5	O	2019-07-17	D	46 - Contrepartie de services	48	84.3600	QC
Kau, Mélanie	4	O	2019-07-17	D	46 - Contrepartie de services	95	84.3600	QC
Leroux, Monique F.	4	O	2019-07-17	D	46 - Contrepartie de services	71	84.3600	QC
Plourde, Réal	4, 7, 6, 5	O	2019-07-17	D	46 - Contrepartie de services	48	84.3600	QC
Rabinowicz, Daniel	5	O	2019-07-17	D	46 - Contrepartie de services	47	84.3600	QC
Unité d'action fictive								
Johnson, Richard David	7	O	2019-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-15	D	46 - Contrepartie de services	1 819		QC
		O	2019-07-17	D	46 - Contrepartie de services	2 928	84.3600	QC
Altus Group Limited								
Deferred Share Units								
Brown, Angela Louise	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 264	32.6300	ON
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	54	32.6300	ON
Dyer, Colin	4	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	542	32.6300	ON
FARRELL, CARL	4, 5	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	52	32.6300	ON
Gaffney, Thomas Anthony	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 264	32.6300	ON
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	121	32.6300	ON
Long, Anthony	4	O	2019-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	542	32.6300	ON
MacDiarmid, Diane	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	689	32.6300	ON
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	135	32.6300	ON
Mikulich, Raymond	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 496	32.6300	ON
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	114	32.6300	ON
Slavens, Eric W.	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	690	32.6300	ON
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	128	32.6300	ON
Woodruff, Janet Patricia	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 264	32.6300	ON
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	66	32.6300	ON
Anaconda Mining Inc.								
Actions ordinaires								
Angelo, Dustin	4, 5							
RRSP Account	PI	O	2019-07-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	105 000	0.2700	ON
Bullock, Kevin	4, 5	O	2019-07-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	260 000	0.2700	ON
Byron, Michael	4	O	2019-07-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	43 000	0.3500	ON
		M	2019-07-10	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	43 000	0.3500	ON
Dufour, Robert	5	O	2019-07-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	163 471	0.3500	ON
Lawrick, Victor Lewis	4							
Thorsen-Fordyce Merchant Capital Inc.	PI	O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.2707	ON
		O	2019-07-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.2700	ON
Bons de souscription								
Angelo, Dustin	4, 5							
RRSP Account	PI	O	2009-11-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	52 500	0.4500	ON
Bullock, Kevin	4, 5	O	2019-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	130 000		ON
Byron, Michael	4	O	2012-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-10	D	53 - Attribution de bons de souscription	21 500	0.4500	ON
Dufour, Robert	5	O	2017-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-07-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	81 736		ON
Lawrick, Victor Lewis	4							
Thorsen-Fordyce Merchant Capital Inc.	PI	O	2019-07-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	0.4500	ON
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)								
Actions sans droit de vote Class A								
BERTI, GREGORY JOHN	5	O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	211	14.1600	ON
COLE, JAMES HERBERT	5	O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	106	14.1600	ON
HAWTHORNE, JOHN GAVIN	5	O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10	14.1600	ON
MCDONALD, CRAIG DAVID	5	O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45	14.1600	ON
POWELL, RANDY ALAN	4	O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43	14.1600	ON
WALL, BRENDAN PATRICK	5	O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	218	14.1600	ON
Argex Titane Inc.								
Options								
Dallala, Amir	4	O	2017-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-09-06	D	50 - Attribution d'options	2 750 000		QC
Davilmar, Arty	5	O	2018-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-09-06	D	50 - Attribution d'options	250 000		QC
Haddad, Mazen	4, 5	O	2018-09-06	D	50 - Attribution d'options	2 000 000		QC
Martineau, Jean	4	O	2018-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2018-09-06	D	50 - Attribution d'options	500 000		QC
Rais, Florian	4	O	2018-09-06	D	50 - Attribution d'options	5 000 000		QC
Artis Real Estate Investment Trust								
Actions privilégiées Series E								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2019-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	28 300	21.3230	MB
Deferred Units								
Albo, Ida	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	11.7000	MB
Jack, Bruce William James	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	116	11.7000	MB
Martens, Armin	4, 5	O	2019-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	342 938	11.6300	MB
		M	2019-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	343 938	11.6300	MB
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 322	11.7000	MB
Thielmann, Victor	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	11.7000	MB
Townsend, Kenneth	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	11.7000	MB
Warkentin, Edward	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	11.7000	MB
Zucker, Lauren	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	37	11.7000	MB
Parts								
Riley, Kimberly	4	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 008	11.7200	MB
Restricted Units								
Green, James	5	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	301	11.7000	MB
Johnson, David Lyall	5	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	11.7000	MB
Martens, Armin	4, 5	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	911	11.7000	MB
Martens, Philip	5	O	2019-07-12	D	59 - Exercice au comptant	(1 008)	11.6900	MB
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	11.7000	MB
Riley, Kimberly	4	O	2019-07-11	D	59 - Exercice au comptant	(882)	11.6700	MB
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	11.7000	MB
Sherlock, Stephen Francis Patrick	5	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	11.7000	MB
B2Gold Corp.								
Actions ordinaires								
Bullock, Kevin	4							
Lindsay Mine Services Inc.	PI	O	2019-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)		BC
Mackinnon, Hugh	5	O	2019-07-09	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.0000	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	4.0300	BC
		O	2019-07-09	D	51 - Exercice d'options	30 000	1.1200	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	4.0300	BC
		O	2019-07-11	D	51 - Exercice d'options	5 000	2.0000	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.1000	BC
Scott, Brian	5	O	2019-07-09	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.0000	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.0100	BC
Options								
Mackinnon, Hugh	5	O	2019-07-09	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.0000	BC
		O	2019-07-09	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	1.1200	BC
		O	2019-07-11	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.0000	BC
Scott, Brian	5	O	2019-07-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.0000	BC
Banque Nationale du Canada								
Actions ordinaires								
Banque Nationale du Canada	1	O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.5850	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.5800	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	62.5600	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	900	62.5200	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	62.6100	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	62.7000	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	62.7400	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	62.7200	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	600	62.6900	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	62.6500	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	62.5300	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	62.6000	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	62.5900	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	62.6600	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	62.6650	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	900	62.6700	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	900	62.6800	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.6400	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	62.6200	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	62.5000	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	62.5100	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	62.4900	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	62.4800	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	62.5400	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	62.4500	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	62.4400	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.4700	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	62.5700	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	62.5500	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	62.7100	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.6300	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.4600	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	62.4200	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	62.3700	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	62.3300	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	62.3100	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	62.3000	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	62.3500	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	62.3200	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	62.3400	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	62.3800	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	62.3900	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	62.3600	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	900	62.4100	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	62.4300	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.3050	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.3650	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	600	62.4000	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.6000	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.6300	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	62.6600	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.6800	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	62.6900	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.7000	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.7100	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	62.7400	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.7500	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.7600	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	62.7700	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.7800	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	62.7900	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	62.8000	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	62.8100	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	62.8200	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.8250	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	62.8300	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.8350	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	62.8400	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	700	62.8500	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	62.8600	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	62.8700	QC
		O	2019-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.8750	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	62.8800	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.8850	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	62.8900	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	62.9000	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	62.9100	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.9150	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	62.9200	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	62.9300	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.9400	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	62.9500	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	62.9800	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.9900	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	63.0000	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	63.0200	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	63.0300	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	63.0600	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	63.0700	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	63.0800	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	63.0900	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	63.1000	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	63.1050	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	63.1100	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	63.1200	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	63.1600	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	63.1800	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	63.2000	QC
		O	2019-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	63.2700	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	63.0800	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	63.0400	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	63.0600	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	63.0500	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	63.0200	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	63.0300	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	63.0100	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	62.9700	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	62.9800	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	62.9300	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	62.9100	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	62.9200	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.9600	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	63.0900	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	63.1000	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	63.0700	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	63.1500	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	63.2000	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	63.2100	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	63.2700	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	63.2500	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	63.2600	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	63.1300	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	63.2400	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	63.1100	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	63.2200	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	63.1200	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	63.2300	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	63.2800	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	63.1900	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	63.3200	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	63.2000	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	63.3100	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	63.3300	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	63.1700	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	63.3400	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	63.1600	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	63.3500	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	63.2900	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	63.1800	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	900	63.2100	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	900	63.2200	QC
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	63.1400	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	63.3000	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	63.1900	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	63.1800	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	63.1700	QC
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	63.2850	QC
		O	2019-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	63.0250	QC
		O	2019-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	63.1100	QC
Banque Royale du Canada								
Actions ordinaires								
Vettese, Frank Michael	4							
Frank Vettese Professional Corporation	PI	O	2019-06-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2019-07-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Bell Copper Corporation								
Actions ordinaires								
Godbe Drilling LLC	3	O	2015-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Godbe, Jonathan	4							
Godbe Drilling LLC	PI	O	2017-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Options								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Godbe, Jonathan	4	O	2017-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2018-01-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1500	BC
Birchcliff Energy Ltd.								
Actions ordinaires								
Geremia, Bruno P.	5							
CIBC Investor Services	PI	O	2019-07-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.9200	AB
Gundyco - CIBC Wood Gundy	PI	O	2019-07-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	2.9100	AB
Humphreys, David	5							
RBC Dominion Securities RESP Account	PI	O	2019-07-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	2.8500	AB
RBC Dominion Securities RRSP Account - DH	PI	O	2019-07-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	2.8500	AB
BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)								
Actions ordinaires								
Fairfax Financial Holdings Limited	3							
Brit Insurance (Gibraltar) PCC Limited	PI	O	2017-11-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 786 000)		ON
Brit Reinsurance (Bermuda) Limited	PI	O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 786 000		ON
		O	2018-11-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 786 000)		ON
Brit Syndicates Limited	PI	O	2018-11-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 786 000		ON
		O	2018-12-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 786 000)		ON
Clearwater	PI	O	2016-09-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 313 649)		ON
Odyssey Reinsurance Co.	PI	O	2019-07-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 347 982		ON
TIG Insurance (Barbados) Limited	PI	O	2018-10-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	525 165		ON
		O	2018-12-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 786 000		ON
		O	2019-07-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 347 982)		ON
TIG Insurance Co.	PI	O	2016-09-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 313 649		ON
		O	2018-10-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(525 165)		ON
Débentures 3.75 Convertible Unsecured due November 13, 2020								
Fairfax Financial Holdings Limited	3							
CRC Reinsurance Limited	PI	O	2019-07-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	($ 19 274 000.00)	103.3472	ON
Odyssey Reinsurance Co.	PI	O	2019-07-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	$ 19 274 000.00	103.3472	ON
Bonterra Energy Corp.								
Actions ordinaires								
Fink, George Frederick	4, 5, 3	O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.3373	AB
Bonterra Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Ouellette, Christina Sylvia Jean	4	O	2018-09-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	2.7800	BC
Joint Account Richard Ouellette	PI	O	2018-09-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2018-09-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.7800	BC
Richard Ouellette	PI	O	2018-09-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.7800	BC
Brookfield Asset Management Inc.								
Actions privilégiées Class A Series 28								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.7800	ON
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
Actions privilégiées Class A Series 40								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 085	17.4037	ON
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 085)		ON
Actions privilégiées Class A Series 42								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	17.4786	ON
		O	2019-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		ON
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	17.5000	ON
		O	2019-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
Deferred Share Units								
Ferreira, Murilo	4	O	2019-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 125	47.7800	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		M	2019-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 125	47.7800USD	ON
McKenna, Frank	4	O	2019-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 616	62.6500	ON
		M	2019-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 616	62.6500USD	ON
Seek, Ngee Huat	4	O	2019-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	47.7800USD	ON
		M	2019-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	62.6500	ON
BRP Inc.								
Actions à droit de vote subalterne								
Le Breton, Anne	5	O	2019-07-08	D	51 - Exercice d'options	124	1.1300	QC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(124)	48.5000	QC
		O	2019-07-09	D	51 - Exercice d'options	6 374	1.1300	QC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 374)	48.7500	QC
Deferred Share Units								
Hanley, Michael	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	48.6200	QC
Métayer, Estelle	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	39	48.6200	QC
O'Neill, Daniel J.	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	48.6200	QC
Philip, Edward Michael	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	48.6200	QC
Samardzich, Barbara Jean	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	8	48.6200	QC
Options								
Le Breton, Anne	5	O	2019-07-08	D	51 - Exercice d'options	(124)	1.1300	QC
		O	2019-07-09	D	51 - Exercice d'options	(6 374)	1.1300	QC
Callidus Capital Corporation								
Deferred Share Units (DSUs)								
Ashley, Bradley Wayne	4	O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 666		ON
Donath, Tibor	4	O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 666		ON
sutin, david earl	4	O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 666		ON
Canada Goose Holdings Inc.								
Actions à droit de vote subalterne								
Cameron, Scott	5	O	2019-07-08	D	51 - Exercice d'options	9 870	4.6159	ON
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 870)	52.5800	ON
		O	2019-07-08	D	51 - Exercice d'options	9 870	4.6159	ON
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 870)	52.5700	ON
		O	2019-07-08	D	51 - Exercice d'options	9 870	4.6159	ON
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 870)	52.5700	ON
Options								
Cameron, Scott	5	O	2019-07-08	D	51 - Exercice d'options	(9 870)	4.6159	ON
		O	2019-07-08	D	51 - Exercice d'options	(9 870)	4.6159	ON
		O	2019-07-08	D	51 - Exercice d'options	(9 870)	4.6159	ON
Canadian Western Bank								
Actions ordinaires								
Jones, Darrell Robert	5	O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 738	23.6950	AB
		M	2019-07-10	D	51 - Exercice d'options	3 738	23.6950	AB
Options								
Jones, Darrell Robert	5	O	2019-07-10	D	51 - Exercice d'options	(18 741)	23.6950	AB
Capital LGC Ltée								
Actions ordinaires								
Zalt, Ferras	4	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 000	0.0672USD	QC
		M	2019-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 000	0.0672USD	QC
		M'	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 000	0.0672USD	QC
		O	2019-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	328 000	0.0648USD	QC
		M	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	328 000	0.0648USD	QC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 000	0.0610USD	QC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	0.0590USD	QC
		O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.0711USD	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	159 000	0.0763USD	QC
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 000	0.0760USD	QC
Options								
Zalt, Ferras	4	O	2019-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Cequence Energy Ltd.								
Bons de souscription with an exercise price of $2.00, expiring September 13, 2022								
Archibald, Donald	4, 5	O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(176 780)		AB
Crone, Howard James	4, 5	O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(176 780)		AB
Cervus Equipment Corporation								
Actions ordinaires								
Cervus Equipment Corporation	1	O	2019-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	12.1750	AB
		O	2019-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	11.8500	AB
		O	2019-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 300)		AB
CES Energy Solutions Corp.								
Actions ordinaires								
CES Energy Solutions Corp.	1	O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	2.1800	AB
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.2100	AB
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	2.1775	AB
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	2.2178	AB
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	2.2580	AB
		O	2019-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.2836	AB
		O	2019-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.3775	AB
		O	2019-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.2398	AB
		O	2019-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.2786	AB
		O	2019-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.2249	AB
		O	2019-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	25 800	2.2422	AB
		O	2019-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	25 400	2.3069	AB
		O	2019-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	47 600	2.2753	AB
		O	2019-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.2507	AB
		O	2019-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	42 801	2.3300	AB
		O	2019-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(816 601)	2.2388	AB
Cosby, Stella	4	O	2019-07-15	D	46 - Contrepartie de services	3 387	2.3415	AB
Hooks, John Michael	4	O	2019-07-15	D	46 - Contrepartie de services	3 553	2.3415	AB
Chinook Energy Inc.								
Options								
Dranchuk, Jason Brent	5	O	2019-07-13	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		AB
Chinook Tyee Industry Limited								
Actions ordinaires								
Kusumoto, Tom	3							
Mercury Partners & Company Inc.	PI	O	2012-12-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.1500	BC
Northpark Limited	PI	O	2012-12-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2018-12-14	I	37 - Division ou regroupement d'actions	2 699 900		BC
Taiga Atlas plc	3	O	2019-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Options								
Kusumoto, Tom	3							
Mercury Partners & Company Inc.	PI	O	2012-12-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-10	I	50 - Attribution d'options	200 000	0.1500	BC
CI Financial Corp.								
Actions ordinaires								
Chang-Addorisio, Brigette Elizabeth	4							
2184627 Ontario Inc	PI	O	2019-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	21.4100	ON
Cobalt 27 Capital Corp.								
Actions ordinaires								
Vydra, Martin	5							

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Nonoc Ventures Inc.	PI	O	2019-07-11	I	97 - Autre	10 000		ON
Options								
Vydra, Martin	5							
Nonoc Ventures Inc.	PI	O	2019-07-11	I	97 - Autre	(10 000)		ON
Cogeco Communications Inc.								
Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote								
Maheux, Pierre	5	O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(274)	105.3500	QC
		O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69)	105.3600	QC
		O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(704)	104.7500	QC
		O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	920	62.1300	QC
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(920)	106.0000	QC
		O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	1 040	67.6400	QC
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	105.7000	QC
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40)	105.2300	QC
		O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	600	50.1000	QC
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	106.0000	QC
		O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	800	61.2200	QC
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	106.0000	QC
		O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	720	85.2000	QC
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(720)	106.0000	QC
Incentive Units / Unités incitatives								
Lacombe, Stéphane Victor	5	O	2019-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	300	103.0900	QC
Options								
Lacombe, Stéphane Victor	5	O	2019-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-15	D	50 - Attribution d'options	2 075	103.0900	QC
Maheux, Pierre	5	O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	(600)		QC
		O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	(920)		QC
		O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	(1 040)		QC
		O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	(600)		QC
		O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	(800)		QC
		O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	(720)		QC
Performance Share Units / Unite d'action performance								
Lacombe, Stéphane Victor	5	O	2019-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	625	103.0900	QC
Cogeco Inc								
Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote								
Maheux, Pierre	5	O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(444)	90.6400	QC
		O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56)	91.1800	QC
		O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(225)	90.6100	QC
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
Actions ordinaires								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2019-07-09	I	38 - Rachat ou annulation	(108 551)	36.7900	AB
		O	2019-07-10	I	38 - Rachat ou annulation	(108 550)	36.8200	AB
		O	2019-07-11	I	38 - Rachat ou annulation	(108 551)	37.0400	AB
		O	2019-07-12	I	38 - Rachat ou annulation	(108 550)	37.2500	AB
		O	2019-07-15	I	38 - Rachat ou annulation	(108 550)	37.2900	AB
Imperial Oil Limited	1	O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.0487	AB
		O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.0487	AB
		O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	35.9600	AB
		O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	35.9600	AB
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	35.9486	AB
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	35.9486	AB
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	35.7900	AB
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	35.7900	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.1247	AB
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.1247	AB
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	36.3000	AB
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	36.3000	AB
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.5287	AB
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.5287	AB
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	36.4600	AB
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	36.4600	AB
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.3747	AB
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.3747	AB
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	36.4300	AB
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	36.4300	AB
		O	2019-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.2794	AB
		O	2019-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.2794	AB
		O	2019-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	36.2600	AB
		O	2019-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	36.2600	AB
		O	2019-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.1717	AB
		O	2019-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.1717	AB
		O	2019-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	35.9900	AB
		O	2019-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	35.9900	AB
		O	2019-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.0535	AB
		O	2019-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.0535	AB
		O	2019-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	35.9900	AB
		O	2019-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	35.9900	AB
		O	2019-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.0355	AB
		O	2019-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.0355	AB
		O	2019-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	35.9500	AB
		O	2019-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	35.9500	AB
		O	2019-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.3039	AB
		O	2019-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.3039	AB
		O	2019-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	36.1400	AB
		O	2019-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	36.1400	AB
		O	2019-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.4021	AB
		O	2019-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.4021	AB
		O	2019-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	36.5500	AB
		O	2019-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	36.5500	AB
		O	2019-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.7524	AB
		O	2019-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.7524	AB
		O	2019-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	36.6600	AB
		O	2019-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	36.6600	AB
		O	2019-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.7819	AB
		O	2019-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.7819	AB
		O	2019-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	36.7400	AB
		O	2019-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	36.7400	AB
		O	2019-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	37.3824	AB
		O	2019-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	37.3824	AB
		O	2019-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	37.4600	AB
		O	2019-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	37.4600	AB
		O	2019-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	37.2805	AB
		O	2019-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	37.2805	AB
		O	2019-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	36.7300	AB
		O	2019-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	36.7300	AB
		O	2019-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	48 914	36.8102	AB
		O	2019-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(48 914)	36.8102	AB
		O	2019-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	111 987	36.6200	AB
		O	2019-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(111 987)	36.6200	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	48 915	36.6584	AB
		M	2019-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	48 915	36.6584	AB
		O	2019-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(48 915)	36.6584	AB
		M	2019-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(48 915)	36.6584	AB
		O	2019-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	111 989	36.3800	AB
		O	2019-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(111 989)	36.3800	AB
		O	2019-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	48 915	36.6535	AB
		O	2019-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(48 915)	36.6535	AB
		O	2019-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	111 990	36.6400	AB
		O	2019-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(111 990)	36.6400	AB
Constellation Software Inc.								
Actions ordinaires								
Anzarouth, Bernard	5	O	2019-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	1254.2200	ON
Computershare Trust Company - RRSP	PI	O	2019-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	1255.6000	ON
Leonard, Mark Henri	4, 5							
Industrial Alliance	PI	O	2019-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(100)	1245.0000	ON
Corporation Aurifère Monarques								
Actions ordinaires								
Séguin, Mathieu	5	O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2200	QC
CORPORATION AURIFÈRE ORIGIN (anciennement Corporation d'Investissements OneCap)								
Actions ordinaires								
Depatie, Jean	4, 3	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0900	QC
Corporation Cameco								
Droits Deferred Share Units								
Kayne, Don	4	O	2016-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			SK
		O	2016-03-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 833		SK
		O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 416		SK
		O	2016-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 383		SK
		O	2016-12-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 280		SK
		O	2017-03-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 803		SK
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 716		SK
		O	2017-09-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 593		SK
		O	2017-12-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 913		SK
		O	2018-03-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 853		SK
		O	2018-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 768		SK
		O	2018-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 557		SK
		O	2018-12-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	234		SK
		O	2018-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 812		SK
		O	2019-03-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 730		SK
		O	2019-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 305		SK
Corporation Fiera Capital (anciennement Fiera Sceptre Inc.)								
Actions à droit de vote subalterne Class A								
Bourdon, François	5	O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 859		QC
		M	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 859	11.2100	QC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 190)	11.3002	QC
		O	2019-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	68 201	11.2800	QC
Desjardins, Jean-Guy	4, 6, 5	O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 942		QC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 565)	11.3002	QC
		O	2019-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	108 545	11.2606	QC
Ecclestone, Edward John	7							
Fiera Capital L.P.	PI	O	2019-07-11	I	38 - Rachat ou annulation	(54 820)		QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Fiera Capital Corporation (formerly Fiera Sceptre Inc.)	1	O	2019-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	548 036		QC
		O	2019-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(548 036)		QC
FIERA CAPITAL S.E.C.	3	O	2019-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(548 036)		QC
Lemay, Jean-Philippe	5	O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 327		QC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 327)	11.3002	QC
		O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 859		QC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 190)	11.3002	QC
MORGAN, TODD MICHAEL	4	O	2019-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	120 768		QC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 917)	11.7673	QC
Thompson, Benjamin S.	7	O	2019-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	41 933		QC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 933)	11.7673	QC
Options								
Bourdon, François	5	O	2019-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(68 201)	11.2800	QC
Performance Share Units								
Desjardins, Jean-Guy	4, 6, 5	O	2019-07-10	D	35 - Dividende en actions	610		QC
		O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 942)		QC
		O	2019-07-11	D	35 - Dividende en actions	3 905		QC
		O	2019-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(217 089)	11.2606	QC
		M	2019-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(108 545)	11.2606	QC
		O	2019-07-11	D	59 - Exercice au comptant	(108 544)	11.2606	QC
MORGAN, TODD MICHAEL	4	O	2019-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(59 167)		QC
Thompson, Benjamin S.	7	O	2019-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 084)		QC
Valentini, John	5	O	2019-07-11	D	59 - Exercice au comptant	(51 121)	11.2600	QC
		O	2019-07-11	D	35 - Dividende en actions	3 478		QC
Restricted Share Units								
Bourdon, François	5	O	2019-07-10	D	35 - Dividende en actions	269		QC
		O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 859)		QC
		M	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 859)	11.2100	QC
Lemay, Jean-Philippe	5	O	2019-07-10	D	35 - Dividende en actions	385		QC
		O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 327)		QC
		O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 859)		QC
		O	2019-07-10	D	35 - Dividende en actions	269		QC
Restricted Share Units (CASH)								
Bourdon, François	5	O	2019-07-11	D	59 - Exercice au comptant	(6 436)	11.2800	QC
Corporation Financière Power								
Equity Forward Contract								
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	O	2019-07-10	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	30.1260	QC
Performance Deferred Share Units								
Généreux, Claude	5	O	2019-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	267		QC
		M	2019-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	290		QC
		O	2019-06-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(972)		QC
		M	2019-06-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(972)		QC
		M'	2019-06-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(974)		QC
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 6, 5	O	2019-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	762		QC
		M	2019-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	827		QC
		O	2019-06-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 773)		QC
		M	2019-06-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 773)		QC
		M'	2019-06-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 780)		QC
Performance Share Units								
Lemay, Stéphane	5	O	2019-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55		QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		M	2019-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		QC
		O	2019-06-20	D	59 - Exercice au comptant	(1 815)		QC
		M	2019-06-20	D	59 - Exercice au comptant	(1 815)		QC
		M'	2019-06-20	D	59 - Exercice au comptant	(1 815)		QC
		M''	2019-06-20	D	59 - Exercice au comptant	(1 815)		QC
		M'''	2019-06-20	D	59 - Exercice au comptant	(1 819)		QC
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 6, 5	O	2019-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 524		QC
		M	2019-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 654		QC
		O	2019-06-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 547)		QC
		M	2019-06-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 547)		QC
		M'	2019-06-20	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 560)		QC
		O	2019-06-20	D	59 - Exercice au comptant	(49 923)		QC
		M	2019-06-20	D	59 - Exercice au comptant	(49 923)		QC
		M'	2019-06-20	D	59 - Exercice au comptant	(50 040)		QC
Corporation Métaux Précieux du Québec								
Options								
Champigny, Normand	4, 5	O	2019-07-11	D	50 - Attribution d'options	275 000	0.3500	QC
Hick, John Walter Wallen	4	O	2019-07-11	D	50 - Attribution d'options	175 000		QC
Laurin, Nathalie	5	O	2019-07-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3500	QC
Lavallée, Jean-Sébastien	4, 5	O	2019-07-11	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3500	QC
Meilleur, Jean-Francois	4, 5	O	2019-07-12	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.3500	QC
Corporation Ressources Pershimex								
Actions ordinaires								
Bureau, Roger	4, 6, 3	O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	QC
Gagnon, Robert	4, 5							
ExploLab inc.	PI	O	2019-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.0350	QC
Dollarama Inc.								
Actions ordinaires								
Choinière, Johanne	5	O	2019-07-12	D	51 - Exercice d'options	70 000	14.7967	QC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	49.6813	QC
Options								
Choinière, Johanne	5	O	2019-07-12	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	14.7967	QC
Dream Industrial Real Estate Investment Trust								
Deferred Trust Units								
Schiff, Vicky Lee	4	O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(108)		ON
Parts								
Schiff, Vicky Lee	4	O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	108		ON
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12)	12.0900	ON
Drone Delivery Canada Corp. (formerly Asher Resources Corporation)								
Actions ordinaires								
Zahra, Michael Francis	5	O	2019-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.0800	ON
Dundee Corporation								
Droits Deferred Share Units								
Covassin, Tanya	4	O	2019-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 909	0.9109	ON
MacRae, Garth A. C.	4, 5	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 861	0.9109	ON
Meharry, Isabel	4	O	2019-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 285	0.9109	ON
Molson, Andrew	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 230	0.9109	ON
Nixon, Peter	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 179	0.9109	ON
Palmiere, Allen J.	4	O	2019-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 783		ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Sinclair, Alistair Murray	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 483		ON
Earth Alive Clean Technologies Inc.								
Actions ordinaires								
Patterson, WAYNE Todd	4	O	2019-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1350	QC
Options								
Nadon, Liette	5	O	2018-09-20	D	50 - Attribution d'options	201 000	0.3500	QC
		M	2018-09-20	D	50 - Attribution d'options	67 000	0.3500	QC
EarthRenew Inc. (Formerly known as Valencia Ventures Inc.)								
Options								
Argyle, David Anthony	4	O	2018-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-08	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	ON
Atin, Aaron	5	O	2019-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	ON
Driver, Keith	5	O	2018-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-08	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	ON
Ptolemy, Ryan Jeffery	5	O	2019-07-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	ON
Stretch, Catherine	4	O	2019-07-08	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	ON
East Coast Investment Grade Income Fund								
Parts								
Arrow Capital Management Inc.	7							
East Coast Investment Grade II Fund	PI	O	2019-07-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	9.4188	ON
		O	2019-07-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	9.4000	ON
EcoSynthetix Inc.								
Actions ordinaires								
De Jong, Ralph Lewis	5	O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63 847)	3.3200	ON
Ellipsiz Communications Ltd. (formerly NXA Inc.)								
Options								
Chang, Chiang-sen	7	O	2017-12-20	D	52 - Expiration d'options	(3 227 704)	0.5500	ON
Lin, Fen-Lin Huang	3	O	2017-12-20	D	52 - Expiration d'options	(3 227 704)	0.0550	ON
Tan, Chong Gin (Sam)	4, 5	O	2017-12-20	D	52 - Expiration d'options	(3 227 704)	0.0550	ON
Emerald Health Therapeutics, Inc. (formerly T-Bird Pharma Inc.)								
Droits Restricted Share Units								
Dhillon, Avtar	4, 5	O	2015-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Dhillon, Punit	4	O	2015-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000		BC
Heppell, Jim	4	O	2015-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-10-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		BC
Hill, Robert Charles	5	O	2017-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-04-03	D	97 - Autre	25 000		BC
		O	2019-04-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		BC
Enerplus Corporation								
Options (Stock Option Plan)								
Daniels, Raymond John	5	O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(29 252)	13.2300	AB
DUNDAS, Ian Charles	5	O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(51 633)	13.2300	AB
		O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(50 113)	13.2300	AB
		O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(50 113)	13.2300	AB
Eichinger, Terry Scott	5	O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(3 906)	13.2300	AB
		O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(3 792)	13.2300	AB
		O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(3 792)	13.2300	AB
Jenson Labrie, Jodine Julene	5	O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(4 899)	13.2300	AB
		O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(4 756)	13.2300	AB
		O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(4 756)	13.2300	AB
MCCOY, David	5	O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(22 634)	13.2300	AB
		O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(21 967)	13.2300	AB
		O	2019-07-09	D	52 - Expiration d'options	(21 967)	13.2300	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Entreprises Minières Globex Inc.								
Actions ordinaires								
STOCH, JACK	4, 5	O	2019-07-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.4000	ON
Erdene Resource Development Corporation								
Actions ordinaires								
Akerley, Peter	4, 5							
Scotia MacLeod ITF Peter Akerley	PI	O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.1800	NS
		O	2019-07-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.1900	NS
		O	2019-07-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1600	NS
		O	2019-07-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145 000	0.1700	NS
		O	2019-07-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1600	NS
		O	2019-07-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1650	NS
		O	2019-07-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1700	NS
		O	2019-07-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1650	NS
		O	2019-07-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1750	NS
		O	2019-07-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1800	NS
Exploration MPV inc.								
Actions ordinaires								
Rainville, Jean	4	O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1300	QC
		O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1350	QC
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1400	QC
Extendicare Inc.								
Actions ordinaires								
Manji, Samir Aziz	4							
Sandpiper Real Estate Fund 3 Limited Partnership	PI	O	2019-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	8.3200	ON
First Majestic Silver Corp.								
Actions ordinaires								
Anthony, Todd Olson	5	O	2019-07-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 334	10.3200	BC
Lillico, Connie	5	O	2019-07-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 999	10.3200	BC
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 999)	11.2500	BC
Liu, Karen	5	O	2016-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 130	10.3200	BC
McCallum, Robert A.	4	O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	11.0700	BC
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	11.0800	BC
Neumeyer, Keith	4, 5	O	2019-07-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 696	10.3200	BC
Polman, Raymond L.	5	O	2019-07-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 135	10.3200	BC
Poon, Andrew Winston	5	O	2019-07-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 676	10.3200	BC
Wheaton Precious Metals Corp.	3	O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 500)	10.2000	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	10.2002	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	10.2003	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	10.2004	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 611)	10.2005	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	10.2006	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	10.2050	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(489)	10.2070	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	10.2100	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 900)	10.2500	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	10.2502	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.2541	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	10.2547	BC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.2553	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 095)	10.2500	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 037)	10.2506	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	10.2550	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 268)	10.2570	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	10.2635	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 600)	10.3000	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	10.3003	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(464)	10.3004	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	10.3013	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97)	10.3015	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	10.3050	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	10.3078	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	10.3100	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 539)	10.3148	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.3150	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 200)	10.3500	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	10.3550	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	10.3564	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	10.3629	BC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 600)	10.3700	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	10.6500	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	10.6502	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.6550	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	10.6567	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	10.6600	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	10.6602	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.6605	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	10.6700	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	10.6000	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	10.6050	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	10.6066	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	10.6081	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	10.6095	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	10.6100	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	10.5000	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	10.5050	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	10.5062	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	10.5065	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	10.5100	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	10.5300	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	10.6000	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	10.7500	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	10.7550	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.7600	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.6800	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	10.6850	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	10.6900	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	10.6950	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 900)	10.7000	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	10.7027	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	10.7075	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	10.7100	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	10.7150	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	10.7200	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	10.7224	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	10.7250	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.7300	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	10.7350	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	10.7400	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	10.7450	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	10.7496	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 900)	10.7500	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.6000	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	10.6050	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 200)	10.6100	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.6150	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.6200	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 600)	10.6000	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	10.6005	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.6012	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.6013	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42)	10.6014	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	10.6019	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	10.6024	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	10.6036	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 758)	10.6037	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.6038	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	10.6050	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	10.6051	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	10.6070	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	10.6078	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	10.6085	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	10.6100	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	10.6119	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	10.6140	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	10.6000	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.6051	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	10.6050	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 800)	10.5500	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	10.5550	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	10.5592	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	10.5605	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	10.5600	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.5668	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	10.5603	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	10.5602	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	10.5400	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.5450	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	10.5473	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(363)	10.5631	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	10.5250	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	10.5300	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.5200	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	10.5150	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	10.5350	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	10.5396	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.5700	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.5713	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37)	10.5708	BC
Droits Restricted Share Units								
Anthony, Todd Olson	5	O	2014-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 334	10.3200	BC
		O	2019-07-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 334)	10.3200	BC
Co, Rose Marjorie	4	O	2017-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	10.3200	BC
Lillico, Connie	5	O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 999	10.3200	BC
		O	2019-07-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 999)	10.3200	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Liu, Karen	5	O	2016-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 130	10.3200	BC
		O	2019-07-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 130)	10.3200	BC
McCallum, Robert A.	4	O	2005-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	10.3200	BC
Neumeyer, Keith	4, 5	O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 696	10.3200	BC
		O	2019-07-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 696)	10.3200	BC
		O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	10.3200	BC
PENROSE, DOUGLAS JOHN	4	O	2006-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	10.3200	BC
Polman, Raymond L.	5	O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 135	10.3200	BC
		O	2019-07-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 135)	10.3200	BC
		O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 000	10.3200	BC
Poon, Andrew Winston	5	O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 676	10.3200	BC
		O	2019-07-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 676)	10.3200	BC
First Quantum Minerals Ltd								
Actions ordinaires								
Buck, Wyatt McKinlay	5	O	2018-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 609	11.5500	ON
Meyer, Hannes	5	O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 459	11.5500	ON
Newall, G. Clive	4, 5	O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 192	11.5500	ON
Wozniak, Zenon	5	O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 284	11.5500	ON
Performance Share Units								
Buck, Wyatt McKinlay	5	O	2019-07-09	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 740)		ON
		O	2019-07-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 609)	11.5500	ON
Meyer, Hannes	5	O	2019-07-10	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 382)		ON
		O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 074)	11.5500	ON
Newall, G. Clive	4, 5	O	2019-07-10	D	58 - Expiration de droits de souscription	(8 794)		ON
		O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 192)	11.5500	ON
Pascall, Philip K.R.	4, 5	O	2019-07-10	D	58 - Expiration de droits de souscription	(42 553)		ON
		M	2019-07-09	D	58 - Expiration de droits de souscription	(42 553)		ON
		O	2019-07-09	D	59 - Exercice au comptant	(63 830)	11.5500	ON
Wozniak, Zenon	5	O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 284)	11.5500	ON
		O	2019-07-10	D	58 - Expiration de droits de souscription	(12 190)		ON
Fonds de Placement Immobilier Nexus								
Parts de fiducie								
ERA Holdings Limited Partnership	8	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	2.0000	ON
Restricted Share Units								
Hanczyk, Kelly Clark	4, 5	O	2014-01-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
Parts								
Ridgewood Capital Asset Management	3							
Managed Accounts	PI	O	2019-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.5500	ON
		O	2019-07-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 691	15.5424	ON
		O	2019-07-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(191)	15.5200	ON
		O	2019-07-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.5200	ON
		O	2019-07-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	15.5200	ON
Fonds mondial de dividendes des secteurs de l'immobilier et du commerce électronique								
Parts de fiducie								
Global Real Estate & E-Commerce Dividend Fund	1	O	2019-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	10.4765	AB
Fortis Inc.								
Actions ordinaires								
Greenbaum, Alexander	7	O	2019-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
FPI Granite Inc.								
Deferred Share Units								
Murray, Sheila A.	4	O	2019-07-15	D	35 - Dividende en actions	3	61.3300	ON
Global Dividend Growers Income Fund								
Parts de fiducie								
Global Dividend Growers Income Fund	1	O	2019-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.5000	AB
		O	2019-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.5000	AB
Global Innovation Dividend Fund								
Parts de fiducie								
Global Innovation Dividend Fund	1	O	2019-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	9.9776	AB
		O	2019-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	9.9823	AB
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
Actions ordinaires								
Appel, Jason	5	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	43	53.0200	ON
		M	2019-07-12	D	35 - Dividende en actions	43	53.0200	ON
		M'	2019-07-12	D	35 - Dividende en actions	43	53.0200	ON
TFSA - J. Appel	PI	O	2019-07-12	I	56 - Attribution de droits de souscription	17	53.0200	ON
		M	2019-07-12	I	35 - Dividende en actions	17	53.0200	ON
		M'	2019-07-12	I	35 - Dividende en actions	17	53.0200	ON
TFSA - M. Appel	PI	O	2019-07-12	I	56 - Attribution de droits de souscription	9	53.0200	ON
		M	2019-07-12	I	35 - Dividende en actions	9	53.0200	ON
Mullins, Jason	5	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	349	53.0200	ON
		M	2019-07-12	D	35 - Dividende en actions	349	53.0200	ON
RRSP - J. Mullins	PI	O	2019-07-12	I	56 - Attribution de droits de souscription	54	53.0200	ON
		M	2019-07-12	I	35 - Dividende en actions	54	53.0200	ON
TFSA - J. Mullins	PI	O	2019-07-12	I	56 - Attribution de droits de souscription	7	53.0200	ON
		M	2019-07-12	I	35 - Dividende en actions	7	53.0200	ON
Golden Hope Mines Limited								
Options								
Chapdelaine, Michel	5	O	2019-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-08	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1300	ON
Heather, Kevin Bruce	4	O	2019-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-03	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1100	ON
Golden Share Resources Corporation								
Actions ordinaires								
Zeng, Nick Nianqing	4, 5	O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.0950	ON
Golden Star Resources Ltd.								
Deferred Share Units								
BAKER, TIMOTHY CLIVE	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 034	4.1400USD	ON
Clausen, Gilmour	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 280	4.1400USD	ON
Crew, Graham John	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 280	4.1400USD	ON
Dhir, Anu	4	O	2019-07-15	D	55 - Expiration de bons de souscription	5 732	4.1400USD	ON
		M	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 732	4.1400USD	ON
Doyle, Robert Emmet	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 017	4.1400USD	ON
Nelsen, Craig Joseph	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 017	4.1400USD	ON
Quartey, Mona Helen Kabuki	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 411	4.1400USD	ON
Sawiris, Naguib	4	O	2019-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 011	4.1400USD	ON
Wray, Andrew Michael	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 514	4.1400USD	ON
Goodfood Market Corp. (formerly Mira VII Acquisition Corp.)								
Options								
Yanofsky, Terry	4	O	2019-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-12	D	50 - Attribution d'options	25 000		QC
Gran Tierra Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Gran Tierra Energy Inc.	1	O	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 675 825	3.3200	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		M	2019-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	167 525	3.3200	AB
Great Canadian Gaming Corporation								
Actions ordinaires								
Great Canadian Gaming Corporation	1	O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.3600	BC
		O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.3900	BC
		O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.4400	BC
		O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.4600	BC
		O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.4700	BC
		O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	42.4800	BC
		O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.4900	BC
		O	2019-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	42.5000	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.2400	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.2500	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.2600	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.2900	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.3000	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	42.3100	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	42.3400	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.3600	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.3700	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.3900	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	42.4000	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	42.4100	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.4200	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	42.4300	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	42.4400	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.4500	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.4600	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.4700	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	42.4800	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.4900	BC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	42.5000	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.6000	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	40.6100	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	40.6200	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	40.6300	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	40.6400	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	900	40.6500	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	40.6600	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	40.6700	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	40.6800	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.7100	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.7300	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	40.7500	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	40.7600	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	40.7700	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.7800	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.7900	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.8000	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	40.8100	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	40.8200	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	900	40.8300	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	40.8500	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	40.8600	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.8700	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	40.9000	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	40.9100	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.9200	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	40.9500	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	40.9600	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	40.9700	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	700	40.9800	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	40.9900	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.0000	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.0300	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.0400	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.0900	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	41.1000	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.1100	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.1500	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.1700	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.1800	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.1900	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.2000	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.2200	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.2300	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.2500	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.2700	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.3400	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.3600	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.4200	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.4300	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.4600	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.5100	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.5200	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.5600	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.6600	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.6700	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.6800	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.7000	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.8300	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.9300	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.1100	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.2300	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.2900	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.3000	BC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.4200	BC
		O	2019-06-05	D	35 - Dividende en actions	400	42.5000	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.5100	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.5200	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	40.5300	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.5400	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.5500	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	300	40.5600	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	40.5700	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	40.5800	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	40.5900	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	40.6000	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	40.6100	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	40.6200	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	40.6300	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	40.6400	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 370	40.6500	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	40.6600	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	40.6700	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	40.6800	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	40.6900	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	40.7000	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	40.7100	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	40.7200	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	40.7300	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.7350	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	40.7400	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	40.7700	BC
		M	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	40.7500	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	40.7600	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	40.7700	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	40.7800	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	40.7900	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	40.8100	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	40.8200	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	900	40.8300	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.8350	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	40.8400	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	40.8500	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.8800	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.8900	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	40.9300	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.9600	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.0100	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.0200	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.0300	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.0900	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.1200	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.1300	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.1500	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.1600	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.1700	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.2100	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.2200	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	41.2600	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.3300	BC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.5000	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	40.8900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	40.9000	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.9300	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.9400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	40.9500	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	40.9600	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	40.9700	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.0100	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.0200	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.0300	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.0400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.0500	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.0600	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	41.0700	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.0800	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	41.0900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.1100	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.1200	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.1300	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.1400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	41.1500	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.1700	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	41.1800	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	700	41.1900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	41.2000	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.2100	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.2200	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	900	41.2300	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.2400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	900	41.2500	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	41.2600	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	41.2700	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.2800	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	41.2900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.3100	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.3200	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.3300	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	41.3400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	900	41.3500	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.3600	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.3900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.4000	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.4100	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	41.4200	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.4300	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 270	41.4400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	41.4600	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	41.4800	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	700	41.4900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.5000	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.5100	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.5400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.5800	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.5900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.6100	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	41.6200	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.6300	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.6400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.6500	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	41.6600	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	41.6700	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	41.6800	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	41.6900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	700	41.7000	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.7100	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	41.7200	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.7300	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.7400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	41.7500	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.7700	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.7800	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.7900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.8000	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.8200	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.8300	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.8400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	41.8600	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	41.8700	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.8900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	41.9000	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	700	41.9100	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.9400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	41.9900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.0200	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	42.0500	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.0600	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.0900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	42.1100	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.1400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.1800	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	42.1900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.2400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.2600	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.2900	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.3000	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	42.3200	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.3400	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.3600	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.3700	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.3800	BC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.3900	BC
		O	2019-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(144 640)		BC
Groupe Aecon Inc.								
Deferred Share Units								
Franceschini, Anthony P.	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 055	19.3300	ON
Hole, James Douglas	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 055	19.3300	ON
Rosenfeld, Eric Stuart	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 055	19.3300	ON
Sloan, Monica	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 055	19.3300	ON
Wolburgh Jenah, Susan	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 055	19.3300	ON
Groupe Stingray Inc.								
Performance Share Units (PSU)								
Boyko, Éric	4, 5, 3	O	2019-03-15	D	35 - Dividende en actions	247	6.3500	QC
Dubois, Mario	5	O	2019-03-15	D	35 - Dividende en actions	101	6.3500	QC
Feldman, Lloyd Perry	5	O	2019-03-15	D	35 - Dividende en actions	101	6.3500	QC
Khuong, Ratha	5	O	2019-03-15	D	35 - Dividende en actions	39	6.3500	QC
Péloquin, Mathieu	5	O	2019-03-15	D	35 - Dividende en actions	101	6.3500	QC
Trahan, Jean-Pierre	5	O	2019-03-15	D	35 - Dividende en actions	101	6.3500	QC
Hudbay Minerals Inc.								
Actions ordinaires								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2019-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 500)	4.9300USD	ON
		O	2019-07-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 800)	4.8500USD	ON
		O	2019-07-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 200)	5.0200USD	ON
Bay Resource Partners LP	PI	O	2019-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 700)	4.9300USD	ON
		O	2019-07-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 400)	4.8500USD	ON
		O	2019-07-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 100)	5.0200USD	ON
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2019-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 800)	4.9300USD	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-07-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64 100)	4.8500USD	ON
		O	2019-07-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 990)	5.0200USD	ON
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2019-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	4.9300USD	ON
		O	2019-07-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	4.8500USD	ON
		O	2019-07-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	5.0200USD	ON
Thomas Claugus	PI	O	2019-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	4.9300USD	ON
		O	2019-07-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	4.8500USD	ON
		O	2019-07-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.0200USD	ON
Waterton Global Resource Management, Inc.	3							
Waterton Mining Parallel Fund Offshore Master, LP	PI	O	2019-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	4.9763USD	ON
Waterton Precious Metals Fund II Cayman, LP	PI	O	2019-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	4.9763USD	ON
IMAX Corporation								
Actions ordinaires								
IMAX Corporation	1	O	2019-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 107		ON
		O	2019-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(10 273)		ON
		O	2019-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON
		O	2019-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 200		ON
Imperial Mining Group Ltd.								
Actions ordinaires								
Cashin, Peter John	4, 5	O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0450	QC
Information Services Corporation								
Droits Deferred Share Units								
Brooks, Karyn Anne	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	61	16.1000	SK
Christiansen, Tom	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	107	16.1000	SK
Emsley, Doug	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	107	16.1000	SK
Guglielmin, Anthony Robert	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	107	16.1000	SK
Musgrave, Scott	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	107	16.1000	SK
Pourian, Iraj	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	61	16.1000	SK
Powers, Laurie Lynn	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	21	16.1000	SK
Ross, Heather	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	21	16.1000	SK
Tchorzewski, Dion Edwin	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	107	16.1000	SK
Teal, Joel Douglas	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	187	16.1000	SK
Innergex énergie renouvelable Inc.								
Unités d'actions différées (UAD)/Deferred Shares Units (DSU)								
Francisci, Nathalie	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	987		QC
Gagnon, Richard	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	987		QC
McGuinty, Dalton	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	987		QC
Mercier, Monique	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 437		QC
Sananikone, Ouma	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 515		QC
Input Capital Corp.								
Actions ordinaires								
Input Capital Corp.	1	O	2019-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	16 088 083	0.8200	ON
		O	2019-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(16 088 083)		ON
Droits Deferred Share Units								
Brown, David	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 575	0.7500	ON
Hepworth, Lorne	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 209	0.7500	ON
Laidley, David Howard	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 575	0.7500	ON
INSCAPE Corporation								
Actions à droit de vote subalterne CLASS B								
Hirji, Aziz	5	O	2019-07-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 947	1.9500	ON
Options								
Dyke, Dennis Robert	5	O	2019-07-11	D	50 - Attribution d'options	47 171	1.3700	ON
Gerson, David	5	O	2019-07-11	D	50 - Attribution d'options	79 956	1.3700	ON
Hirji, Aziz	5	O	2019-07-11	D	50 - Attribution d'options	58 544	1.3700	ON
Nugent, Cecilia	5	O	2019-07-11	D	50 - Attribution d'options	39 859	1.3700	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Parshad, David	5	O	2019-07-11	D	50 - Attribution d'options	49 824	1.3700	ON
Ivanhoe Mines Ltd.								
Actions ordinaires Class A								
Bawlf, Martin Forrester	5	O	2019-07-10	D	51 - Exercice d'options	463 832		BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 916)	4.1300	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	4.1350	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 500)	4.1400	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	4.1450	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66 600)	4.1500	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.1550	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 100)	4.1600	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.1650	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 400)	4.1700	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34)	4.1750	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	4.1800	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 366)	4.1750	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	4.1900	BC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	4.1150	BC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(416)	4.1200	BC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 200)	4.1250	BC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 600)	4.1300	BC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	4.1400	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(78 600)	4.1000	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.1050	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 400)	4.1100	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.1200	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 700)	4.1300	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 900)	4.1400	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	4.1500	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	4.1600	BC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	4.1700	BC
Carneiro, Tadeu	4	O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	4.2000	BC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.1900	BC
Options								
Bawlf, Martin Forrester	5	O	2019-07-10	D	51 - Exercice d'options	(600 000)	0.9900	BC
Journey Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Gilewicz, Gerald	5	O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.5000	AB
JPJ Group plc (formerly, Jackpotjoy plc)								
Ordinary Shares								
HG Vora Capital Management, LLC	3							
HG Vora Special Opportunities Master Fund, Ltd.	PI	O	2019-07-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Swap sur actions - Position acheteur 100,000 ordinary shares - expiry 12/15/2021								
HG Vora Capital Management, LLC	3							
HG Vora Special Opportunities Master Fund, Ltd.	PI	O	2019-07-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Swap sur actions - Position acheteur 150,000 ordinary shares - expiry 12/15/2021								
HG Vora Capital Management, LLC	3							
HG Vora Special Opportunities Master Fund, Ltd.	PI	O	2019-07-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Swap sur actions - Position acheteur 20,000 ordinary shares - expiry 12/15/2021								
HG Vora Capital Management, LLC	3							
HG Vora Special Opportunities Master Fund, Ltd.	PI	O	2019-07-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Swap sur actions - Position acheteur 3,000,000 ordinary shares - expiry 01/15/2020								
HG Vora Capital Management, LLC	3							
HG Vora Special Opportunities Master Fund, Ltd.	PI	O	2019-07-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Swap sur actions - Position acheteur 3,500,000 ordinary shares - expiry								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
12/13/2019								
HG Vora Capital Management, LLC	3							
HG Vora Special Opportunities Master Fund, Ltd.	PI	O	2019-07-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Swap sur actions - Position acheteur 33,000 ordinary shares - expiry 12/15/2021								
HG Vora Capital Management, LLC	3							
HG Vora Special Opportunities Master Fund, Ltd.	PI	O	2019-07-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Swap sur actions - Position acheteur 42,000 ordinary shares								
HG Vora Capital Management, LLC	3							
HG Vora Special Opportunities Master Fund, Ltd.	PI	O	2019-07-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Swap sur actions - Position acheteur 5,000 ordinary shares - expiry 12/15/2021								
HG Vora Capital Management, LLC	3							
HG Vora Special Opportunities Master Fund, Ltd.	PI	O	2019-07-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Swap sur actions - Position acheteur 50,000 ordinary shares - expiry 12/15/2021								
HG Vora Capital Management, LLC	3							
HG Vora Special Opportunities Master Fund, Ltd.	PI	O	2019-07-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Just Energy Group Inc.								
Droits Directors Compensation Plan								
GAHN, ROBERT SCOTT	4	O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 637		ON
HOLLANDS, H. CLARK	4	O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 789		ON
Weld, Bill	4	O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 618		ON
Kelt Exploration Ltd.								
Actions ordinaires								
Gigg, Bruce Douglas	5	O	2019-03-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.2000	AB
		M	2019-03-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	5.2000	AB
		O	2019-03-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 282)	5.2000	AB
		M	2019-03-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 282)	5.2000	AB
Droits Restricted Share Units								
Gigg, Bruce Douglas	5	O	2019-03-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 282)	5.2000	AB
		M	2019-03-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	5.2000	AB
		M'	2019-03-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	5.2000	AB
Keyera Corp.								
Actions privilégiées convertibles Preference Shares, Series 2019-A								
Lock, Bradley Wayne	5	O	2019-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)		AB
Billets Series 2019-A due June 13, 2079								
Lock, Bradley Wayne	5	O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 300.00	101.6500	AB
		M	2019-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 30 495.00		AB
Kinaxis Inc.								
Droits Restricted Share Units								
Monkman, Richard George	5	O	2019-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 500		ON
		M	2019-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 559		ON
Paterson, Megan	5	O	2019-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		ON
		M	2019-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 582		ON
Sicard, John Ernest	4, 5	O	2019-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 027		ON
		M	2019-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 841		ON
Options								
Monkman, Richard George	5	O	2019-03-05	D	50 - Attribution d'options	48 000	76.4800	ON
		M	2019-03-05	D	50 - Attribution d'options	41 515	76.4800	ON
Paterson, Megan	5	O	2019-03-05	D	50 - Attribution d'options	15 000	76.4800	ON
		M	2019-03-05	D	50 - Attribution d'options	12 974	76.4800	ON
Sicard, John Ernest	4, 5	O	2019-03-05	D	50 - Attribution d'options	62 500	76.4800	ON
		M	2019-03-05	D	50 - Attribution d'options	54 055	76.4800	ON
Le Groupe Intertape Polymer Inc.								
Deferred Share Units								
Beil, Robert	4	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	352	17.9900	QC
DiTomaso, Frank	4	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	290	17.9900	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Foster, Robert J	4	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	555	17.9900	QC
Granovsky, Dahra Granovsky	4	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	70	17.9900	QC
Pantelidis, James	4	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	291	17.9900	QC
Quintas, Jorge Nelson	4	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	498	17.9900	QC
Salomone, Mary Patricia	4	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	241	17.9900	QC
Yull, Melbourne F.	4	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	370	17.9900	QC
Options								
Pantelidis, James	4	O	2019-06-05	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		QC
LEAGOLD MINING CORPORATION								
Actions ordinaires								
Giustra, Frank	4							
Fiore Financial Corporation	PI	O	2019-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	101 000	2.0407	BC
		O	2019-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	2.0205	BC
Les Aliments Maple Leaf Inc.								
Actions ordinaires								
Lemon, Katherine Newell	4	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 228	29.3557	ON
Stephenson, Carol M.	4	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 072	29.3557	ON
Les entreprises Bold Capital								
Actions ordinaires								
Ishak, Nabil	4	O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1050	QC
Les Métaux Canadiens Inc.								
Actions ordinaires								
Leblanc, Stéphane	4, 5, 3							
9248-7792 Québec Inc.	PI	O	2019-07-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	193 000	0.0500	QC
Les Métaux Niobay inc. (anciennement MDN INC.)								
Actions ordinaires								
Dufresne, Claude	4, 5							
4425502 Canada Inc	PI	O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2650	QC
Leucrotta Exploration Inc.								
Actions ordinaires								
Brussa, John Albert	4	O	2019-07-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.8100	AB
Zakresky, Robert John	5	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.8100	AB
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.								
Actions ordinaires Class A Voting								
Sanchez, Daniel E.	4	O	2018-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2018-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Actions sans droit de vote Class B								
Sanchez, Daniel E.	4	O	2018-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2018-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 214)	15.6300USD	BC
Lithium Americas Corp.								
Droits Deferred Share Units								
Chubbs, Fabiana Elizabeth	4	O	2019-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	246		BC
Cohn, Gary Michael	4	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 272		BC
Fraser, Jean Margaret	4	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 203		BC
Ireland, George R.	4, 6	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 275		BC
Kovavisarach, Chaiwat	4	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 087		BC
Wang, Xiaoshen	4	O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 087		BC
Madison Pacific Properties Inc.								
Actions ordinaires Class B Voting								
Rees, Jonathan Hugh Beaumont	4	O	2019-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Actions sans droit de vote Class C								
Rees, Jonathan Hugh Beaumont	4	O	2019-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Maple Gold Mines Ltd.								
Actions ordinaires								
Lang, Joness	5	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0850	BC
MAYA OR & ARGENT INC.								
Actions ordinaires								
Taub, Robert	4, 3	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.3000	QC
		M	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 130 500	0.3000	QC
		O	2017-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	0.3050	QC
		M	2017-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	201 500	0.3050	QC
		O	2017-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 000	0.3500	QC
		M	2017-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100 000	0.3500	QC
		M'	2017-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 263 500	0.3500	QC
		O	2018-03-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(8 915 509)		QC
		M	2018-03-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(9 245 884)		QC
		O	2018-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.4200	QC
		M	2018-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 600	2.4200	QC
MBN Corporation								
Actions ordinaires Equity Shares								
MBN Corporation	1	O	2019-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.4900	AB
		O	2019-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		AB
		O	2019-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	900	6.4133	AB
		O	2019-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		AB
MCAN Mortgage Corporation								
Actions ordinaires								
Doré, Susan	4							
BMO InvestorLine	PI	O	2019-07-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 679	15.4800	ON
BMO InvestorLine (TFSA - Raymond Doré)	PI	O	2019-07-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90	15.4800	ON
BMO InvestorLine (TFSA)	PI	O	2019-07-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	15.4800	ON
Morphet, Gaelen Jane	4							
Scotia itrade (LIRA)	PI	O	2018-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.9350	ON
Scotia itrade (RRSP)	PI	O	2018-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	15.9350	ON
Scotia itrade (TFSA)	PI	O	2018-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	15.9350	ON
Performance Share Units								
Patel, Dipti	5	O	2019-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	15.7759	ON
		O	2019-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	15.7759	ON
		O	2019-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	15.7759	ON
		O	2019-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	15.7759	ON
Restricted Share Units								
Patel, Dipti	5	O	2019-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	15.7759	ON
Medexus Pharmaceuticals Inc.(formerly Pediapharm Inc,)								
Actions ordinaires								
Medexus Pharmaceuticals Inc.	1	O	2019-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.9100	QC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.9200	QC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.9400	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.9500	QC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.9800	QC
		O	2019-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	4.9900	QC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	4.9000	QC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.9400	QC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	4.9500	QC
		O	2019-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.9600	QC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.8000	QC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.8500	QC
		O	2019-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	4.9000	QC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	4.9200	QC
		O	2019-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	4.9400	QC
		O	2019-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	4.9200	QC
		O	2019-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.7600	QC
		O	2019-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	4.9000	QC
		O	2019-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.9300	QC
		O	2019-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	4.9500	QC
		O	2019-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.9000	QC
		O	2019-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.9100	QC
		O	2019-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	4.8400	QC
		O	2019-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	4.8500	QC
		O	2019-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.8900	QC
		O	2019-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.9500	QC
		O	2019-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.8300	QC
		O	2019-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	4.8400	QC
		O	2019-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.8500	QC
		O	2019-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.7000	QC
		O	2019-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.7500	QC
		O	2019-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	4.8000	QC
		O	2019-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.8100	QC
		O	2019-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	4.8200	QC
		O	2019-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.8300	QC
		O	2019-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.6000	QC
		O	2019-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	4.6900	QC
		O	2019-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.7900	QC
		O	2019-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.5000	QC
		O	2019-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.6000	QC
		O	2019-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.6400	QC
		O	2019-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.5400	QC
		O	2019-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.5500	QC
		O	2019-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	4.5400	QC
		O	2019-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.6600	QC
		O	2019-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.6800	QC
		O	2019-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.6900	QC
		O	2019-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.7000	QC
		O	2019-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.6200	QC
		O	2019-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.6700	QC
		O	2019-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.7000	QC
		O	2019-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.7300	QC
		O	2019-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	4.6500	QC
		O	2019-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.6600	QC
		O	2019-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	4.6300	QC
		O	2019-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.6400	QC
		O	2019-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	200	4.6500	QC
		O	2019-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.6800	QC
		O	2019-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.6000	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	200	4.6300	QC
		O	2019-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	200	4.6700	QC
		O	2019-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(135 600)		QC
Medical Facilities Corporation								
Deferred Share Units								
Bellaire, David Ramsey	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 286		ON
Day-Linton, Marilynne	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 131		ON
Dineley, Stephen F.	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 610		ON
Enright, Erin Suzanne	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 726		ON
Lawr, Dale M.	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 387		ON
Lozon, Jeffrey Clifford	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 268		ON
Shahim, Reza	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 726		ON
Medicure Inc								
Actions ordinaires								
Friesen, Albert David	4, 5							
L. FRIESEN	PI	O	2019-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.7000	MB
MEG Energy Corp.								
Billets 7 Senior Notes due 2024								
Billing, Grant Donald	4	O	2019-06-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-07-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 1 000 000.00		AB
Melcor Real Estate Investment Trust								
Parts de fiducie								
Melcor Real Estate Investment Trust	1	O	2019-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 908	7.6000	AB
		O	2019-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 908	7.6000	AB
MÉTAUX GENIUS INC.								
Actions ordinaires								
Goulet, Guy	5	O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1600	QC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1630	QC
		O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1700	QC
Methanex Corporation								
Actions ordinaires								
M&G Investment Management Limited	3							
M&G (Lux) Investment Funds 1	PI	O	2019-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 446	43.1843USD	BC
M&G North American Dividend Fund	PI	O	2019-03-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Mines Agnico Eagle Limitée								
Actions ordinaires								
Al-Joundi, Ammar	5	O	2019-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	541	67.0200	ON
Allan, Don	5	O	2019-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	67.0200	ON
Blackburn, Alain	5	O	2019-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	330	67.0200	ON
Grondin, Louise	5	O	2019-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	285	67.0200	ON
Laing, R. Gregory	5	O	2019-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	330	67.0200	ON
Legault, Marc	5	O	2019-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	285	67.0200	ON
Robitaille, Jean	5	O	2019-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	330	67.0200	ON
Smith, David	5	O	2019-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	406	67.0200	ON
Sylvestre, Yvon	5	O	2019-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	361	67.0200	ON
MINT Income Fund								
Parts de fiducie								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
MINT Income Fund	1	O	2019-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.1242	AB
Mogo Inc. (formerly, Difference Capital Financial Inc.)								
Actions ordinaires								
Feller, David Marshall	4, 5	O	2019-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Bluestone Partners Inc.	PI	O	2019-06-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
RRSP	PI	O	2019-06-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Spouse	PI	O	2019-06-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Feller, Gregory Dean	4, 5	O	2019-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
2016 GRAT	PI	O	2019-06-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Spouse	PI	O	2019-06-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Mohamed, Minhas	4	O	2019-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Débentures convertibles June 2017								
Mohamed, Minhas	4	O	2019-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Droits (Restricted Share Units)								
Feller, David Marshall	4, 5	O	2019-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Feller, Gregory Dean	4, 5	O	2019-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Mohamed, Minhas	4	O	2019-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Options								
Feller, David Marshall	4, 5	O	2019-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Feller, Gregory Dean	4, 5	O	2019-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Mohamed, Minhas	4	O	2019-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Neptune Solutions Bien-Être Inc. (anciennement Neptune Technologies & Bioressources Inc.)								
Actions ordinaires								
Cammarata, Michael Taylor	4	O	2019-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Deferred Share Units								
Hamilton, James Stuart	4, 5	O	2019-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(73 840)	1.6300	QC
Timperio, Michel	5	O	2019-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 596)	3.7900	QC
Options								
Cammarata, Michael Taylor	4	O	2019-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-08	D	50 - Attribution d'options	9 200 000	4.4300USD	QC
Restricted Share Units								
Cammarata, Michael Taylor	4	O	2019-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 800 000	4.4300USD	QC
Noront Resources Ltd.								
Actions ordinaires								
Resource Capital Fund V L.P.	3	O	2019-07-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 649 938		ON
North American Construction Group Ltd.								
Actions ordinaires Performance Share Units								
Veenstra, Jason William	5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	20		AB
Actions ordinaires Rights Performance Share Units								
Lambert, Joseph Charles	5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	140		AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	108		AB
Deferred Share Units								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	259		AB
Lambert, Joseph Charles	5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	86		AB
McIntosh, Ronald A	4	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	320		AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	81		AB
Pinney, Bryan Daniel	4	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	166		AB
Pollesel, John Joseph	4	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	14		AB
Stan, Thomas Paul	4	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	40		AB
Thornton, Jay	4	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	166		AB
Droits Performance Share Units								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	421		AB
Performance Share Units								
Kallay, David Grant	5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	39		AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Slator, Jordan	5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	43		AB
Restricted Share Units								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	162		AB
Kallay, David Grant	5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	26		AB
Lambert, Joseph Charles	5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	104		AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	79		AB
Slator, Jordan	5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	29		AB
Veenstra, Jason William	5	O	2019-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	14		AB
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust								
Deferred Units								
Baron, Robert	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 746	11.8400	ON
Loudon, Colin	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 901	11.8400	ON
Naylor, Christopher David (David)	6	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 894	11.8400	ON
Petersen, Brian Kenneth	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 901	11.8400	ON
Weaver, Karen Hainsworth	4	O	2019-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 253	11.8400	ON
NOVAGOLD RESOURCES INC.								
Actions ordinaires								
Lang, Gregory Anthony	5	O	2019-07-15	D	51 - Exercice d'options	100 000	3.1800	BC
		O	2019-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(40 140)	7.9200	BC
		O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 116)	7.9100	BC
Madhavpeddi, Kalidas	4	O	2019-07-10	D	51 - Exercice d'options	48 200	3.1800	BC
		O	2019-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(20 275)	7.5600	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 925)	7.5700	BC
Ottewell, David	5	O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	100 000	5.0200	BC
		O	2019-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	(61 615)	8.1500	BC
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 385)	8.1500	BC
Williams, Richard	5	O	2019-07-10	D	51 - Exercice d'options	40 000	3.1800	BC
		O	2019-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(16 628)	7.6500	BC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 372)	7.6500	BC
Options								
Lang, Gregory Anthony	5	O	2019-07-15	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	3.1800	BC
Madhavpeddi, Kalidas	4	O	2019-07-10	D	51 - Exercice d'options	(48 200)	3.1800	BC
Ottewell, David	5	O	2019-07-16	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	5.0200	BC
Williams, Richard	5	O	2019-07-10	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	3.1800	BC
ONEX CORPORATION								
Actions à droit de vote subalterne								
Mersky, Seth Mitchell	5							
Kyzalea Foundation	PI	O	2019-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 840)	81.7100	ON
Droits Deferred Share Units (cash settled)								
Etherington, William	4	O	2019-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	226	78.9900	ON
		M	2019-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	422	78.9900	ON
Thorsteinson, Arni Clayton	4	O	2019-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	580	78.9900	ON
		M	2019-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	484	78.9900	ON
Options								
Daly, Andrea Elizabeth	5	O	2019-07-10	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	29.2900	ON
Munk, Anthony	7	O	2019-07-10	D	59 - Exercice au comptant	(125 000)	56.9200	ON
		O	2019-07-13	D	59 - Exercice au comptant	(75 000)	56.9200	ON
		O	2019-07-16	D	59 - Exercice au comptant	(100 000)	56.9200	ON
Opsens inc.								
Actions ordinaires								
Villeneuve, Robin	5	O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.9200	QC
Orezone Gold Corporation								
Actions ordinaires								
Downey, Patrick	4	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.6200	BC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 500	0.6300	BC
Pickering, Vanessa	5	O	2019-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		M	2019-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Orla Mining Ltd.								
Actions ordinaires								
Albino, George Vincent	4	O	2019-07-12	D	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	0.6200	BC
Hall, Richard James	4	O	2019-07-12	D	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	0.6200	BC
Lassonde, Pierre	3	O	2019-07-12	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 440 000	0.6200	BC
Bons de souscription								
Albino, George Vincent	4	O	2019-07-12	D	54 - Exercice de bons de souscription	(100 000)		BC
Hall, Richard James	4	O	2019-07-12	D	54 - Exercice de bons de souscription	(100 000)		BC
Lassonde, Pierre	3	O	2019-07-12	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 440 000)		BC
Pan American Silver Corp.								
Actions ordinaires								
Andrews, Matthew Robert	5	O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 668)	17.1710	BC
Pan Orient Energy Corp.								
Actions ordinaires								
Alexander, Richard M.	4	O	2015-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-07-12	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.8900	AB
Pan Orient Energy Corp.	1	O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	2.0500	AB
Options								
Alexander, Richard M.	4	O	2019-07-12	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.8900	AB
Parex Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Bartlett, Curtis Darrell	4							
Skeena Capital Limited (formerly, Auxilium Group Inc.)	PI	O	2019-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	21.5200	AB
		O	2019-07-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	21.6100	AB
		O	2019-07-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	21.8700	AB
Furlan, Eric	5	O	2019-07-15	D	51 - Exercice d'options	21 000		AB
		O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 000)	21.9000	AB
Kruchten, Michael	5	O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 534		AB
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 534)	21.7165	AB
Miller, Ronald Douglas	4							
Walt Grace Holdings Limited	PI	O	2019-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	21.5200	AB
		O	2019-07-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	21.6100	AB
		O	2019-07-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	21.8700	AB
Options								
Furlan, Eric	5	O	2019-07-15	D	51 - Exercice d'options	(21 000)	21.9000	AB
Restricted Share Unit								
Kruchten, Michael	5	O	2019-07-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 534)	0.0100	AB
Partners Value Investments LP								
Parts de société en commandite Class A Preferred, Series 1								
Kelly, James L	4	O	2019-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 746)		ON
1083502 Ontario Limited	PI	O	2019-07-11	I	38 - Rachat ou annulation	(3 723)		ON
Lawson, Brian	4							
PVI Preferred Holdco Inc.	PI	O	2019-07-09	I	99 - Correction d'information	140 495		ON
		O	2019-07-10	I	38 - Rachat ou annulation	(383 825)		ON
		M	2019-07-11	I	38 - Rachat ou annulation	(308 491)		ON
RRSP	PI	O	2019-07-11	I	38 - Rachat ou annulation	(1 234)		ON
The Brian and Joannah Lawson Family Foundation	PI	O	2019-07-11	I	38 - Rachat ou annulation	(18 756)		ON
Partners Limited	3							
2518559 Ontario Inc.	PI	O	2016-07-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-11	I	38 - Rachat ou annulation	(263 842)		ON
2518563 Ontario Inc.	PI	O	2016-07-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-11	I	38 - Rachat ou annulation	(5 163 006)		ON
Pollock, Sam JB	4							
2518568 Ontario Inc.	PI	O	2019-07-11	I	38 - Rachat ou annulation	(383 825)		ON
2518570 Ontario Inc.	PI	O	2019-07-11	I	38 - Rachat ou annulation	(39 734)		ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Price, Timothy Robert	4							
Duncree Holdings Inc.	PI	O	2019-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-11	I	38 - Rachat ou annulation	(52 001)		ON
ZARBONI, RALPH	4	O	2019-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(712)		ON
Pembina Pipeline Corporation								
Options								
STUBBS, CATHERINE JENNIFER	5	O	2019-07-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	126		AB
		O	2019-07-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	934		AB
		O	2019-07-09	D	50 - Attribution d'options	1 895	48.8700	AB
Planet 13 Holdings Inc.								
Actions ordinaires								
Farris, David Brandon	5	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 138	2.4800	ON
		O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 138	2.4800	ON
Groesbeck, Robert Allen	4, 5, 3	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	220 306	2.4800	ON
Harman, Michael Denis	4	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	56 006	2.4800	ON
Koehler, Leighton Rudolph	5	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	43 247	2.4800	ON
Logan, Dennis	5	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	57 468	2.4800	ON
Lustig, Marc	4	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	41 346	2.4800	ON
Markle, Stephen Christopher	5	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	47 577	2.4800	ON
ONeal, Adrienne Lisa	4	O	2019-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	31 660	2.4800	ON
Scheffler, Larry Norman	4, 5, 3	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	221 060	2.4800	ON
Vargas, William Joseph	5	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	55 287	2.4800	ON
Wren, Christopher Brian	5	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	111 501	2.4800	ON
Restricted Share Units								
Farris, David Brandon	5	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	2.4800	ON
Groesbeck, Robert Allen	4, 5, 3	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(333 333)	2.4800	ON
Harman, Michael Denis	4	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(82 362)	2.4800	ON
Koehler, Leighton Rudolph	5	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(66 667)	2.4800	ON
Logan, Dennis	5	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(123 667)	2.4800	ON
Lustig, Marc	4	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(82 362)	2.4800	ON
Markle, Stephen Christopher	5	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(74 200)	2.4800	ON
ONeal, Adrienne Lisa	4	O	2019-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 778)	2.4800	ON
Scheffler, Larry Norman	4, 5, 3	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(333 333)	2.4800	ON
Vargas, William Joseph	5	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(123 667)	2.4800	ON
Wren, Christopher Brian	5	O	2019-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(185 500)	2.4800	ON
Plaza Retail REIT								
RSUs								
Cipollone, Floriana	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	4.2500	NB
		O	2019-07-15	D	59 - Exercice au comptant	(80)	4.2500	NB
Mackenzie, Peter	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	4.2500	NB
		O	2019-07-15	D	59 - Exercice au comptant	(47)	4.2500	NB
Penney, Stephen	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	4.2500	NB
		O	2019-07-15	D	59 - Exercice au comptant	(44)	4.2500	NB
Petrie, James M.	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	4.2500	NB
		O	2019-07-15	D	59 - Exercice au comptant	(80)	4.2500	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	4.2500	NB
		O	2019-07-15	D	59 - Exercice au comptant	(12)	4.2500	NB
Power Corporation du Canada								
Equity Forward Contract								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Power Corporation of Canada	1	O	2019-04-17	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	31.9770	QC
		M	2019-04-17	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	31.9770	QC
		O	2019-07-10	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	28.2100	QC
QMX Gold Corporation (formerly Alexis Minerals Corporation)								
Actions ordinaires								
Leigh, Frederic	4	O	2019-06-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.0500	ON
Bons de souscription								
Leigh, Frederic	4	O	2019-06-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.0500	ON
Quinsam Captial Corporation								
Actions ordinaires								
Quinsam Capital Corporation	1	O	2019-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(89 000)		ON
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE								
Actions ordinaires								
Coates, Bryan A.	5	O	2019-07-11	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	14.1000	QC
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	1	O	2019-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 066 218	14.1000	QC
		O	2019-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 066 218)		QC
Ressources Altai Inc.								
Actions ordinaires								
AU, Maria Pui-Ching	5	O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0650	ON
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0650	ON
Ressources Delta Limitée (formerly Golden Hope Mines Limited)								
Actions ordinaires								
Tessier, André C.	5	O	2019-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.1350	ON
		O	2019-07-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1350	ON
		O	2019-07-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 000	0.1400	ON
Ressources Falco Ltée (formerly Falco Pacific Resource Group Inc.)								
Options								
Roosen, Sean	6	O	2019-06-19	D	52 - Expiration d'options	(805 779)		QC
Ressources Northcore Inc. (anciennement Corporation Big Red Diamond)								
Options								
Beausoleil, Serge	4, 3	O	2019-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-09	D	50 - Attribution d'options	1 375 000	0.0500	QC
Desrosiers, Francois	3	O	2019-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-09	D	50 - Attribution d'options	1 375 000	0.0500	QC
Di Maria, Joseph	4	O	2019-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-09	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0500	QC
Majerle, Garry	4, 5	O	2019-07-09	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0500	QC
Nadon, Liette	5	O	2019-07-16	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0500	QC
Sebastian, Scott (Taylor)	4	O	2019-07-09	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0500	QC
Resverlogix Corp.								
Actions ordinaires								
JOHANSSON, DR. JAN OVE	5	O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.2712USD	AB
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	2.2750USD	AB
Rocky Mountain Dealerships Inc.								
Droits DSU								
Crawford, Cameron Walter	4	O	2019-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	266		AB
		M	2019-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	266		AB
Rocky Mountain Liquor Inc.								
Actions ordinaires								
Byrne, Joan	3							

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
73297 Newfoundland and Labrador Ltd.	PI	O	2008-12-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000 000	0.0200	AB
		O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	204 000	0.0200	AB
		O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.0200	AB
		O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 761 000	0.0200	AB
		O	2019-07-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400 000	0.0200	AB
		O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	151 000	0.0200	AB
		O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	849 000	0.0200	AB
Byrne, Peter	5, 3							
73297 Newfoundland and Labrador Ltd.	PI	O	2008-12-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000 000	0.0200	AB
		O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	204 000	0.0200	AB
		O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.0200	AB
		O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 761 000	0.0200	AB
		O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	151 000	0.0200	AB
		O	2019-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	849 000	0.0200	AB
		O	2019-07-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400 000	0.0200	AB
Roots Corporation								
Deferred Share Units								
Curran, Mary Ann	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 843		ON
David, Gregory	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 303		ON
Lastman, Dale Howard	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 357		ON
Mavrinac, Richard P.	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 076		ON
Teitelbaum, Joel	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 374		ON
Saputo Inc.								
Unités UAD non convertibles/Unconvertible DSU								
Demone, Henry	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	828	39.2700	QC
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	185	41.1900	QC
Fata, Anthony M.	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 165	39.2700	QC
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	342	41.1900	QC
King, Anna Lisa	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 655	39.2700	QC
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	174	41.1900	QC
Kinsley, Karen	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	827	39.2700	QC
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	87	41.1900	QC
Meti, Antonio	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 005	39.2700	QC
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	384	41.1900	QC
NYISZTOR, Diane	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 655	39.2700	QC
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	67	41.1900	QC
Ruf, Franziska	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 655	39.2700	QC
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	67	41.1900	QC
Verschuren, Annette Marie	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	828	39.2700	QC
		O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	95	41.1900	QC
SEMAFO INC.								
Actions ordinaires								
Desormeaux, Benoit	4, 5	O	2019-07-08	D	51 - Exercice d'options	12 400	2.0300	QC
		O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	5.0300	QC
		O	2019-07-10	D	51 - Exercice d'options	88 700	2.0300	QC
		O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88 700)	5.1800	QC
		O	2019-07-11	D	51 - Exercice d'options	24 900	2.0300	QC
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 900)	5.1500	QC
		O	2019-07-12	D	51 - Exercice d'options	45 100	2.0300	QC
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 100)	5.1500	QC
Options								
Desormeaux, Benoit	4, 5	O	2019-07-08	D	51 - Exercice d'options	(12 400)	2.0300	QC
		O	2019-07-10	D	51 - Exercice d'options	(88 700)	2.0300	QC
		O	2019-07-11	D	51 - Exercice d'options	(24 900)	2.0300	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-07-12	D	51 - Exercice d'options	(45 100)	2.0300	QC
Seven Generations Energy Ltd.								
Actions ordinaires Class A								
Canada Pension Plan Investment Board	3							
CPP Investment Board (USRE IV) Inc.	PI	O	2019-07-09	I	51 - Exercice d'options	108 704	5.5000	AB
Options Pre-IPO								
Canada Pension Plan Investment Board	3							
Jeff Donahue	PI	O	2019-07-09	I	51 - Exercice d'options	(108 704)	5.5000	AB
Sherritt International Corporation								
Deferred Share Units								
BAKER, TIMOTHY CLIVE	4	O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	107 143	0.2100	ON
Belanger, Maryse	4	O	2019-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	107 143	0.2100	ON
Shopify Inc.								
Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2019-07-11	D	51 - Exercice d'options	2 459	0.1520USD	ON
		O	2019-07-11	D	36 - Conversion ou échange	(2 459)		ON
Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2019-07-11	D	36 - Conversion ou échange	2 459		ON
		O	2019-07-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 459)	317.8107USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5							
7910240 Canada Inc.	PI	O	2019-07-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 000)	323.7416USD	ON
Shapero, Amy Elizabeth	5	O	2019-07-08	D	51 - Exercice d'options	782	137.7200USD	ON
		O	2019-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(782)	314.8300USD	ON
		O	2019-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(410)	314.8300USD	ON
Weiser, Jeffrey Kane	5	O	2019-07-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(325)	315.0000USD	ON
Options								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2019-07-11	D	51 - Exercice d'options	(2 459)	0.1520USD	ON
Shapero, Amy Elizabeth	5	O	2019-07-08	D	51 - Exercice d'options	(782)	137.7200USD	ON
SLANG Worldwide Inc. (formerly Fire Cannabis Inc.)								
Actions ordinaires								
McElvany, Christopher Allen	4	O	2019-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bons de souscription								
McElvany, Christopher Allen	4	O	2019-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Options								
McElvany, Christopher Allen	4	O	2019-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Restricted Shares								
McElvany, Christopher Allen	4	O	2019-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Société Asbestos Limitée								
Actions ordinaires								
MONETTE, SERGE	4, 3	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4500	QC
Société d'exploration minière Vior inc.								
Actions ordinaires								
Fedosiewich, Mark Brian	5	O	2019-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1000	QC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.0950	QC
		O	2019-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.1000	QC
Société financière IGM Inc.								
Actions ordinaires								
Carney, Jeffrey	4, 5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	37.7800	MB
		O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	37.7900	MB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Spectra Inc.								
Actions ordinaires								
Haney, Kevin	4	O	2019-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Stakeholder Gold Corp.								
Actions ordinaires								
Samnani, Khadijah	5	O	2018-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000	0.5000	BC
Bons de souscription								
Samnani, Khadijah	5	O	2018-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-07-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000		BC
Tamarack Valley Energy Ltd.								
Actions ordinaires								
Christensen, David Keith	5	O	2019-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	2.0800	AB
		O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 374)	2.0800	AB
Cruikshank, Ken	5	O	2019-07-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	33 000	2.1000	AB
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2019-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 100	1.6000USD	AB
		O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 600	1.5900USD	AB
Bay Resource Partners LP	PI	O	2019-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	179 500	1.6000USD	AB
		O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 600	1.5900USD	AB
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2019-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	232 200	1.6000USD	AB
		O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 500	1.5900USD	AB
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2019-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	1.6000USD	AB
		O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.5900USD	AB
Thomas Claugus	PI	O	2019-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 500	1.6000USD	AB
		O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.5900USD	AB
Droits Restricted Stock Units								
Christensen, David Keith	5	O	2019-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	2.0800	AB
Cruikshank, Ken	5	O	2019-07-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 000)	2.1000	AB
Tetra Bio-Pharma Inc.								
Actions ordinaires								
Di Paola, Sabino Roberto	5	O	2019-07-12	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	0.3000	ON
Bons de souscription								
Di Paola, Sabino Roberto	5	O	2019-07-12	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	0.4000	ON
TFI International Inc.								
Deferred Share Units								
ABI-KARAM, LESLIE	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	25		QC
Bédard, Alain	4, 5	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	110		QC
Bérard, André	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	110		QC
		M	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	632		QC
Bouchard, Lucien	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	396		QC
Giard, Diane	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	15		QC
Guay, Richard	4, 5	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	287		QC
KELLY-ENNIS, DEBRA	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	55		QC
Manning, Neil Donald	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	170		QC
NAYAR, ARUN	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	35		QC
Saputo, Joey	4	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	118	38.8800	QC
Placements Free 2 Be Inc.	PI	O	2019-07-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	176	38.8800	QC
Restricted Share Units								
Bédard, Alain	4, 5	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	640		QC
Saperstein, David Joseph	5	O	2019-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	31		QC
The Second Cup Ltd.								
Actions ordinaires								
Pelton, Steven	5	O	2019-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	397 600	1.7000	ON
		O	2019-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	117 641	1.7000	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					d'actionnariat			
Thérapeutique Knight Inc.								
Actions ordinaires								
Lande, Robert Nathaniel	4	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	7.5150	QC
Theratechnologies Inc.								
Unités d'actions différées (DSU)								
Frame, Sheila	4	O	2019-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Total Energy Services Inc.								
Actions ordinaires								
Total Energy Services Inc	1							
ITF Employee Plan	PI	O	2019-07-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 450	7.8300	AB
		O	2019-07-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 550	7.8400	AB
Transcontinental inc.								
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A								
Brues, Peter	4	O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 850	14.6970	QC
Tricon Capital Group Inc.								
Deferred Share Units								
Baldridge, Kevin	7	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	10.0200	ON
Berman, David	4, 6, 5, 3	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 992	10.0200	ON
Berman, Gary	4, 5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 872	10.0200	ON
Carmody, Andrew	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	240	10.0200	ON
Douglas, Camille	4	O	2019-07-09	D	46 - Contrepartie de services	1 842	10.1800	ON
		O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	10.0200	ON
Dube, Evelyne	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	10.0200	ON
Ellenzweig, Jonathan	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	429	10.0200	ON
Francis, Wissam	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	230	10.0200	ON
Gluskin, Ira	4	O	2019-07-09	D	46 - Contrepartie de services	2 456	10.1800	ON
		O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	163	10.0200	ON
Joyner, Andrew	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277	10.0200	ON
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4	O	2019-07-09	D	46 - Contrepartie de services	1 842	10.1800	ON
		O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	10.0200	ON
Matthews, Sian Margaret	4	O	2019-07-09	D	46 - Contrepartie de services	2 210	10.1800	ON
		O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	236	10.0200	ON
MATUS, GEOFFREY	4, 6, 5, 3							
Mandukwe Inc.	PI	O	2019-07-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	284	10.0200	ON
Quesnel, Douglas Paul	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	197	10.0200	ON
Sacks, Peter	4	O	2019-07-09	D	46 - Contrepartie de services	1 842	10.1800	ON
		O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	10.0200	ON
Sherren, Tracy	4	O	2019-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-09	D	46 - Contrepartie de services	409	10.1800	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Veneziano, David	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	122	10.0200	ON
Performance Share Units								
Berman, David	4, 6, 5, 3	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	260	10.0200	ON
Berman, Gary	4, 5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	981	10.0200	ON
Carmody, Andrew	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	195	10.0200	ON
Ellenzweig, Jonathan	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	306	10.0200	ON
Francis, Wissam	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	270	10.0200	ON
Joyner, Andrew	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	10.0200	ON
MATUS, GEOFFREY	4, 6, 5, 3							
Mandukwe Inc.	PI	O	2019-07-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130	10.0200	ON
Veneziano, David	5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	136	10.0200	ON
Troilus Gold Corp. (formerly Pitchblack Resources Ltd.)								
Actions ordinaires								
Olesinski, Thomas	4	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.7500	ON
Tucows Inc.								
Actions ordinaires								
Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV	3	O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 043	49.8462USD	ON
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	49.6693USD	ON
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 784	50.4473USD	ON
		O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 216	49.4419USD	ON
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	49.5140USD	ON
		O	2019-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 373	49.6825USD	ON
		O	2019-07-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 627	50.0007USD	ON
Noss, Elliot Lawrence	4, 5	O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	64.0300	ON
Velan Inc.								
Deferred Share Units (DSU)								
Allen, Martin	5	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 634	9.4800	QC
Apostolescu, Victor	5	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	777	9.4800	QC
Ball, John	5	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 416	9.4800	QC
Bruckert, Sabine	5	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 317	9.4800	QC
GRANOVSKY, DAHRA	4	O	2019-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000	9.4800	QC
Latendresse, Jacques	4	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000	9.4800	QC
Leduc, Yves	4, 5	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 304	9.4800	QC
Maar, Wolfgang	5	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 547	7.2800USD	QC
Mannebach, James	4	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000	7.2800USD	QC
Perez, Gil	5	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	914	9.4800	QC
Sheffield, William H.	4	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000	9.4800	QC
Tran, Duc	5	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 820	7.2800USD	QC
Velan, Daniel	5	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	810	9.4800	QC
Velan, Robert	4, 5	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 317	9.4800	QC
Velan, Shane	5	O	2019-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	849	9.4800	QC
VersaBank								
Options								
TAYLOR, DAVID ROY	4, 5							
Avstar	PI	O	2019-07-15	I	52 - Expiration d'options	(917)		ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Victoria Gold Corp.								
Actions ordinaires								
Harvey, T. Sean	4	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700 000	0.3900	ON
		O	2019-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600 000	0.3900	ON
McConnell, John Charles	4, 5							
Tara Christie	PI	O	2019-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3900	ON
Orion Mine Finance Management II Limited	3							
Orion Co-VI Ltd.	PI	O	2019-07-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	70 400 000	0.4550	ON
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	3	O	2019-07-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(154 517 996)	0.4623	ON
VOTI Détection Inc. (formerly Steamsand Capital Corp.)								
Actions ordinaires								
Murray, Philip	4	O	2019-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.3500	QC
Wallbridge Mining Company Limited								
Actions ordinaires								
Zubal, Linda	5	O	2019-07-15	D	51 - Exercice d'options	37 500	0.1550	ON
		O	2019-07-15	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.0750	ON
Options								
Zubal, Linda	5	O	2019-07-15	D	51 - Exercice d'options	(37 500)		ON
		O	2019-07-15	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		ON
Western Copper and Gold Corporation								
Options								
Lang, Archibald Donald	4	O	2019-06-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.9000	BC
Westshore Terminals Investment Corporation								
Actions ordinaires								
Stinson, William W.	4, 5	O	2019-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	494	21.0940	BC
Whitecap Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Fagerheim, Grant Bradley	4, 5	O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	4.4500	AB
		O	2019-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	4.4400	AB
Penny Fagerheim	PI	O	2019-07-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 075	4.4400	AB
Wow Unlimited Media Inc. (formerly, Rainmaker Entertainment Inc.)								
Actions ordinaires Voting								
Chakravarti, Indranil	5	O	2019-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.7200	BC
Zargon Oil & Gas Ltd.								
Actions ordinaires								
Doetzel, Randolph John	5							
R Doetzel - Registered	PI	O	2019-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	0.3500	AB
		O	2019-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.3500	AB
Zenith Capital Corp.								
Actions ordinaires								
NGN BioMed Opportunity II LP	3	O	2019-07-16	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	125 000	2.0000USD	AB
Bons de souscription								
NGN BioMed Opportunity II LP	3	O	2019-07-16	D	53 - Attribution de bons de souscription	62 500		AB
Zymeworks Inc.								
Actions ordinaires								
Hausman, Diana	5	O	2019-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	520	12.4900USD	BC
Klompas, Neil	5	O	2019-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	464	12.4900USD	BC
Polverino, Anthony John	5	O	2019-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 120	12.4900USD	BC

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Vous y trouverez une liste des opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») agit à titre d'autorité principale. Ces opérations sont codifiées « R ». Veuillez accéder à SEDI (www.sedi.ca) pour consulter les opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité n'agit pas à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle aux initiés assujettis qu'ils doivent, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »), déclarer en format SEDI leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti de façon exacte et claire, et ce, dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

L'initié assujetti qui ne respecte pas le délai prescrit pour déposer une déclaration d'initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire. La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 de la LVM et à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50. Une sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés assujettis pour lesquels l'Autorité agit à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle qu'elle prendra les mesures appropriées envers les initiés récidivistes, notamment au moyen de poursuites pénales à l'égard de ces derniers. Un initié qui ne dépose pas sa déclaration en temps opportun commet une faute grave, puisqu'il prive ainsi les investisseurs de renseignements pouvant influencer leur décision d'investissement.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Dallala, Amir				
	Argex Titane Inc.	**2018-09-06**	**2019-07-12**	**QC**
Davilmar, Arty				
	Argex Titane Inc.	**2018-09-06**	**2019-07-16**	**QC**
Haddad, Mazen				
	Argex Titane Inc.	**2018-09-06**	**2019-07-12**	**QC**
Martineau, Jean				
	Argex Titane Inc.	**2018-09-06**	**2019-07-17**	**QC**
Murray, Philip				
	VOTI Détection Inc. (formerly Steamsand Capital Corp.)	**2019-07-11**	**2019-07-17**	**QC**
Patterson, WAYNE Todd				
	Earth Alive Clean Technologies Inc.	**2019-06-27**	**2019-07-15**	**QC**
	Earth Alive Clean Technologies Inc.	**2019-07-03**	**2019-07-15**	**QC**
Rais, Florian				
	Argex Titane Inc.	**2018-09-06**	**2019-07-12**	**QC**

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires

8.1 Avis et communiqués
8.2 Réglementation
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
8.4 Autres décisions

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
9380-8004 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-07-05
9313-1027 QUÉBEC INC	Exploitation de guichets automatiques	2019-07-05

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
LES ENTREPRISES R. ET W. DE MATANE INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-07-05
3206921 CANADA INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-07-05

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

8.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

9.1 Avis et communiqués
9.2 Réglementation
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite
9.4 Autres décisions

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.